

*Cahiers V. L. Saulnier, 1*

LE PAMPHLET  
EN FRANCE  
AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Collection de  
l'Ecole Normale Supérieure  
de Jeunes Filles  
n° 25

LE PAMPHLET EN FRANCE  
AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE



Collection de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles  
n° 25

Cahiers V. L. Saulnier

1

Centre V. L. Saulnier. Université de Paris-Sorbonne

**LE PAMPHLET EN FRANCE  
AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE**

*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National des Lettres*

48, boulevard Jourdan, 75690 Paris Cedex 14  
1983



## PRÉSENTATION

**C'EST** toujours un plaisir de saluer une naissance. Le plaisir ici se double d'honneur puisqu'il s'agit de présenter les *Actes du premier colloque du Centre V.L. Saulnier de recherche sur la Création littéraire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, colloque tout entier dédié à la mémoire d'un maître exemplaire, trop tôt ravi à l'affection des siens, à l'admiration de ses collègues et de ses disciples.

Que, pour ses débuts, l'équipe d'animation du Centre — sous l'impulsion décisive de Mme Cazauran — ait choisi de s'intéresser aux pamphlets n'a rien qui puisse surprendre, même si les textes qui se sont multipliés au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment au cours des guerres dites de religion, ont été jusqu'à présent considérés surtout comme des documents historiques, ou (autre optique) comme les *membra plus ou moins disjecta* d'une « *Infralittérature* » vers laquelle l'attention ne s'est portée que depuis peu. Il nous a paru, en effet, qu'il y aurait profit — sans partir d'une difficile et contraignante définition du pamphlet, sans nous exténuer à vouloir fixer les mouvantes frontières qui le distinguent de la polémique et de la satire — à examiner ces textes qui, contrairement à une idée encore trop souvent reçue, ne sont pas forcément brefs, comme des « monuments » révélateurs, non seulement de données historiques, sociologiques ou politico-religieuses, mais aussi de phénomènes d'écriture où doivent être pris en compte les faits de vocabulaire, de langue, de style, de ton.

Les œuvres qui nous préoccupent ici constituent un canton étendu et tout à fait particulier de la production d'un siècle en mouvement, où s'agitent des idées, qui restent en question ouverte à notre époque. Les problèmes que soulèvent ces textes demeurent, mutatis mutandis, ceux auxquels nos temps modernes se trouvent confrontés : que ce soit la légitimité de telle ou telle forme de pouvoir ou les difficultés de la tolérance et de la concorde.

En même temps, on y rencontre un foisonnement de projets de réformes dont certaines — comme l'abolition des corvées, le droit de chasse ou bien encore la vente des biens du clergé — furent accomplies par la Révolution.

Le tout exprimé dans une parole de type agonistique, où la passion déchaînée, l'esprit virulent de parti, la volonté agissante d'atteindre en frappant fort, annoncent et les Mazarinades et les libelles

*de Voltaire polémiste et les écrits vengeurs de V. Hugo proscrit et nos pamphlets contemporains.*

*Au total, un genre, de verve acérée, qu'il fallait redécouvrir, replacer dans une exacte perspective chronologique, car si le « mot » pamphlet ne s'impose qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la « chose » effectivement trouve ses lettres de créance, en France, au XVI<sup>e</sup> siècle, autour de la cruciale année 1561, puis avec des œuvres importantes comme le Miroir des François, la Satyre Menippée et les écrits de combat de d'Aubigné.*

*Grâces soient donc rendues aux auteurs des huit communications nourries et neuves qui, dans la plus convergente des diversités, se trouvent réunies ici et qui n'ont nul besoin de recommandation extérieure.*

*Grâces soient rendues, aussi, à M. Péronnet qui a bien voulu, dans une improvisation finale, à laquelle nous laissons le charme d'une savante spontanéité, nous livrer le regard sans passion de l'historien sur nos labours littéraires passionnément consacrés aux pamphlets, ces œuvres de passion.*

*Grâces encore à M. Carrier, orfèvre en la matière, qui nous a fait l'amitié de tirer les conclusions de cette journée d'enquête que Mme Sourdel, vice-présidente de l'Université, chargée de la Recherche, nous avait fait l'honneur de présider et grâces, enfin, à Mlle Follet, directrice adjointe de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, à qui nous devons, depuis longtemps, beaucoup. Sénèque dit quelque part qu'il y a de la grandeur d'âme à vouloir être plus redéuable encore à celui ou à celle à l'endroit de qui notre dette était déjà grande. En accueillant ce premier Cahier V. L. Saulnier dans le cadre de la prestigieuse Collection de son Ecole, Mlle Follet nous a permis d'être vraiment « magnanimes », ce qui nous est raison supplémentaire de lui dire notre respectueuse reconnaissance.*

*Robert AULOTTE,  
Directeur du Centre V. L. Saulnier  
(Sorbonne)*

## CALVIN PAMPHLÉTAIRE

Dans l'épître dédicatoire à Renée de France que Théodore de Bèze mit en tête du *Recueil des opuscules*<sup>1</sup> de Calvin, le successeur du Réformateur de Genève s'explique longuement à l'égard de « ceux qui n'approuvent la véhémence de laquelle il (Calvin) a usé en plusieurs endroits, en s'attachant, comme ils disent, aux personnes plus aigrement qu'il ne seroit besoin »<sup>2</sup>. Sans nier le tempérament emporté de son collègue, il le justifie en faisant valoir que le Seigneur a « accoustumé de former et disposer, ou mesme alterer et changer (le) naturel »<sup>3</sup> de ses serviteurs, et en mettant en avant l'exemple des personnages bibliques et notamment des Prophètes qui ont été « aucunes fois si doux qu'il n'est possible de plus, aucunes fois si véhémens, qu'ils ont par manière de dire esbranlé le ciel et la terre : et si aigres qu'ils n'ont espargné ni grands ni petits »<sup>4</sup>. Ces exemples bibliques, celui de Jésus lui-même et celui des Pères de l'Eglise, visent à autoriser dans le domaine de la controverse théologique et religieuse un certain type de parole qui était sans doute resté (ou devenu) problématique dans certains milieux, à la veille d'un long siècle de polémique confessionnelle. Or, les justifications apportées ici par Bèze dans le cas de Calvin donnent un fondement à la notion de pamphlet théologique<sup>5</sup> : elles indiquent clairement que cette notion peut se prévaloir

1. *Recueil des opuscules, c'est-à-dire petits traictez de M. Jean Calvin ...*, Genève, B. Pinereul, 1566.

2. Epître dédicatoire, f° [II v°].

3. *Ibid.*, f° III [r°]. Calvin avait conscience des reproches qu'on pouvait lui faire en ce domaine. Dans l'*Excuse aux Nicodémites* (où le terme d'excuse ne signifie pas explication, comme le prétend A. Autin, mais défense, apologie : voir la lettre de Calvin à M. de Falais, in *Lettres de J. Calvin*, éd. J. Bonnet, Paris, 1854, I, p. 192), il souligne « qu'il ne peut faire autrement » et qu'il ne prend aucun plaisir à dénoncer les Nicodémites. Ce *topos* rhétorique revient sous sa plume dans tous ses ouvrages polémiques. Fr. Baudouin Atrebas, dans son *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus commentarius*, Paris, A. Wechel, 1562, p. 52, rappelle à Calvin que Martin Bucer lui avait déjà reproché de juger en fonction de ses sympathies personnelles et le met en garde contre ses tendances à la bile, « commune malum ingeniosorum hominum ».

4. *Ibid.*

5. Cette notion est employée par C. Lenient, *La satire en France, ou la littérature militante au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1866, p. 168 ; Lenient classe dans le genre du pamphlet le *Traité des reliques*, l'*Excuse aux Nicodémites*, la *Gratulation à Saconay* et la *Réformation à Cathelan*. A. Autin, dans son introduction au *Traité des reliques* et à l'*Excuse* (Collection des chefs-d'œuvre méconnus, Paris, 1921), reprend ce terme pour minimiser la portée critique et le sérieux de la documentation de Calvin dans le *Traité* (p. 45) et pour distinguer le pamphlet (« genre grave ») de la polémique (p. 38). — Voir aussi, sur Calvin le pamphlétaire, P. Viallaneix, « Calvin polémiste », *Onze études sur l'esprit de la satire*, éd. Hoorst-Baader, Tübingen-Paris, 1978, pp. 23-41.

des modèles inspirés de la révélation chrétienne, qu'il s'agit moins de définir un genre littéraire que d'apprécier un certain ton, qu'enfin l'adoption de ce ton suppose une certaine conception de la parole humaine, exercée par un auteur placé au service de la Parole de Dieu et, ajouterons-nous, une certaine conception du public, ou des publics, visés par ce ton.

L'examen de la dimension pamphlétaire chez Calvin consistera donc pour nous non pas à isoler certaines œuvres qui mériteraient le titre de pamphlets, mais à repérer dans les œuvres françaises du théologien<sup>6</sup> les traits distinctifs de ce type de parole. Nous examinerons pour cela successivement le terrain où il se situe et sa stratégie, puis les thèmes et la nature des procédés utilisés, et enfin sa portée et ses limites.

### *L'inspiration pamphlétaire*

Si, selon Théodore de Bèze, la personnalité et le comportement d'un Abraham, lui aussi souvent emporté<sup>7</sup>, ne s'expliquent ni par les « estoilles », ni par l'éducation, ni par le tempérament naturel, mais par les seuls dons et les seules directives de la grâce de Dieu, sans doute convient-il également, dans le cas de Calvin, de ne pas rechercher ici les sources historiques et les modèles littéraires de sa parole pamphlétaire : il nous suffira d'indiquer pêle-mêle, à côté de la Bible, la satire latine (Calvin cite volontiers Horace et Juvénal), certaines tendances de la prédication populaire d'avant la Réforme, la satire humaniste, le ton enfin et les orientations, inspirées de la prédication cynico-stoïcienne, d'un Tertullien, d'un saint Jean Chrysostome, d'un saint Augustin<sup>8</sup>. Il vaut mieux prendre en compte la mission dont Calvin se sent investi par Dieu. Pour lui, le prédicateur de la parole de Dieu a pour tâche d'annoncer celle-ci dans toutes ses dimensions ; annoncer l'Evangile aux élus, c'est également manier une arme redoutable :

... La parole de Dieu (est) un glaive trenchant des deux côtés, et son office (est), non pas seulement d'arguer et reprendre les vices manifestes, mais d'entrer au profond du cœur, transpercer les moëlles des os, discerner les affections et pensées, et immoler entièrement l'homme à Dieu<sup>9</sup>.

6. Nous écartons de notre propos, pour des raisons pratiques, les ouvrages latins, sauf exception, même s'ils ont été ensuite traduits, et les sermons de Calvin.

7. Epître dédicatoire, fo [II v°] — III [r°].

8. Dans le *Traité des Scandales* (éd. A.-M. Schmidt, Paris, « Je sers », 1934), p. 189, Calvin cite, comme exemples de docteurs qui ont su repousser les « calomnies frivoles », Tertullien, Lactance et saint Augustin. A. Ganoczy, *La Bibliothèque de l'Académie de Calvin, le catalogue de 1572 et ses enseignements*, Genève, Droz, 1969, p. 47, relève l'importance de Tertullien pour Calvin, sur le plan du style aussi bien que de la pensée.

9. *Traité des scandales*, p. 180.

Cette libre paraphrase de l'*Epître aux Hébreux*, 4, 12, est elle-même l'écho de *Matthieu*, 10, 34<sup>10</sup> : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive », et en précise le sens et la portée. La parole agonistique dont il est question ne se contentera pas de dénoncer et de critiquer les mœurs, elle veut atteindre l'homme naturel dans son cœur, en le mettant à nu. Edifier et abattre procèdent d'un même mouvement, il faut « picquer » et « resveiller » les fidèles et simultanément « navrer » les rebelles, « estreindre et captiver les consciences »<sup>11</sup>. Voici le programme d'action du prédicateur et du docteur chrétiens :

... Ilz osent toutes choses et contraignent toute gloire, hautesse et vertu de ce monde d'obéyr, et succomber à la Majesté divine ; ... ilz subvertissent le règne de Satan... ; ilz paissent les brebis et tuent les loups ; ... ilz contreignent et corrigeant les rebelles et obstinez; lient, deslient, tonnent et fouldroyent<sup>12</sup>.

Le terme *crier* qualifie pour Calvin le ton sur lequel l'Ecriture affirme ses vérités et les oppose aux erreurs des menteurs<sup>13</sup> ; il souligne que la parole de Dieu est une voix dont le pasteur fidèle doit reprendre à son tour la force et la hauteur :

... Il est dangereux de se taire. Il faut donc crier à haulte voix que purgatoire est une fiction pernicieuse de Sathan...<sup>14</sup>.

Si l'exposé théologique le plus positif, si la prédication et la parénèse édifiante sont déjà marqués par ce ton, la polémique menée contre toutes les formes d'erreur et de déviation le développe bien sûr particulièrement. Mais au lieu que le ton pamphlétaire soit, par rapport à la controverse, et en particulier par rapport à la controverse scripturaire dont Calvin remplit ses pages, un excès, un débordement incontrôlé et regrettable, elle en est pour ainsi dire l'âme et le registre naturel et nécessaire. En effet, ce ton pamphlétaire ne provient pas de la *disputatio* théologique scolastique dont il serait l'aboutissement caricatural, et la méthode de Calvin est différente : au moment où il établit le sens de l'Ecriture et où il parcourt l'ordre des raisons (création, chute, rédemption), il s'agit moins pour lui de se livrer

10. Ce verset est la devise choisie par l'imprimeur J. Girard à partir de la deuxième édition du *Traité des reliques* (1544) ; il figure aussi en tête de l'*Excuse aux Nicodémites* (1544), des traités contre les Anabaptistes et les libertins, publiés également par Girard en 1544 et 1545.

11. *Institution de la religion chrestienne*, Paris, Les Belles Lettres, 1961, I, p. 94, 297, et *passim*.

12. *Op. cit.*, IV, p. 157.

13. Par exemple *Traité des scandales*, p. 220 : « Or nous voyons ... comme les Prophètes s'échauffent à crier contre les moeurs ».

14. *Institution de la religion chrestienne*, IV, p. 245. Nous abrégerons désormais le titre en employant le sigle *I.R.C.*

avec ses adversaires à un débat d'idées sur un terrain commun<sup>15</sup> que de dénoncer les attitudes et les comportements, intellectuels et spirituels<sup>16</sup> plus que moraux et sociaux, qui expliquent l'aveuglement et l'obstination de ses contradicteurs face à l'évidence. Du même coup, la fameuse brièveté de Calvin apparaît aussi comme une arme dirigée contre les tendances de l'esprit humain à contester en recourant à des inventions compliquées<sup>17</sup> : par elle, Calvin refuse de se laisser piéger dans la controverse, et c'est à cette forme d'argumentation rapide et condensée qui récuse l'adversaire que Théodore de Bèze appliquera en 1578<sup>18</sup>, en l'introduisant dans la langue française, le terme de *polémique*. Cette très moderne stratégie du soupçon s'en prend non à des adversaires proprement théologiques, mais à des groupes ou à des individus<sup>19</sup>, de l'ensemble des autorités catholiques à certains particuliers, en passant par les groupes informels des libertins ou des Nicodémites. Mais pour apprécier cette stratégie de Calvin, il convient de la distinguer du simple jeu de médisances dont catholiques et protestants avaient fait leur arme de prédilection depuis les débuts de l'affaire Luther<sup>20</sup>, et des différentes formes littéraires et paralittéraires de la satire que ce jeu avait pu prendre jusque-là ; il convient aussi, avant d'examiner maintenant la manière et quelques thèmes de ce ton pamphlétaire, d'en rappeler le terrain d'enracinement : « arme au service de la vérité » selon les termes de Lenient<sup>21</sup>, cette éloquence théologique relève en rhétorique du genre judiciaire ; le plaidoyer appelle le réquisitoire, et il s'agit de provoquer le lecteur à une décision.

15. Voici un passage très significatif, où Calvin décrit sa tactique et sa façon polémiques, extrait de la *Gratulatio ad Gabrielem de Saconay (Calvini opera*, éd. G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss, 59 vol., Brunswick, 1863-1900, désormais abrégé en *C.O.*, IX, col. 431) : « ... neque enim linguis aut calamos exercemus agitandis communibus locis, sed manus conserimus, urgemos, ac premissim us adversarios, protrahimus eos ... denique aperte et serio quod nobis mandavit Deus docendi munus et illustrandae veritatis exsequimur ».

16. Dans le *Traité des scandales*, p. 211, Calvin cite les arguments de ses adversaires au sujet de la transmission du péché originel, comme s'ils défendaient leur propre innocence, et non comme s'ils discutaient objectivement. Cf. aussi *I.R.C.*, II, p. 265, 360 et *passim*.

17. Voir par exemple *Traité des scandales*, p. 177.

18. Voir M. Angenot, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982, p. 378.

19. Théodore de Bèze avait conscience de la tendance de Calvin à mettre en cause les personnes, au moment où il s'agit de critiquer des idées ; voir, outre l'épître dédicatoire citée précédemment, la *Correspondance de Théodore de Bèze*, éd. F. Aubert, H. Meylan, Genève, 1960, I, p. 81-82. Sur l'arrière-plan juridique et le vide législatif qui caractérisent le statut du pamphlet diffamatoire à l'époque, voir l'opuscule de Fr. Baudouin cité note 3, et la réponse collective des Genevois, *Responsio ad Balduini convicia* ..., Genève, 1562.

20. Précisons que Calvin n'utilise jamais les calomnies et les médisances scandaleuses qu'en réponse à des attaques préalables (contre Catelan et Saconay), et qu'il n'illustre jamais par des exemples précis ses affirmations, lorsqu'il compare les mérites respectifs des clergés catholique et protestant.

21. C. Lenient, *op. cit.*, p. 164.

### *Thèmes et procédés*

La démarche de Calvin se réclame constamment d'un geste : démasquer, et vise inlassablement à dénoncer une tromperie, et plus précisément une imposture. Si le pamphlétaire montre, fait voir, démasque, c'est parce qu'à ses yeux la vérité est un point d'appui indiscutables, qui s'offre dans une évidence absolue. Dès lors, celui qui ne voit pas cette vérité ne peut être qu'un individu aveuglé qui prétend voir, et un imposteur mal intentionné. « Quiconque daignera seulement ouvrir les yeux... »<sup>22</sup> ; « Qu'on regarde de bien près, et l'on verra que... »<sup>23</sup> : tel est toujours le point de départ du pamphlet calvinien. *L'Excuse aux Nicodémites* repose tout entière sur cette figure ; elle s'ouvre sur cette déclaration :

Quand on allègue ces proverbes de Salomon..., il n'y a nul qui ne s'y accorde. Mais quand on vient à les pratiquer, il n'y a nul qui y veuille mordre<sup>24</sup>.

Cette hypothèse générale est alors précisée par la thèse particulière ici en question, de la même façon :

Cette doctrine est claire..., il n'est pas possible d'y contredire. Il appert évidemment que cela est plus que raisonnable..., néanmoins il se fait<sup>25</sup>.

C'est la constatation de la contradiction entre une évidence et la dénégation de cette évidence par l'adversaire qui va inaugurer le ton pamphlétaire : celui-ci commence au moment où la thèse adverse se trouve réfutée, et où néanmoins ses sectateurs maintiennent leur position parce qu'ils ne veulent pas voir. Dans le *Traité des reliques*, où il montre ce que sont les reliques, Calvin constate :

Plusieurs, en regardant un reliquiaire, ferment les yeux par superstition, afin, en voyant, de ne voir goutte : c'est à dire qu'il n'osent pas jeter l'œil à bon escient, pour considérer ce que c'est<sup>26</sup>,

dans une phrase où le dicton biblique (*Matthieu*, 13,13) est à la fois vérifié et mis en scène de façon presque comique à travers le cas concret du pèlerin qui va voir la relique, et où ce dicton est présenté en même temps comme une énigme (« en voyant, de ne voir goutte ») que résout, toujours sur le ton familier, la dernière phrase.

22. *Traité des scandales*, p. 228.

23. *Op. cit.*, p. 220.

24. *Excuse aux Nicodémites*, éd. A. Autin (voir note 5 pour la référence), pp. 201-202.

25. *Op. cit.*, p. 205.

26. *Traité des reliques*, in *Three French treatises*, éd. Francis M. Higman, London, 1970, p. 54.

Dès lors, le pamphlet va utiliser les figures qui tendent à montrer tout autant qu'à démontrer, il va faire voir ce qui était caché, tu, gardé secret : la réalité des choses, et les véritables motifs du désaccord et du refus de l'adversaire. C'est en général l'image du masque arraché qui s'impose : « C'est bien raison de leur oster le masque »<sup>27</sup> ; « Descouvrir telz monstres, c'est les vaincre »<sup>28</sup>. Le caractère obsédant de ce thème ne s'explique pas seulement par les *topoi* ordinaires de la polémique, il s'enracine plus profondément dans la conception de la foi qui est celle de Calvin, cette foi qui « prend siège au cœur de l'homme, le nettoyant de fard, de fiction et Hypocrisie »<sup>29</sup>, et dans son anthropologie. La prédication de la parole a en effet pour tâche, nous l'avons vu, de démasquer l'homme et les mystifications auxquelles il se livre à l'intérieur de lui-même pour échapper au jugement de Dieu. Sans cesse la parole doit fouiller ces « cachettes secrètes »<sup>30</sup>, « faire venir en lumière les choses cachées »<sup>31</sup>. A côté de l'image du masque, il y en a d'autres qui insistent davantage sur la nature du geste démystificateur ; Calvin aime à décrire son entreprise dans des termes qui indiquent l'emploi de la force, la violence nécessaire au dévoilement de l'imposture :

... les tirer comme par force à la clarté...<sup>32</sup>

... presser l'apostume à fin que par la boue qui en sort, on puisse juger du mal intérieur<sup>33</sup>.

La parole pamphlétaire accomplit ainsi une fonction quasi théologale : conformément à un des offices de la loi dans l'économie chrétienne, elle « contrainct à congnoistre et confesser tant (l') imbécilité que (l') impureté »<sup>34</sup>. Arracher les faux semblants, c'est tenter de sauver. A la limite, le pamphlet aboutira à dénoncer moins des adversaires que des tendances fondamentales et perverses de la nature humaine incarnées dans ces adversaires, et le pamphlet se transformera en diatribe religieuse ou en discours sur la folie du monde. Mais en général, qu'il soit question des catholiques ou des spiritualistes ou d'autres ennemis, c'est bien d'eux qu'il s'agit, et ils sont pleinement identifiés à ces tendances mauvaises. Calvin les cherche et, comme il le dit lui-même, il écartera le manteau de Nicodème dont se couvrent les Nicodémites à la façon des moines qui, dans un tableau de la chapelle des Carmes, à Paris, se massent sous le manteau

27. *Contre la secte des libertins*, C.O., VII, col. 164.

28. *I.R.C.*, II, p. 221.

29. *I.R.C.*, II, p. 10.

30. *I.R.C.*, I, p. 219 ; cf. p. 118 et *Traité des scandales*, p. 219.

31. *I.R.C.*, I, p. 234.

32. *Contre la secte des libertins*, C.O., VII, col. 169.

33. *Traité des scandales*, p. 176. Cf. la citation de la note 15.

34. *I.R.C.*, I, p. 286. Voir aussi p. 287.

de la Vierge<sup>35</sup>. « Quelqu'un répliquera que je ne fais que montrer les scandales sans y remédier. Je réponds qu'il a fallu montrer la maladie pour y chercher remède »<sup>36</sup> : le pamphlet théologique calvinien se situe ainsi quelque part entre la critique religieuse et satirique des réalités historiques et sociales, et la dénonciation des scandales plus fondamentaux de l'existence humaine, qui se jouent à l'intérieur des âmes et demandent des solutions spirituelles. Le *Traité des reliques* manifeste bien, à cet égard, les différents aspects de cette démarche. L'examen de la question théologique du culte des saints est différé<sup>37</sup> et Calvin ne s'attache ici qu'à faire voir ; le catalogue dont se compose ce traité se présente comme un premier inventaire de l'emplacement des reliques et celles-ci sont les véritables victimes de ce jeu de massacre, qui consiste à faire tomber les masques : Calvin invite simplement ses lecteurs à prendre un peu de recul pour ouvrir les yeux sur la fraude des fausses reliques, « ... à regarder que c'est »<sup>38</sup>. La force du traité vient de ce que notre auteur ne se laisse que rarement divertir de son propos pour se lancer dans une critique des pèlerinages ou des indulgences, mais met en œuvre un seul *leitmotiv* : « s'il y eût eu des yeux pour regarder »<sup>39</sup>. Exhiber les objets pour ce qu'ils sont, cette stratégie de démystification, qui s'accompagne d'un réalisme grotesque, conduit le réformateur à centrer sa critique sur l'aveuglement des metteurs en scène et des spectateurs de cette « moquerie », sans avoir à insister sur les dimensions proprement humaines, sociales et mercantiles du culte des reliques. Du coup, la controverse théologique, mais aussi le tableau satirique des mœurs disparaissent au profit d'une critique radicale de la folie du monde et des présupposés psychologiques et spirituels qui aboutissent à cette folie ; tous les projecteurs sont braqués sur ce qu'il fallait montrer : de simples objets, et c'est au milieu d'un champ de ruines que l'on voit errer des sujets indéfinis (ils, on) qui représentent une masse de perdition en attente de la parole.

Calvin manifeste une préférence particulière pour la démystification de l'imposture sur le plan du langage ; les scandales qu'il dénonce se situent en effet essentiellement dans l'emploi perverti que font ses adversaires du langage religieux. A propos des libertins spirituels, il remarque que « la langue est créée de Dieu pour exprimer la cogitation, à ce que nous puissions communiquer ensemble. Pourtant, c'est pervertir l'ordre de Dieu de battre l'air d'un son confus... Voilà pourquoi il nous faudra travailler de deschiffrer leurs am-

35. *Excuse*, p. 239.

36. *Traité des scandales*, p. 181.

37. Il est réservé à l'*Institution de la religion chrétienne*, éd. J.-D. Benoît (texte de 1560), Paris, 1975, 1. I, ch. XI.

38. *Traité des reliques*, p. 53.

39. *Ibid.*, p. 68 ; cf. p. 69, 71, 75 et *passim*.

bages »<sup>40</sup>. On sait que le traité contre les libertins spirituels se présente largement comme une enquête sur leur langage, un « gergon à deschifrer »<sup>41</sup>, « langue sauvage » qui déguise les mots comme on le fait dans une cour des miracles<sup>42</sup>. En général, Calvin souligne cette imposture par différentes figures (paradoxe, oxymore) qui font apparaître ironiquement le scandale qu'il dénonce. C'est ainsi que les Nicodémites « seroient bien contents d'embrasser le fils de Dieu, s'ilz le pouvoient séparer de sa croix »<sup>43</sup> : « Veulent-ilz transfigurer Jésus-Christ, qu'il ne soit plus tel qu'il se prononce ? »<sup>44</sup>. Nicodémiser, « c'est se conformer avec le temps, pour s'avancer journellement à donner gloire à Dieu »<sup>45</sup>. Le prétexte de l'édification, qu'ils invoquent, donne ainsi lieu à une page entière de jeux de mots<sup>46</sup>.

La mise en cause des comportements, la dénonciation de l'imposture amènent Calvin à mettre en scène ses adversaires de façon encore plus large et plus précise : c'est à travers leur démarche, leur appartenance sociale, et en recourant à des figures stéréotypées qu'il dévalorise leurs idées et leurs positions. L'imitation de l'accent et du dialecte picards du libertin spirituel Quintin<sup>47</sup> s'accompagne de petites scènes où le heurt du pseudo-langage religieux et de la trivialité de la situation produit un effet de burlesque théologique qui suffit à disqualifier les prétentions du personnage. La *Réformation à Cathelan* offre un autre exemple de ce burlesque, assez réussi ; nous assistons à l'arrivée tumultueuse à Genève de Cathelan en compagnie de sa maîtresse, tout au début, et le libelle s'achève sur une évocation plaisante qui renvoie le « ruffien » aux ornements liturgiques de sa messe :

Si la sainteté de la messe est fondée sur les cottes, robes, manchons, collets et affiquets des femmes, je quitte le jeu. Toutefois j'ay ma réplique : quand ce beliste est comparu par-deça, ce n'estoit pas en tel equipage. Ainsi il n'y avoit rien en lui ni en sa paillarde pour honnorer la messe, veu que n'y avoit nulle reserve pour les dimanches : mesme que son chapeau à lembeaux n'estoit pas trop honneste pour le plus maigre jour de la semaine<sup>48</sup>.

A plusieurs reprises, Calvin a recours à la caractérisation sociale de ceux qu'il vise. A propos des libertins, il conseille d'éviter ceux

40. *C.O.*, VII, col. 169.

41. *Ibid.*, col. 156. Cf. col. 155, 214 et tout le chapitre VII.

42. *Ibid.*, col. 168.

43. *Traité des scandales*, p. 179.

44. *Op. cit.*, p. 218.

45. *Excuse*, p. 243.

46. *Op. cit.*, pp. 213-214.

47. *C.O.*, VII, col. 199 et 201.

48. *Reformation pour imposer silence à un certain beliste nommé Antoine Cathelan, jadis cordelier d'Albigeois*, *C.O.*, IX, col. 125-136 (citation : col. 136).

qu'on voit « aux comptoirs des thrésoriers, et aux cabinetz de gens oisifs et aux boutiques, tant des marchans comme des gens mechaniques »<sup>49</sup>. Ces allusions sont développées dans le *Traité des scandales* et dans *l'Excuse* ; dans le premier, notre auteur souligne que l'on voit régner l'athéisme « aux cours des Rois et des princes, entre gens de justice, protonotaires et autres de bonnet rond : entre les gentilshommes, trésoriers et gros marchans »<sup>50</sup>, mais c'est *l'Excuse* qui développe ce thème dans le sens pamphlétaire. A propos des différentes catégories sociales qu'il met en cause, prêtres et prélates habiles et à la mode, « protonotaires délicats » et gens de cour, humanistes et gens de lettres, enfin marchands et « commun du peuple »<sup>51</sup>, Calvin ne fait qu'effleurer la satire sociale, qui n'est jamais développée pour elle-même. Ici encore, c'est l'imposture du langage et des arguments qu'il dévoile d'une façon chaque fois appropriée au groupe concerné ; la subtile adaptation des termes qu'il emploie aux valeurs respectives de chaque catégorie : édification pour le premier, service du monde et service de Dieu pour le second, offices de la vie civile et intellectuelle pour le troisième, paix du « ménage » pour les derniers, tout cela compose peu à peu le tableau d'une société où les fonctions sociales apparaissent, conformément à la théologie calvinienne de la vocation de chaque homme, comme autant de catégories possibles de la vie spirituelle ; chacun est renvoyé ironiquement aux vraies valeurs du type d'existence qu'il mène, et chacun de ces types est présenté comme le lieu d'une trahison, qui est en train de se faire, de la vie chrétienne. Du même coup, ces représentations sociales deviennent l'image d'un scandale spirituel, dont le pamphlétaire se saisit pour le dénoncer. On mesurera la force et l'originalité de Calvin sur ce terrain, si l'on compare ces passages avec le stéréotype de l'image du marchand utilisée systématiquement par A. Marcourt dans son *Livre des marchans*<sup>52</sup> pour dénoncer les trafics de la religion par les prêtres. Calvin, lui, vise et rejoint en quelque sorte le monde dans ses propres valeurs pour les remettre en question, c'est-à-dire à leur juste place. Le dévoilement des vrais ressorts de l'existence mondanaise se confond dès lors, grâce en particulier aux jeux du pastiche et de l'ironie, avec la prédication d'une parole essentielle.

Malgré ce dernier exemple, il est assez rare que Calvin aille ainsi chercher l'adversaire sur son propre terrain. Il préfère le plus souvent l'identifier à des images stéréotypées et le mettre en scène au moyen de typologies qui gardent toute leur efficacité au XVI<sup>e</sup> siècle : celle

49. C.O., VII, col. 167. Cf. col. 212.

50. *Traité des scandales*, p. 225.

51. *Excuse*, pp. 210-224.

52. *Le livre des marchans, fort utile à toutes gens pour congoistre de quelles marchandises on se doit garder d'estre trompé*. Nous avons consulté l'édition de 1533, chez Pierre de Vignolle, Paris. Sur Antoine Marcourt, voir R. Hari, « Les placards de 1534 », in *Aspects de la propagande religieuse* (Travaux d'Humanisme et de Renaissance, 177), pp. 123-124.

de l'animal, celle du fou, celle du possédé<sup>53</sup>. Les métaphores répétées de la lutte et le langage péjoratif de l'argutie ne lui suffisent pas ; il lui faut encore montrer, par le recours à ces images, que l'adversaire ne sait pas ce qu'il fait ni ce qu'il dit. C'est ainsi qu'un des procédés favoris de notre auteur, dans le registre d'une folie simplement drôle, consiste à assimiler le raisonnement de l'adversaire à un coq-à-l'âne. C'est en particulier le cas dans le traité contre les libertins<sup>54</sup>, et l'on en trouve des traces dans *l'Institution*<sup>55</sup>. La composition du *Traité des reliques* marque à plaisir les articulations de l'inventaire par tous les signes d'une fausse progression narrative qui souligne l'absurdité de ce dont il est question<sup>56</sup>, et l'on trouve dans ce traité, en guise de justification ironique du culte de saint Antoine, un faux coq-à-l'âne qui découvre la folie du monde :

... d'autant que (saint Antoine) est un saint coleré et dangereux, ... il se fait craindre et redouter. La crainte a engendré dévotion, laquelle a aiguisé l'appétit pour faire désirer d'avoir son corps, à cause du profit<sup>57</sup>.

Faute de prendre au sérieux les tenants et aboutissants de la démarche de ses adversaires, ou parce qu'il la récuse d'emblée, Calvin excelle à reconstituer à travers le détail des erreurs la folie des fausses cohérences :

Ils choppent à l'étourdie..., ils appètent de les (difficultés) rencontrer, ..., comme s'ils prenaient plaisir à courir par haies et buissons ... ils (les) ramassent soigneusement<sup>58</sup>.

Par ailleurs, les innombrables images physiques qui servent à caractériser l'adversaire, depuis la rage, très peu théologique, jusqu'aux oreilles d'âne, tout cela nourrit une rhétorique de l'insulte qui prétend alimenter un thème de réflexion : comment des êtres raisonnables peuvent-ils ainsi devenir des bêtes brutes, « pour ne différer en rien d'avec les bestes, sinon qu'ilz retiennent la figure d'hommes »<sup>59</sup> ? La figure centrale autour de laquelle toutes ces images

53. Voir, pour l'arrière-plan de ces thèmes en pays germanique, J. Lefebvre, *Les Fols et la folie. Etude sur les genres du comique et la création littéraire en Allemagne pendant la Renaissance*, Paris, 1968.

54. C.O., VII, col. 209 et 233.

55. I.R.C., IV, p. 123. Voir aussi la *Réformation à Cathelan*, C.O., IX, col. 128.

56. Pp. 55, 74, 78, 82.

57. *Ibid.*, p. 91.

58. *Traité des scandales*, p. 177.

59. *Contre les libertins*, C.O., VII, col. 247, 165. Voir aussi *Traité des scandales*, p. 162 et *passim*, I.R.C., II, p. 196, 259 et *passim*.

gravitent, c'est celle du renversement, du monde renversé<sup>60</sup>. Aux yeux de Calvin, les thèses des libertins, des catholiques, des Nicodémites et de tous ceux auxquels il s'oppose renversent l'ordre des choses voulu par Dieu, l'ordre de la création, l'ordre de la rédemption, l'ordre des valeurs, l'ordre enfin des raisons dans la connaissance chrétienne. Les clichés de la polémique anti-catholique, le réalisme burlesque, la satire des moines, tous ces thèmes qui ne sont pas proprement calviniens sont ainsi subordonnés à celui de la folie du monde et de l'aveuglement de ceux qui se sont fermés à la parole de Dieu : la folie vient alors les frapper, en guise de punition divine, conformément au texte de l'*Epître aux Romains* qui fonde pour Calvin cette idée (*Romains* I, 18-25), texte à partir duquel il explique par exemple l'origine du culte absurde des fausses reliques. Le recours constant à cette idée de l'inversion des choses et des valeurs, idée qui trouve ses racines dans le concept théologiquement marqué de l'*ordo*, explique que ni la polémique de controverse ni la satire ne suffisent à rendre compte de la nature agonistique de la parole calvinienne. Certes, notre auteur sait la moduler sur des registres variés ; c'est dans le *Traité des reliques* qu'elle est le plus marquée théologiquement, et d'une façon très conforme aux grandes affirmations de l'*Institution*<sup>61</sup>, mais en contrepoint d'une enquête qui porte seulement sur des objets ; partout diffuse dans l'*Institution*<sup>62</sup>, elle y revêt volontiers le ton moins dramatique de la plaisanterie humaniste, par exemple à propos du besoin qu'auraient les théologiens catholiques d'aller se faire soigner à Anticyra<sup>63</sup>. Mais toujours, par-delà les erreurs, les mensonges et les ridicules, ce thème met en cause le monde tel qu'il va. Or, c'est à Pierre Viret que Calvin laissera le soin d'orchestrer les virtualités plus ou moins tragiques, et plus ou moins comiques, de cette figure autour de l'idée du *Monde à l'Empire*<sup>64</sup>, où l'ironie militante dirigée contre les déviations de l'œuvre de la Réforme elle-même se confond avec la satire pessimiste du monde. Dénoncer la fausse sagesse du monde et démasquer l'œuvre de Satan : tel semble être, en dernier lieu, le ressort de la parole pamphlétaire calvinienne ; mais Calvin n'a pas accordé à cette inspiration une œuvre particulière, et il ne lui a pas consacré un genre littéraire particulier. Simultanément, et ce sera notre dernier point, la nature de ce ressort marque également la véritable portée et les limites, qui sont de plusieurs ordres, de ce type de parole.

60. Cf. les études rassemblées dans *L'image du monde renversé et ses représentations littéraires et para-littéraires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. J. Lafond, A. Redondo, Paris, Vrin, 1979.

61. Cf. I.R.C., II, pp. 41, 97 et *passim*, *Traité des reliques*, pp. 49, 52, 67, 69, 73-74, 78 et 93.

62. Voir par exemple I.R.C., p. 174 et *passim*.

63. I.R.C., IV (version latine), p. 124 et note a.

64. Pierre Viret, *Le Monde à l'Empire et le monde démoniaque*, 1561, reprend et accentue les thèmes de ses dialogues précédents. L'idée apparaît d'abord chez Calvin, *Traité des reliques*, p. 49.

*Le sens du ton pamphlétaire dans l'œuvre calvinienne*

La parole militante, dans ses formes les plus extrêmes et les plus proches de l'action, peut se résumer dans une dénonciation publique : Calvin en a conscience dans son traité contre les libertins, où il met en cause des familiers de Marguerite de Navarre, et souligne lui-même la nature et la gravité de son geste<sup>65</sup> ; les publications auxquelles il se livre après l'affaire Servet<sup>66</sup> sont marquées par la pesanteur impitoyable et tâtilonne d'un véritable dossier juridique. De plus, lorsque cette parole se réduit à la mise en œuvre variée, mais restreinte, de l'injure, elle perd toutes ses autres virtualités d'expression et trouve sa propre limite dans l'appel au geste<sup>67</sup> et à l'action : les tensions religieuses et politiques nous situent dès lors dans « une société au bord du meurtre »<sup>68</sup>.

Mais surtout, si le pamphlet calvinien s'appuie sur les thèmes et les procédés de la satire du monde, il ne développe que rarement les virtualités que cette satire pouvait prendre sous ses formes humaniste ou populaire. On ne trouvera pas chez Calvin les jeux brillants et récréatifs de l'érudition et de la fantaisie que propose par exemple la *Zographia*<sup>69</sup> de Théodore de Bèze ; il est significatif que ce soit ce dernier qui ait composé ce libelle, en réponse à un traité polémique écrit par le théologien Jean Cochlaeus contre Calvin, et qu'il fasse valoir la dignité en quelque sorte apostolique de son maître pour expliquer que celui-ci se soit déchargé de la tâche<sup>70</sup>. Ce n'est pas que Calvin ait répudié l'arme du rire et de la fantaisie dans le combat chrétien : à la différence de Luther, qui souligne l'incompatibilité de ces armes et du contenu chrétien<sup>71</sup>, Calvin avait défendu dans sa préface aux *Disputations chrestiennes en manière de deviz* (1544) de son ami Viret sa « façon plaisante et joyeuse », en invoquant le précédent des prophètes bibliques<sup>72</sup>. Mais tout se passe comme si Calvin préférait pour lui-même, à une mise en scène de ses adversaires appuyée sur des tableaux, des scènes et des anecdotes amplifiées, la multiplicité des détails rapides, des touches suggestives et

65. *C.O.*, VII, col. 161-162.

66. *Defensio orthodoxae fidei de Trinitate*, 1554, *C.O.*, VIII.

67. *Contre les libertins*, *C.O.*, VII, col. 163.

68. L'expression employée par J. Lefebvre, *op. cit.*, p. 274, pour qualifier la société allemande au milieu du siècle, convient bien à la France au moment où vont éclater les guerres de religion.

69. *Brevis et utilis Zographia Joannis Cochlaeae*, 1549. Le texte est reproduit dans la correspondance de Bèze, *op. cit.*, I, pp. 49-55.

70. *Ibid.*, pp. 49-50.

71. Voir J. Lefebvre, *op. cit.*, p. 266, note 210, et M.-A. Screech, R. Calder, « Some Renaissance Attitudes to Laughter », in *Humanism in France*, éd. A.H.T. Levi, New-York, 1970, p. 216-228.

72. De larges extraits de cette préface sont cités dans la thèse de J. Barraud, *Pierre Viret, sa vie et son œuvre* (1511-1571), Saint-Amans, 1911, p. 270.

souvent triviales, des coups de patte qui s'accumulent, sans donner aux personnes et aux groupes visés la consistance, fût-elle odieuse ou dérisoire, de véritables ennemis. La rapidité de la phrase, la brusquerie des images sont chez lui déjà le signe que le ton pamphlétaire est l'amorce d'une autre parole. Par ailleurs, accorder à ses têtes de Turc trop d'épaisseur, morale et sociale, comme le fait un Marcourt dans son *Livre des marchans*, reviendrait à affaiblir la thèse selon laquelle l'erreur et ses suppôts ne sont que des marionnettes dans les mains du Diable<sup>73</sup>.

Ainsi, hormis les passages précédemment cités, on ne retrouvera guère chez Calvin de parallèles aux inventions verbales et scéniques des pamphlets à destination populaire, du *Livre des marchans*, qui l'inspire pourtant<sup>74</sup>, aux *Satyres de la cuisine papale*<sup>75</sup>, à la composition desquelles il n'a sans doute pas participé. Une sorte de division du travail en milieu réformé, ainsi que la place insigne qu'il occupe à Genève, peuvent expliquer cette retenue. Mais plus encore, il faut revenir à la structure de la prédication chrétienne telle qu'il l'assume pour comprendre le sens et les limites du ton pamphlétaire dans son œuvre.

L'unique message de celle-ci s'adresse simultanément à deux groupes potentiels, sinon visibles, celui des fidèles et celui des « désespérés », et c'est justement la fonction de la prédication que d'opérer, ou plutôt de faire apparaître ce partage dont le principe réside en dernier ressort dans le mystère de la prédestination. La parole chrétienne, paradoxale, suscite nécessairement le scandale et l'opposition dans une partie de son public, et ce sentiment, très fortement ressenti par Calvin, s'accompagne chez lui d'un procédé constant, du moins en dehors de ses sermons prononcés et publiés : notre auteur ne cesse de distinguer, au moins dans un premier temps, les destinataires de son discours, en les répartissant, selon la figure du dehors et du dedans, de part et d'autre d'une ligne imaginaire, mais très fermement tracée, qui sépare ceux qui sont susceptibles de recevoir sa parole de ceux qui la récuseront<sup>76</sup>. Qu'il dirige son propos contre les catholiques ou tels ou tels hétérodoxes, ceux-là ne sont jamais que la manifestation extérieure et momentanée de la lutte qui se joue au cœur de chaque homme, de l'enjeu décisif d'un refus ou d'une adhé-

73. La comparaison entre Erasme, *Annotationes ad Matthaeum* (*Opera Omnia*, ed. Clericus, reprint Hildesheim, 1961, VI, 118 E), qu'il faut compléter par le colloque *Peregrinatio religionis ergo* (*ibid.* I, 774 C-787 E), avec le *Traité des reliques* dont ils constituent, avec le *Livre des marchands* (fo D V v°), des amores, est instructive : la mise en scène anecdotique et le ton moralisateur ont fait place, chez Calvin, à la critique des choses et au thème satanique.

74. Voir *I.R.C.*, IV, p. 46 note a, et p. 300.

75. *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, chez C. Badius, Genève, 1560, reprint chez J.-G. Fick, Genève, 1857.

76. Voir par exemple *Traité des scandales*, pp. 162-163, 168-169, 175, 177, 218, 247 etc...

sion à l'Evangile. Or, le ton pamphlétaire, avec son cortège d'images et de procédés, a en définitive pour but de marquer cet enjeu : il s'adresse encore au-dehors, en direction de ceux qu'il abandonne par ailleurs, pour marquer la limite, en fait invisible à vue humaine, au delà de laquelle le message de salut se transforme en jugement, pour donner à la parole humaine la tension d'une sommation, la force et la chaleur d'un appel ; dans cette arme qu'est le discours, il ne constitue jamais le fond du propos, et il n'a pas d'objectif propre : il est le nerf qui permet de lancer la flèche vers le but, il vise à émouvoir les coeurs. Partout présent, il trouve ses limites dans le souci pastoral, qui fait succéder à la constitution de catégories tranchées de destinataires et à l'amalgame de tous les « moqueurs de Dieu » la reprise d'un « nous » exhortatif<sup>77</sup>.

En conclusion, si chez Calvin le ton pamphlétaire est infiniment varié et apparaît dans des œuvres de types très différents, s'il hésite entre la démystification ironique, précise et rapide de réalités humaines spécifiques et, d'autre part, les lieux communs de la polémique religieuse et les clichés de la satire du monde, ce ton illustre surtout la valeur opératoire attribuée par le prédicateur à cet instrument qu'est la parole humaine ; il est un instrument par lequel la prédication déjoue les compromissions, c'est-à-dire énonce sa propre force et sa propre chaleur. Sur ce point, comme sur les précédents, on peut mesurer la cohérence, qui justifie la notion de pamphlet théologique à propos de plusieurs de ses œuvres, entre les conceptions religieuses de notre auteur et les modalités de son discours.

OLIVIER MILLET

---

77. *Op. cit.*, pp. 160, 293 et *passim*.

## LE *TIGRE* ET LA MISSION DU PAMPHLÉTAIRE

Il est à peine besoin de justifier la présence du *Tigre* dans un colloque consacré au pamphlet de la Renaissance. Pour la critique presque unanime, l'œuvre attribuée à Hotman est en effet un pamphlet, peut-être même le modèle du genre. Alors qu'elle hésite parfois, pour désigner certains textes, entre le terme « satire » et le terme « pamphlet », c'est celui-ci qu'elle emploie lorsque l'on retrouve, en 1834, le fameux libelle que l'on croyait disparu : Techener, alerté par Louis Paris qui le découvre inopinément dans une collection de vieux livres, l'inscrit à son catalogue de la manière suivante : « Epître envoyée au Tigre de la France, rarissime pamphlet de 14 pages. Prix : 200 francs »<sup>1</sup>. Nodier, regrettant de n'avoir pu s'en porter acquéreur, parle en 1841 de « cet inappréciable pamphlet »<sup>2</sup>. La critique moderne, de K. Glaser<sup>3</sup> à D.R. Kelley<sup>4</sup> en passant par H. Naef<sup>5</sup>, L. Romier<sup>6</sup>, V. De Caprariis<sup>7</sup> et bien d'autres, n'a fait sur ce point qu'en tériminer le jugement du siècle précédent.

Les raisons de la célébrité du *Tigre* ne manquent pas, mais l'on peut se demander si finalement elles rendent bien compte de l'originalité du texte. Pour les uns — R. Dreste, par exemple, le premier biographe d'Hotman — le *Tigre* tranche sur la prose du XVI<sup>e</sup> siècle souvent « lourde et traînante... au contraire, quoi de plus vif et de plus serré que les apostrophes du pamphlétaire au Tigre... Tous les mots sont comptés et portent coup, et l'intérêt va toujours croissant jusqu'au moment où l'auteur s'arrêtant brusquement termine par un mot admirable »<sup>8</sup>. Le libelle d'Hotman mériterait donc une admiration stylistique. Pour d'autres, qui reconnaissent d'ailleurs la qualité de sa

1. Cité par Ch. Read dans l'introduction de son édition du *Tigre*, Paris, Académie des Bibliophiles, 1875, p. 21.

2. *Op. cit.*, p. 23.

3. « Beiträge zur Geschichte der politischen Literatur Frankreichs in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. XXXII, 1918, pp. 250-262.

4. *François Hotman. A revolutionary's ordeal*, Princeton University Press, 1973.

5. *La Conjuration d'Amboise et Genève, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXII, 1922.

6. *La Conjuration d'Amboise*, Paris, 1923.

7. *Propaganda e pensiero politico in Francia durante le guerre di religione, 1959-1972*, t. I, Napoli, 1959.

8. R. Dreste, *Essai sur François Hotman*, Paris, A. Durand, 1850, p. 44.

rhétorique, le *Tigre* s'inscrit surtout dans cette série de brochures que suscite la tragédie d'Amboise, dans cette longue liste de « *pla-cards et libelles diffamatoires* » — l'expression est de Brûlart dans son *Journal*<sup>9</sup> — qui tentent de justifier ou au moins d'expliquer le fameux Tumulte. Le *Tigre* bénéficie alors d'une célébrité historique. On compare des argumentations, on tente de préciser ce qui l'emporte du point de vue religieux ou du point de vue politique, et c'est à quoi s'emploient, souvent avec succès, K. Glaser, H. Naef, V. De Caprariis et D.R. Kelley<sup>10</sup>. Mais à force de situer le *Tigre* dans ce contexte, on manque parfois sa nature propre. Kelley, par exemple, se contente de noter un crescendo dans la polémique d'Amboise et l'œuvre d'Hotman en serait le point culminant<sup>11</sup>. En somme, François Hotman ne ferait que dire mieux, que dire plus fort ce que d'autres ont déjà écrit. Pourquoi dès lors, si l'on en croit Brantôme, le *Tigre* produisit-il un effet particulier sur le cardinal de Lorraine qui s'en déclara « *estomaqué* »<sup>12</sup>? Pourquoi aussi, même si le cas n'est pas isolé, l'anecdote tragique qui accompagne, depuis *La Planche*, le récit de sa publication, cette histoire du libraire Martin Lhomme, trouvé en possession du libelle et condamné au gibet<sup>13</sup>? Bien des signes donnent à penser que le *Tigre* est un libelle à part.

Pour le montrer, il faut encore partir du contexte et présenter d'abord rapidement cette « littérature d'Amboise », importante en elle-même et aussi parce que Hotman est l'un de ses auteurs : on lui attribue en effet depuis Naef l'*Histoire du Tumulte*<sup>14</sup>. Le *Tigre* trouvera sa véritable figure par la comparaison avec ces textes, mais aussi grâce à sa réécriture en vers, la *Satyre sur les gestes memorables des Guysards*, qui date de 1561.

H. Naef a fixé d'une manière convaincante la chronologie de la dizaine de libelles qui suivirent immédiatement Amboise. Ils s'échelonnent du milieu de mars 1560, date de l'assaut manqué contre le château, au mois d'août de la même année, où l'on saisit d'après

9. *Mémoires de Condé*, éd. D.-F. Secousse, Londres-Paris, 1743-1745, t. I, p. 9.

10. Il faut ajouter à cette liste le nom de Monique Droin-Bridel pour son livre : *Vingt-sept pamphlets huguenots (1560-1562) provenant de la bibliothèque Tronchin. Extrait des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XLVIII, 1979. Je n'ai eu connaissance de cet ouvrage que le jour où fut faite la communication d'où est tiré cet article. Au moins ai-je pu tirer profit dans les notes qui suivent de ses renseignements très précis.

11. *Op. cit.*, p. 120.

12. *Mémoires*, éd. Lalanne, t. IX, pp. 492-493.

13. *Histoire de l'Estat de la France tant de la république que de la religion sous le règne de François II*, s.l., 1576, pp. 385 et suiv.

14. *Op. cit.*, p. 680 ; cette attribution est rappelée par M. Droin, *op. cit.*, p. 213.

Hauser<sup>15</sup> le dernier de cette série, la *Juste Complainte des fidèles de France* qu'un jeune serrurier transportait avec deux autres pamphlets de Châlon à Lyon<sup>16</sup>. Au moment de l'assaut, en effet, selon La Planche, certains conjurés portaient sur eux, outre le texte d'une *Protestation faite par le chef et tous ceux du Conseil de n'attenter aucune chose contre la Magesté du Roy*, celui d'une *Remonstrance* qui parut en 1560 sous le titre : *Les Estats de France opprimez par la Tyrannie de Guise*<sup>17</sup>. Par cet écrit, ils prétendaient se justifier aux yeux du roi et « effacer le soupçon de sedition et mutinerie »<sup>18</sup>. L'essentiel de l'argumentation développée par les libelles ultérieurs se trouve déjà ici : les conjurés ont pris les armes pour s' « opposer à la tyrannie de ceux de Guise, qui n'ont jamais tasché en toute leur vie, qu'à s'agrandir au pris de vostre ruine » (ils s'adressent au roi)<sup>19</sup>. À l'appui de cette accusation, une série de griefs très précis : visées des Guise sur certaines provinces françaises (l'Anjou et la Provence) ; visées évidemment plus graves sur le trône lui-même, et cela par le moyen d'une généalogie controvée qui les présente comme des descendants de Charlemagne chassés du pouvoir par ceux de Hugues Capet<sup>20</sup> ; entreprise concertée d'affaiblissement du royaume, prouvée notamment par l'expédition d'Italie qui, en 1557, eut pour résultat de diviser les forces françaises en guerre contre l'Allemagne<sup>21</sup>. Ce libelle formule en fait contre les Guise une double accusation : de lèse-majesté et de haute trahison. Elle est reprise inlassablement par la suite ; mais, si le contenu des pamphlets change assez peu, il n'en va pas de même des intentions de leurs auteurs et de leur langage.

Ils ne s'adressent jamais au Cardinal de Lorraine (il faudra s'en souvenir), mais au roi, aux Parlements ou aux princes du sang. On les comprend : c'est une défense qu'ils présentent, au moins au début, et il convient de se tourner vers ceux qui peuvent juger les prétendus rebelles ; une défense qui devient cependant très vite une contre-attaque : ils demandent en effet un procès des Guise, parce qu'ils sont résolus, comme l'écrit la *Briève Exposition*, « à leur faire rendre compte des trahisons et entreprissons contre la Majesté du Roy »<sup>22</sup>.

15. H. Hauser, *Sources de l'Histoire de France*, t. III, p. 167, n° 1776.

16. Voir la description très précise de ce libelle dans M. Droin, *op. cit.*, pp. 236-242. L'arrestation du serrurier en question eut lieu le 17 août.

17. R. de la Planche, *op. cit.*, p. 200 ; voir aussi H. Naef, p. 678, et M. Droin, *op. cit.*, pp. 210-211.

18. *Les Estats de France..., Mémoires de Condé*, t. I, p. 405.

19. *Op. cit.*, p. 406.

20. *Op. cit.*, pp. 407-408.

21. *Op. cit.*, pp. 407-408.

22. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 359. Voir aussi *l'Histoire du Tumulte d'Amboise*, Strasbourg, J. Nesle, 1560 : « Leur but (il s'agit des gentilshommes conjurés) estoit de depossester lesdits de Guise de l'autorité qu'ils avoient usurpée par cauteille et audace et qu'ils retenoient par force et violence a fin que leur *proces* estant fait il peut estre notoire à tous que lesditz de Guise estoient ennemis du roi » (p. 9) ; voir également la *Remonstrance à tous Estats*, Paris, 1560 : « Si l'affaire est connue et mis en *jugement* » (p. 20).

D'autre part et dès le début, c'est à qui affirmera que la cause d'Amboise est « civile et politique »<sup>23</sup> ; qu'il s'agit de protester contre une usurpation, et notamment contre la manière dont les Guise se sont emparés du pouvoir en profitant de la « minorité » de François II. Et quand certains auteurs comme celui de la *Juste Complainte* lancent un appel au tyranicide<sup>24</sup>, c'est bien parce que le gouvernement des Guise est une insulte au droit et à la justice. Cela n'empêche pas les libellistes en question de se référer sans cesse à la Bible. C'est par exemple la mort d'Athalie, « non pas parricide et meurtre de Royne, mais juste vengeance et punition d'une Tyranne qu'elle estoit »<sup>25</sup>, qui devient un modèle, mais un modèle mettant en valeur le rôle des prêtres — faut-il traduire : des ministres ? — comme gardiens de la justice<sup>26</sup>. Ce qui attend les Guise, c'est donc un procès, peut-être même le poignard du tyranicide. En toute hypothèse — et c'est un thème inlassablement repris — « ils n'éviteront pas le jugement de Dieu »<sup>27</sup>. C'est Lui qui vengera les innocents (qui les venge peut-être dès maintenant comme semblent l'indiquer certaines morts étranges<sup>28</sup>), car c'est à Lui qu'appartient la vengeance comme le rappelle l'auteur de la *Juste Complainte* en citant le verset fameux du *Deutéronome* (32, 35) : « A moi la vengeance, et j'en feray la récompense »<sup>29</sup>. Telle est la certitude qui anime les auteurs, souvent protestants, de ces libelles.

Il faut enfin remarquer que, même s'ils n'ont pas reçu un mandat effectif, ils ne parlent presque jamais en leur nom. Ils utilisent le « nous », parce qu'ils se veulent les porte-parole éloquents d'une foule innombrable, de ceux qui souffrent persécution pour la justice ou pour leur foi.

23. *Histoire du Tumulte*, p. 10. Cette version des événements est d'autant plus importante que ce récit fut traduit en allemand (peut-être par Jean Sturm) à l'intention des princes qui pouvaient condamner une sédition dont l'objectif aurait été religieux.

24. *Juste Complainte*, p. 32 et 40. C'est Hauser (*Sources*, t. III, p. 167) qui a le premier relevé ce thème du tyranicide. Il faut noter toutefois qu'il apparaît d'abord par le biais d'une référence biblique (l'histoire d'Athalie : voir la note suivante) et que, en principe, le meurtre du tyran ne peut être l'initiative d'un individu : pour qu'il soit légitime, il faut les « communs suffrages de tous les Estats d'un royaume » (p. 33).

25. *Juste Complainte*, p. 33.

26. On rappellera seulement le rôle du grand prêtre Joad dans la chute d'Athalie. Par ailleurs les écrits les plus calvinistes citent parfois un passage d'Isaïe (8, 12) pour distinguer conspiration légitime et conspiration illégitime. Ce verset figure en exergue de l'*Histoire du Tumulte d'Amboise*.

27. *Remonstrance à tous Estats*, pp. 20-21. On trouve aussi dans ce passage une puissante anticipation de la Légende du Grand Inquisiteur : « Le Christ, s'il revenait sur terre, serait martyrisé par les Guises ».

28. Celle par exemple du chancelier Olivier qui ne fit rien pour arrêter la répression et qui mourut subitement (*Remonstrance à tous Estats*, p. 21).

29. *Juste Complainte*, p. 37.

Tel est le contexte dans lequel Hotman prend la plume, à un moment qu'il faut maintenant préciser : entre le 16 mars (début du Tumulte) et le 23 juin (jour de l'arrestation du libraire Martin Lhomme trouvé en possession du *Tigre*)<sup>30</sup>.

Entre les textes dont il vient d'être question et le *Tigre*, les différences ne frappent pas tout de suite. En apparence, nous lisons le même discours, en plus bref : six feuillets en tout et pour tout. L'acte d'accusation est à peu près identique. Hotman l'établit en remontant jusqu'au règne de François I<sup>er</sup>, qui transmet à son fils Henri II une grande méfiance à l'égard des Guise<sup>31</sup>, et en allant de l'accessoire à l'essentiel. L'accessoire : les intrigues du cardinal auprès de Diane de Poitiers, ou sa cruauté à l'égard de son oncle dont il précipite la mort<sup>32</sup>. L'essentiel : ses responsabilités dans le déclenchement, en 1552, de la guerre contre l'Allemagne, à laquelle il pousse pour des raisons d'ambition personnelle ; la trahison que constitue l'expédition d'Italie ; les crimes en tout genre que sont la corruption des juges ou les malversations financières dont il se rend coupable ; enfin, l'accusation la plus grave, ainsi formulée aux deux-tiers du réquisitoire : « Tu t'es emparé du gouvernement de la France, et as desrobé cest honneur aux Princes du sang pour mettre la couronne de France en ta maison »<sup>33</sup>. Le Cardinal est un tyran, dans tous les sens du terme, et il n'y aurait pas lieu de s'étonner s'il connaissait le même châtiment que César qui « fut occi pour avoir prétendu le Sceptre injustement »<sup>34</sup>. Tout cela rappelle les libelles déjà cités. Où est donc la différence ?

On serait tenté de la trouver dans les attaques qui portent sur la vie privée du Cardinal, attaques qu'on ne trouve pas dans les pre-

30. R. Peter, dans un article récent (« *Le Tigre* de Fr. Hotman, une énigme bibliographique résolue », *B.S.H.P.F.*, 1978), a pu identifier l'imprimeur : il s'agit de Christian Mylius, imprimeur à Strasbourg de 1555 à 1568.

31. « Tu sais bien que vivant le Roy Francoys premier (le jugement duquel etoit admirable) tu n'osois comparoistre devant luy, et qu'il defendit au feu Roy Henry son fils, que toy ny les tiens n'eussiez aucune intelligence de ses affaires » (*Le Tigre*, A iv<sup>o</sup>) ; nous citerons le pamphlet d'après l'exemplaire de la ville de Paris reproduit par Read et maintenant disparu, si bien qu'il n'existe plus à l'heure actuelle, d'après R. Peter (article cité), que deux exemplaires du *Tigre* : celui de la B. N. (Réserve, 8<sup>o</sup> Lb 32 36) et celui de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (R. 100.418). — Cette hostilité de François I<sup>er</sup> et d'Henri II aux Guise est souvent rappelée à l'époque. C'est à Henri II que l'auteur de l'*Advertissement au peuple de France*, imprimé à la suite de l'*Histoire du Tumulte*, attribue la composition d'un quatrain qui aura un vif succès pendant les guerres civiles et qui sera repris, avec des variantes, dans la *Satyre Ménippée*.

32. Jean, Cardinal de Lorraine, mort en mai 1550, que Charles de Lorraine pressa d'aller à Rome, en 1549, pour participer à l'élection du successeur de Paul III.

33. F<sup>o</sup> Av<sup>o</sup>.

34. F<sup>o</sup> Avj<sup>o</sup>.

miers libelles d'Amboise sauf par allusion<sup>35</sup>. Qu'on en juge plutôt : « L'honneur de ta sœur ne se peut garantir d'avec toy. Tu laisses ta robe, tu prens l'espée pour l'aller voir. Le mary ne peut estre si vigilant que tu ne decoyves sa femme ». Sur ce point, la fortune du *Tigre* est assurée, et c'est à qui reprendra par la suite ces accusations pour former la légende noire du Cardinal<sup>36</sup>. Il y avait de quoi, pour reprendre le mot de Brantôme, être vraiment « esto-maqué ».

Mais l'effet produit aurait sans doute été différent si Hotman, tout au long de son pamphlet, ne s'était adressé au Cardinal. C'est à lui qu'il parle d'un bout à l'autre, lui que désigne la deuxième personne du singulier sans cesse utilisée, du célèbre début : « Jusques à quand sera ce que tu abuseras de la jeunesse de nostre Roy ? »<sup>37</sup>, jusqu'à la fin non moins fameuse : « Va doncques malheureux, et tu esviteras la punition digne de tes mérites »<sup>38</sup>. Sans lui laisser aucune trêve, Hotman tient son adversaire à la gorge, le questionnant : « Ne mettras tu jamais fin à ton ambition démesurée ? »<sup>39</sup>, devançant et récusant ses réponses : « Si tu me parles du Chasteau Chambresi, je te dy que tu n'y avois aucune puissance »<sup>40</sup>, lui intimant enfin l'ordre de disparaître de sa vue et de celle des Français : « Doncques va-t-en, descharge nous de ta tyrannie, evites la main du bourreau, qu'attens-tu encore ? »<sup>41</sup>. Tel qu'il est écrit, ce pamphlet justifie son titre : *Epistre envoyée au Tigre de la France*. Mais pourquoi ce choix ? La « forme-lettre », comme l'appelle Marc Angenot dans *La Parole pamphlétaire*, « permet de dissocier un destinataire apparent (généralement l'adversaire du libelliste) du public réel qui est censé prendre parti contre celui-là »<sup>42</sup>. Le Cardinal de Lorraine est bien ce « destinataire apparent ». Pourquoi en effet Hotman s'adresserait-il réellement à lui ? La question est d'autant plus légitime qu'Hotman lui-même se la pose dans la seule « *dubitatio* » ou « *deliberatio* » de son pamphlet : « Mais pourquoy dy je cecy ? Afin que tu te corriges ? Je congnois ta jeunesse si enviellie en son obstination et tes meurs

35. Tout dépend, bien sûr, de la chronologie exacte, difficile à établir. La *Brieve Exposition* (début avril ?) parle à propos des Guise des « incestes, actes abominables de leur très-dissolue vie » (*Mémoires de Condé*, I, p. 359). C'est la *Supplication et Remonstrance* qui fulmine les accusations les plus nombreuses contre le cardinal : « dissolutions, concussions, violences, rapines, meurtres, raptis, incestes, sodomistes et autres telles vertus dont tu n'ignores aussi ny la théorique ny la pratique » (*Mémoires de Condé*, I, p. 516).

36. *La Légende du Cardinal de Lorraine*, Reims, J. Martin, 1576. L'ouvrage, selon Hauser, n'est pas de Régnier de la Planche, mais d'un auteur qui l'utilise.

37. Aij r°.

38. Avj v°.

39. Aij r°.

40. Aiiij r°. Le cardinal prétendait avoir joué un rôle important dans la conclusion du traité de paix du Cateau-Cambrésis en 1559.

41. Avj v°.

42. Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982, p. 80.

si despravez, que le recit de tes vices ne te scauroyt esmouvoir »<sup>43</sup>. Inutile donc d'espérer l'amendement ou la conversion de cet infâme personnage. Rien ne saurait le toucher. Mais il y a un public réel qui, lui, doit être ému par ce récit et ces accusations. Hotman est un trop bon rhéteur<sup>44</sup> pour oublier que la « *narratio* » n'a pas seulement pour but d'informer le lecteur et de lui donner les éléments de l'accusation. Elle doit aussi l'émouvoir, et elle y parviendra d'autant mieux que le lecteur sera pris à témoin du corps à corps furieux de l'auteur et de son adversaire. En choisissant de s'adresser au cardinal, Hotman accroît l'intensité de sa parole. Sa passion justicière devient un modèle de conduite proposé au lecteur, et elle est plus visible dans ce type de discours que dans celui où le cardinal n'aurait été, finalement, qu'une troisième personne. Comme par hasard, le seul libelle à adopter par moments le même parti est la *Supplication et Remonstrance* où H. Naef voit encore la main d'Hotman<sup>45</sup>.

La rhétorique de la passion est donc essentielle à la recherche de l'effet ou de l'influence. Elle se manifeste aussi dans l'utilisation immédiate de la métaphore animale : le cardinal de Lorraine, c'est le tigre, une métaphore qui ne vient pas couronner la démonstration attendue de la cruauté du personnage, mais qui intervient d'emblée, comme le seul terme adéquat pour le désigner. Il faut d'autant plus le souligner qu'au moment où Hotman écrit son pamphlet, le terme n'est pas encore un mot de code pour désigner l'ainé des Guise. On se servirait plutôt du mot « *renard* », comme le fait Macard dans une lettre de 1559 à Calvin<sup>46</sup>. La métaphore nouvelle est imposée par les événements d'Amboise et par la répression du complot où le cardinal a montré une cruauté particulière. Le bestiaire de l'époque ne propose à Hotman aucun animal plus féroce. Il n'est que de lire pour s'en persuader les épithètes dont le gratifie, en 1551, le naturaliste Gessner : « *Tigris bellua est aspera, saeva, indomita, rabida* »<sup>47</sup>, liste qui reprend d'ailleurs les jugements des poètes antiques. Hotman qui, à l'instar de Cicéron parlant d'Antoine, considérait son

43. Avj r°.

44. N'oublions pas qu'il a expliqué à Lausanne les auteurs latins et qu'il a publié en 1554, chez R. Estienne, un *Commentariorum in Orationes M.T. Ciceronis volumen*. Ces commentaires ne permettent cependant pas de savoir quelle idée Hotman se faisait de la rhétorique cicéronienne.

45. *Op. cit.*, p. 636 ; voir aussi M. Droin, p. 262.

46. *Calvini opera*, t. XVII, p. 109 (« *vulpes* »).

47. *Liber I de quadrupedibus viviparis*, Zurich, 1555, p. 1062. Il faut noter toutefois que, la plupart du temps, il s'agit de la cruauté de la tigresse défendant ses petits. C'est ce que l'on voit, par exemple, dans la présentation du tigre par B. Aneau (*Décades de la description, forme et vertu naturelle des animaux...*, Lyon, B. Arnouillet, 1549, B 4 v°). Les épithètes du tigre chez De la Porte sont à peu près les mêmes que chez Gessner, mais c'est le terme « *felon* », tout à fait inhabituel, qui ouvre la série : l'auteur se serait-il souvenu de la « *felonie* » du cardinal de Lorraine ?

adversaire comme une « bellua »<sup>48</sup>, ne pouvait pour son temps choisir un meilleur terme. Mais on oublie trop souvent qu'il associe dans sa première phrase le « tigre » à la « vipère » : « Tigre enragé, vipère venimeuse ». La vipère réintroduit l'idée de malice cachée, que le terme « renard » évoquait auparavant et continuera de rappeler par la suite. Dans les libelles des manuscrits Rasse de Nœux, la vipère est qualifiée de « faulse »<sup>49</sup>, ce qui est également sa nature dans la Bible<sup>50</sup>. Il est essentiel pour Hotman de dénoncer aussi la fausseté, non seulement au regard du passé où les ruses du cardinal ont abusé trop de personnes à commencer par le roi, mais aussi au regard du présent, puisque le cardinal, après Amboise, joue les modérés, propose aux protestants la tenue d'un concile national<sup>51</sup>, risque en bref une nouvelle fois de tromper son monde. La double métaphore du tigre et de la vipère, bien que discrète, organise ce discours sur la violence et l'hypocrisie, et on la retrouve à la fin lorsque l'auteur invite son adversaire à regagner ou bien sa « tanière » — il parle alors au tigre — ou bien le désert — et c'est à la vipère qu'il s'adresse.

Le bestiaire concourt donc, avec d'autres moyens, à frapper le lecteur. Il soutient efficacement l'acte d'accusation, Hotman remplissant ainsi les deux premières missions de l'orateur classique : « docere » et « movere », et donnant à son lecteur les moyens de prendre parti. Encore faut-il voir la nature de sa relation avec lui, relation essentiellement ambiguë. Il se présente souvent comme celui qui dit tout haut ce que chacun pense tout bas. Les impostures, les larcins du cardinal, « tout le monde les scait, les entend, les cognoist »<sup>52</sup>. Cela est vrai aussi de sa conduite en certaines circonstances : « On aperçoit ta malice et méchanceté »<sup>53</sup>. Chacun connaît le cardinal pour ce qu'il est. Hotman choisit alors d'être l'écho sonore d'un peuple lucide et qui par lui accède à la parole. Dans ce rôle, il se rapproche des auteurs de la littérature d'Amboise. Mais il lui arrive de tenir un discours très différent, celui d'un homme qui connaît mieux que quiconque la vie du cardinal : « Toutes ces choses la, et quelques autres que toy et moy scavons bien »<sup>54</sup>. On ne saura jamais ce qu'Hotman sait et que les autres semblent ignorer. Peu importe

48. *Philippiques*, III, 28; IV, 12; VI, 7; VIII, 13; X, 22; XII, 26; XIII, 5. Le souvenir des *Philippiques* est présent aussi chez Sturm qui désigne du nom d'« Antoine » l'un des Guise, sans doute le cardinal (*Calvini opera*, lettre 3166, t. XVIII, col. 21), désignation reprise par Calvin dans sa réponse à Sturm (« Totum cardinem verti in confiando Antonio »), *Calvini opera*, lettre 3174, t. XVIII, col. 39.

49. « Au cardinal » (sonnet), fo 15 r°; un autre sonnet (13 r°) parle à propos des Guise de « faulse rasse » et de « traistres Renards ».

50. Surtout dans le *Nouveau Testament* (voir *Mt.*, 12, 34).

51. Voir la *Brieve Déclaration* qui dénonce l'offre de ce concile national (p. 359); de même la *Remonstrance à tous Estats* (p. 24).

52. Avj r°.

53. Aiiij r°.

54. Aiiij v°.

au reste. Ce qui compte, c'est le rapprochement soudain des deux adversaires par le moyen de ces secrets qui excluent le peuple et qui autorisent l'initiative du pamphlétaire. L'auteur est ici un homme de bonne volonté qui met au service du peuple des informations qu'il est seul à posséder. De ce fait aussi, il se sépare déjà un peu du commun des mortels. Il gravite dans les sphères mystérieuses de la petite ou de la grande politique.

Cette séparation apparaîtra encore plus marquée si l'on veut bien observer que dans le *Tigre* Hotman joue à la fois le rôle de procureur et celui de juge. Le tribunal, c'est lui ; à lui la sentence et c'est lui qui la rend. En l'occurrence, sentence de bannissement, présentée comme indulgente : « Mais si tu me veux croire, tu t'en iras cacher en quelque tanniere, ou bien en quelque desert si loingtain, que l'on n'oye ni vent ni nouvelles de toi »<sup>55</sup>. On pourra expliquer cette confusion des rôles par l'imitation de la première *Catilinaire* où Cicéron demande aux méchants de se retirer, de se séparer des honnêtes gens et de se rassembler en un seul lieu loin de leur vue<sup>56</sup>. Comment ne pas remarquer aussi que cette péroraison est bien en accord avec la psychologie d'Hotman et la logique de son pamphlet ? L'auteur du *Tigre*, en effet, et Sturm le lui a durement reproché dans une lettre de mai 1561<sup>57</sup>, avait l'ambition de jouer un rôle dans l'affaire d'Amboise. Il s'était beaucoup agité et avait cru un moment pouvoir décider l'Electeur Palatin à intervenir dans les affaires de France<sup>58</sup>, se prévalant dans ses démarches de la connaissance personnelle des princes du sang. Ce sont eux, justement, qu'il invoque dans sa péroraison pour dire que leur patience, dont il est l'interprète, donne encore au cardinal la chance de la fuite : « Ne vois tu pas la patience des Princes du sang Roial qui te le permet ? »<sup>59</sup>. Hotman s'arrogue le droit de parler au nom des princes et, comme ceux-ci se taisent, il donne le sens de leur silence. Ce qu'il avait tenté de faire dans l'histoire entre les princes et l'Electeur Palatin, il le refait ici dans le texte entre ceux-là et le cardinal. Par la vertu d'un mandat totalement imaginaire, il joue son rôle de prédilection : celui d'intermédiaire.

Du même coup, le libelle change de sens. Il n'est plus une pièce versée au dossier de l'accusation dans la perspective plus ou moins

55. Avj vo.

56. *Catilinaires*, I, 13, 32.

57. *Calvini opera*, lettre 3406, t. XVIII, col. 481-496. Cette lettre a été publiée pour la première fois par R. Daresté, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, V, pp. 360-373, et commentée par lui dans son article de la *Revue historique* (« Hotman, sa Vie et sa Correspondance »), t. II, 1876, p. 24. On rappellera que la colère de Sturm vient de ce que, sans raison, Hotman lui a reproché d'avoir trahi la conspiration.

58. Lettre à Calvin du 25 février 1560, *Calvini opera*, t. XVIII, n° 3132 ; voir aussi celle de Sturm citée note 48.

59. Avj vo.

plausible d'un procès à venir. En prononçant une sentence, il remplace le procès. L'écrivain se convertit en juge, d'une façon presque aussi illégale que celle dont use le cardinal à l'endroit de certains, comme ce Gaspard de Heu, beau-frère de La Renaudie, étranglé secrètement, comme le rappelle Hotman, « dans une chambre du boys de Vincennes ». « S'il estoit coupable, que n'a il esté puny publiquement ? »<sup>60</sup>, demande-t-il. Question que l'on se fera un plaisir de lui retourner : si le cardinal est coupable, pourquoi donc Hotman ne demande-t-il pas, comme d'autres, son procès ? La réponse est évidente : seul le pamphlet ainsi conçu permet à l'auteur de s'ériger en juge, et c'est ce qu'il veut.

Les auteurs des libelles d'Amboise procédaient tout autrement. S'ils assumaient lucidement leur rôle d'accusateurs, ils demandaient aux juges patentés de faire leur devoir ; et surtout, d'une façon obsédante, ils faisaient appel à la justice de Dieu, dans l'histoire ou à la fin de celle-ci. Dieu dans le *Tigre* n'est nommé qu'une fois : dans la phrase où est dénoncée l'hypocrisie religieuse du cardinal<sup>61</sup>. Et cette absence d'une véritable référence à Dieu est encore l'une des particularités de ce pamphlet. L'explication par le modèle choisi (la première *Catilinaire*) s'avère une nouvelle fois insuffisante. Il resterait à expliquer pourquoi, dans un moment d'épreuve, en des jours où ses coreligionnaires puissent leurs forces dans la lecture de la Bible qu'ils citent abondamment, le protestant Hotman choisit, lui, un modèle antique. Ici encore la réponse paraît claire : seul ce modèle permet à l'orateur-pamphlétaire de tenir un rôle à la mesure de ses ambitions, de mettre en évidence son propre personnage et d'arbitrer, dans l'imaginaire, les conflits de l'histoire. C'est ce que voudrait confirmer une rapide comparaison entre le texte en prose et sa mise en vers.

Jacques Pineaux<sup>62</sup> a bien montré les faiblesses stylistiques de cette *Satyre sur (les) gestes memorables des Guysards*, datée de 1561, que l'on trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale<sup>63</sup>. Comme le montre à l'évidence son exorde, l'auteur a voulu mettre en vers le pamphlet d'Hotman :

Meschant Diable acharné, Sépulcre abominable,  
Spectacle de malheur, Vipere épouventable,  
Monstre, Tigre enragé, jusques à quand par toy  
Verrons-nous abuser le jeune âge du Roy<sup>64</sup> ?

60. Av v°-Avj r°.

61. Av r°.

62. *La Poésie des protestants de langue française*, Paris, 1971, pp. 116-118.

63. Ms. français 13764. Le texte est reproduit par Read dans son édition du *Tigre*, pp. 67-74. Nous citerons la *Satyre* dans cette édition pour la commodité de la comparaison.

64. *Op. cit.*, fo 20, et p. 67.

Mais il a cherché à « actualiser » le *Tigre* en mentionnant des événements qui ont eu lieu après la rédaction de son modèle. Pamphlétaire consciencieux mais peu doué, il enveloppe dans la même réprobation toute la famille du cardinal, le marquis d'Elbeuf, le duc d'Aumale et le cardinal de Guise<sup>65</sup>, perdant ainsi l'adversaire unique qu'avait choisi Hotman. Surtout, on ne peut imaginer imitation plus infidèle à l'esprit du *Tigre*. L'auteur — un protestant à coup sûr, peut-être même un ministre — éprouve quelques difficultés à adresser toujours son discours au cardinal, qui devient parfois une troisième personne. En outre — innovation majeure — il se tourne vers Dieu, lui demandant s'il tolérera longtemps encore les crimes de la maison de Guise<sup>66</sup>. Plus que la première *Catilinaire*, c'est sans doute le psaume 94 qu'il connaît, psaume qui appelle la justice de Dieu et dont précisément Théodore de Bèze avait, non sans imprudence, donné une traduction à La Renaudie quelque temps avant la conspiration<sup>67</sup>. L'auteur, enfin, s'adresse aussi à la France qu'il appelle à la vengeance, ce qui rend la fin du poème incohérente<sup>68</sup>. Ou bien, en effet, par un exil volontaire, le cardinal se soustraira à la vengeance du peuple — c'est ce que dit Hotman — ou bien il sera tué comme un tyran, mais dans ce cas la conclusion d'Hotman, pourtant reprise, n'a plus de sens. En fait, l'auteur de la *Satyre*, qui veut associer à son discours la France tout entière, se sent mal à l'aise dans une stratégie qui met en valeur le pamphlétaire et lui seul. Son échec permet de mieux comprendre l'originalité du *Tigre*.

Le *Tigre* doit sans doute une partie de sa célébrité à la tragédie d'Amboise. Reste à savoir pourquoi d'autres discours suscités par l'événement ne jouissent pas de la même notoriété. Il y en a pourtant parmi eux de fort remarquables et que l'éclat du *Tigre* ne doit pas rejeter dans l'ombre. On pense en particulier à cette *Supplication et Remonstrance*, adressée aux princes du sang, que K. Glaser, dans un article ancien, analyse fort bien, opposant son ampleur et sa force à l'invective frénétique du *Tigre*<sup>69</sup>. L'essentiel est peut-être encore ailleurs : dans l'audace d'un pamphlétaire, Hotman, qui se donne tous les pouvoirs, se met en scène et parle, à la première personne, au nom de la France. Presque tous les auteurs de libelles sont mandatés par un groupe, une collectivité, une église. Hotman, non. Si bien que, dans la littérature d'Amboise, le *Tigre* occupe une place à part. Non pas par sa violence : d'autres libelles en manifestent au-

65. Pp. 73-74.

66. P. 76.

67. Voir H. Naef, *op. cit.*, pp. 487-496 ; et R.-M. Kingdon, *Geneva and the Coming of the wars of Religion in France, 1555-1563*, Genève, Droz, pp. 69-70.

68. P. 77.

69. Voir ci-dessus, note 3.

tant. Non pas même par son éloquence : Hotman ne dit pas mieux que d'autres le drame de la France et des protestants. Mais par un mythe : celui du pouvoir idéal d'un écrivain-juge imaginé sur le modèle de l'orateur à la façon de Cicéron. Voilà pourquoi dans ce pamphlet on ne voit que lui, Hotman, qui a sans doute cru l'espace d'un instant — le temps nécessaire à la rédaction du *Tigre* — que l'histoire obéissait au verbe de l'écrivain.

DANIEL MENAGER

## LA MÉTAPHORE ANIMALE DANS QUELQUES PAMPHLETS DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Je voudrais attirer l'attention sur un certain nombre de textes en vers du XVI<sup>e</sup> siècle, et qui utilisent tous, à des degrés divers et selon des modes différents, la métaphore animale pour frapper l'adversaire ou se définir contre lui.

Poésie pamphlétaire<sup>1</sup>, catholique et protestante, dont il est relativement aisé de décrire le fonctionnement, s'il est plus délicat parfois de comprendre les raisons des choix opérés dans le vaste répertoire animalier hérité du Moyen Age.

Ce répertoire était depuis longtemps bien établi :

Là sont aussi couleuvres et viperes,  
Aspicz mortelz, serpens tors et obliques,  
Escorpions, lezardz et basilicques, ...  
... lyons orgueilleux et pervers,  
Ours trescruelz, tygres, loupz ravissans,  
Chiens envieux par raige finissans,  
Boucz trespuans, chievres luxurieuses, ...  
Pucess et poux et punaises terribles,  
Renardz trop fins, chauvettes larronnesses, ...  
Synges, luittons, cocodrilles, harpies,  
Griffons hideux, qui mengent gens barbares,  
Fiers loupz garoux et vieilles cauquemares.

Empruntée à la tradition médiévale savante et populaire des bestiaires, de l'héraldique et du folklore, cette ménagerie infernale<sup>2</sup> découverte par le perroquet de Marguerite de Bourgogne, l'Amant Vert, en route vers les Champs Elysées, fixe pratiquement le catalogue des animaux que les polémistes utiliseront contre leurs adver-

---

1. J'étends ici la notion de pamphlet à tout texte en prose ou en vers dirigé contre quelqu'un et ressenti comme tel par la personne ou le groupe visés, ce texte pouvant prendre d'autres formes littéraires que le discours et acceptant même des formes aussi courtes que le sonnet, pourvu que celui-ci ne se présente pas isolément mais fasse partie d'un ensemble polémique textuel ou temporel.

2. Jean Lemaire de Belges, *Seconde Epistre de l'Amant Vert*, éd. Frapier, T.L.F., Lille et Genève, 1948, p. 24-25, vers 190 sqq.

saires. Animaux malfaisants, répugnantes ou cauchemardesques rejetés par Jean Lemaire de Belges aux Enfers, et dont se souviendra Clément Marot<sup>3</sup> pour présenter les serpents-procès qu'il rencontra quand il fut lui-même conduit en enfer pour avoir mangé lard en carême :

... en cestuy parc où ton regard espends  
Une maniere il y a de Serpents,  
Qui de petits viennent grands et felons,  
Non point vallantz, mais traynnants et bien longs ;  
Et ne sont pas pourtant Couleuvres froiddes,  
Ne verds Lezards, ne Dragons forts et roydes ;  
Et ne sont pas Cocodrilles infaicts,  
Ne Scorpions tortuz et contrefaicts  
Ce ne sont pas mortiferes Aspics,  
Mais ce sont bien Serpents qui vallent pis.

Ainsi récupérés par Clément Marot, ces animaux d'Enfer allaient à nouveau surgir de la panse du lion terrassé par les protestants quand, au matin du 30 avril 1562, leurs troupes s'emparèrent de la ville du même nom :

Lyon, Lyon plein de rage inhumaine,  
De cruauté, et fierté trop hautaine,  
Qu'est devenu ton geste audacieux,  
Et le sourcil de tes superbes yeux ?  
Où sont les dents de ta gorge sanglante,  
Et ta grand' langue hideuse et flamboyante,  
Qu'as tant de fois plongée au sang humain,  
Comme t'avoit appris ce loup romain ?

.....  
Ha, le Dieu debonnaire  
N'ha pas permis ta rage envenimée  
Venir à chef, ains soudain l'ha brisé  
Au chant du coq, que tu crains de nature,  
Lequel ha fait de ton corps ouverture  
Telle, que sont sortis en abondance  
Des intestins et profond de ta panse  
Chiens enragez et cruels leopardz,  
Tigres et ours et loups de toutes parts,  
Les gros lezardz et petits lezardeaux,  
Les crocodilz, serpens et serpenteaux,  
Ardents aspicz, venimeux basiliques,  
Qui des yeux sont meurtriers faux et iniques<sup>4</sup>...

3. Clément Marot, *L'Enfer*, éd. C.A. Mayer, Paris, Champion, 1977, p. 7-8, vers 127 sqq.

4. *La Fatale mutation lyonnaise*, Lyon, 1562 (*Poésies huguenotes du XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. Charles Schmidt, Strasbourg, 1882, p. 19). La crainte inspirée au lion par le chant du coq était une légende admise au XVI<sup>e</sup> siècle ; cf. A. d'Aubigné, *La création*, X, 247-248 ; Du Bartas, *Seconde Sepmaine, La Magnificence*, 935-936, etc.

Nous sommes là dans un système bien étudié par François Rigolot à propos de l'épître à Lyon Jamet : la paronymie lion-lien, qui se superposait à l'homonymie entre le nom de l'animal et celui de l'ami de Marot, justifiant, sinon créant, la fable du lion et du rat<sup>5</sup>. Ici l'homonymie de la ville et de l'animal sert de point de départ à la fable, le pamphlétaire huguenot imaginant la « fatale mutation » de ce lion naguère si cruel :

Ta gorge saffre et tes dents devorantes  
Sont maintenant mousles et innocentes ;  
Tes pattes sont douces et gracieuses,  
Qui tant estoient rudes et dangereuses ;  
Ta voix aussi, horrible et rugissante,  
Louange à Dieu gracieusement chante.

Le poète convie alors les autres animaux, de la montagne et de la plaine, des airs et de la mer, à courir joindre leur sire pour adorer avec lui l'Éternel.

Malheureusement, le poème tourna court, car l'anonyme protestant se crut obligé pour finir d'expliquer la fable : prudence d'un poète engagé qui ne croyait pas absolument à l'efficacité d'un discours allusif, même si le souvenir de Marot en facilitait l'interprétation.

Un autre polémiste huguenot utilisa avec plus de bonheur la figure étymologique dans un court poème intitulé : *La monstre des Archers au Papegay*. Publié d'abord séparément, il fut repris sous ce titre<sup>6</sup> dans un recueil mêlé qui, sous la fiction judiciaire, aboutissait à la condamnation du pape et de la papauté.

La paronymie pape-papegay (perroquet), sur laquelle Rabelais avait déjà joué<sup>7</sup>, suggéra en effet au poète un concours de tir à l'arc comme ceux qui avaient lieu chaque année à Lyon :

De par le roy seul haut et tout puissant,  
Auquel chacun doit estre obeysant,  
Je fais savoir à tous Archiers qui vivent  
Dessouz sa soude, et son enseigne suivent  
Qu'incontinent avecq tous equipages  
Fleches et arcs, brasseletz et cordages,  
Du grand palaix qu'ilz se treuvent en place  
A celle fin que la monstre se fasse  
Pour par apres tirer au Papegay.

5. François Rigolot, *Poétique et onomastique*, Droz, 1977, p. 67.

6. Titre original : *Le vray enfoncement des Archers, tant anciens que modernes, qui visent au Papegay*, s.l., 1559 (Bibliographie ms. Schmidt-Bernus de la B.P.F., p. 308). Repris en 1561 dans le *Sac et pieces pour le pape de Rome, ses Cardinaux, Evesques... Contre Jésus-Christ et ses Apostres, son Eglise et Saints Docteurs d'icelle*.

7. Episode de *l'Isle Sonante* (*Cinquième Livre*, chap. 3).

On assiste donc au défilé des archers qui l'un après l'autre tentent d'abattre le papegay pour remporter le prix : mise en image de l'histoire de la Réforme (évidemment réduite à la lutte contre la papauté), qui commence ici à Wicliff ; premier à tirer, et pensant abattre d'un coup le perroquet, il lui enfonce seulement l'aile droite

Qui le faisoit jusqu'au ciel eslever  
Et comme un Dieu des humains approuver.

Le concours se poursuit alors avec tous les noms (connus ou moins connus) des Pères réformateurs, jusqu'à Jean Calvin « à tirer tressavant » et Pierre Viret. Ce dernier :

... dans l'estomach le perce  
Si vivement, que quasi le rend mort.  
Pour l'achever chacun fait son effort,  
Entre lesquelz sont gentilz compagnons,  
Qui n'ont encor en lumiere leurs noms :  
Et toutefois tirent si droit encontre,  
Qu'ilz ont espoir estre roy de la monstre,  
D'autant qu'en brief ilz rendront ruyné  
Le Papegay qui ha tant dominé,  
Afin que plus entreprise ne fasse  
Dessus le roy duquel cherchent la grace<sup>8</sup>.

La fable du papegay était suffisamment claire pour générer deux huitains, publiés à la suite de la *Monstre*, l'un invitant les bons archers à poursuivre le tir, l'autre mettant en présence le papegay et les autres oiseaux :

Un Papegay, souz apparence fainte,  
Perché dessus un Cedre envenimé,  
S'est à l'esgal du grand aigle estimé,  
Se faisant roy des oiseaux, par contrainte,  
Mais ce pendant qu'il triomphe et tempeste,  
Les oyselets du party aquilain  
Ilz ont quasi mis à mort le vilain,  
Luy ravissant aisles, piedz, aussi creste.

Nous sommes ici au bout des possibilités métaphoriques ouvertes par la paronymie pape-papegay : Dieu devient le « grand aigle », et les fidèles de la Réforme, qui voulaient restituer le royaume du Christ, les « oyselets du party aquilain ».

Si la rencontre entre pape et papegay s'imposait à la malice humaine, contre les protestants les catholiques n'avaient rien de tel à se mettre sous la dent. Tout juste Artus Désiré intitula-t-il un de ses pamphlets *Le Miroir des francs Taupins, autrement dictz Ante-*

8. *Sac et pieces*, p. 108-111 (je cite les premiers et les derniers vers).

*christs*<sup>9</sup>. Les Réformés y sont pour le prêtre normand des taupes dont ils possèdent la nature, les mœurs et la nuisance :

Semblablement ces malheureux meschans  
Qui à l'Eglise ont immortelle guerre  
Terrestres sont comme la taupe à terre.  
De leurs erreurs destruisent les racines  
Des belles fleurs, et herbettes divines  
Et le labeur des docteurs de l'Eglise<sup>10</sup>.

Sans doute Désiré voulait-il retourner contre les Luthériens le terme « taupetier » employé par Rabelais contre les moines<sup>11</sup> ; mais il ne semble pas que la comparaison s'imposât irrésistiblement au prêtre normand, puisque ce n'est qu'après avoir longuement polémiqué doctrinalement que celui-ci, à la fin du *Miroir*, songea à justifier le titre de son pamphlet.

Artus Désiré n'était pas un pamphlétaire de génie ; l'application même et la maladresse de la comparaison ne mettent que mieux en évidence un fait que le métier de Ronsard tendait à dissimuler : quand elle ne se réduit pas à l'expression proverbiale, la comparaison animale n'est jamais spontanée. Elle met en jeu des éléments personnels qui ne se rencontraient pas, je crois, dans l'injure animale au langage codifié.

Dans l'injure animale, il s'agit en effet de porter au degré superlatif le vice dont on charge l'adversaire en assimilant ce dernier à l'animal traditionnellement flétris de ce vice.

On songe bien sûr au « Tigre de la France », le cardinal Charles de Lorraine, ainsi voué à l'exécration par François Hotman après le massacre des conjurés d'Amboise<sup>12</sup>. L'expression fit fortune, entraînant sans doute Ronsard à déclarer aux protestants qui l'avaient pris à partie :

Mesmes j'entens desja que ta malice pince  
De brocards espineux ce magnanime Prince,  
Ce Seigneur de Condé, et le blasmes de quoy  
Il ne se montre Tygre à ceux de nostre loy<sup>13</sup>.

Maintes pièces fugitives contre le cardinal reprirent la formule, par exemple ce sonnet recueilli par Rasse de Nœux :

9. Rouen, J. de Gort, s.d., in-16° de 39 fol. (l'édition originale, que je n'ai pu consulter, est de Paris, Jehan André, s.d., privilège du 22 mars 1546 ; cf. Franck S. Giese, *Artus Désiré, Priest and Pamphleteer of the sixteenth century*, Chapel Hill, 1973).

10. *Miroir*, fol. 39 r°.

11. *Tiers Livre*, chap. 48.

12. Voir l'édition Charles Read, Paris, 1875.

13. *Responce aux injures*, éd. Laumonier, XI, p. 174, vers 1147-1150.

Faulse vipere, Aspic pernicieux,  
 Qui en ayant au Diable ton service  
 Du tout voué, n'as rien que l'avarice,  
 Loup enraigé, Renard ambitieux,  
 Bouc, mais de tous le plus incestueux,  
 Moqueur de Dieu, magazin de malice,  
 Où sa dernière espreuve fait le vice,  
 Tygre affamé du sang des vertueux,  
 Monstre hydeux, infect, insatiable,  
 Sans foy, sans loy, sans honte, abominable,  
 Fleau des Chrestiens, contraire à verité,  
 Qu'attends-tu plus ? Ne voys-tu la tempeste,  
 Qui ja desja foudroye sur ta teste,  
 Et contre toy Dieu tres-fort irrité<sup>14</sup> ?

Dans ce langage codé, le cardinal a la malice de la vipère, la lubricité du bouc, la sauvagerie du tigre, etc. Mais remarquons que le pamphlétaire double pratiquement chacune de ses apostrophes par leur traduction en clair avant, dans les tercets, de s'adresser directement au cardinal de Lorraine. Déjà François Hotman, interpellant Charles de Lorraine comme Cicéron Catilina, avait assis son « jusques à quand ? » :

Tigre enragé, Vipere venimeuse, Sepulcre d'abomination, spectacle de malheur : jusques à quand sera ce que tu abuseras de la jeunesse de nostre Roy ?

sur une quadruple apostrophe qui ne renvoyait que pour moitié au monde animal : toute la suite de l'*Epistre* illustrera la nocivité du *Tigre de la France*, mais Hotman n'utilisera plus le mot. Il s'agissait donc surtout de donner plus de force au discours en l'insérant dans un système métaphorique depuis longtemps éprouvé.

Le système fonctionnait naturellement dans les deux sens. Artus Désiré intitula un de ses pamphlets : *La Singerie des Huguenots, marmots et guenons de la nouvelle derrision Theodebeziennne*<sup>15</sup>, renvoyant à l'image négative du singe à la Renaissance<sup>16</sup>. Une chanson satirique huguenote<sup>17</sup> a pour refrain :

La vermine mine mine  
 La vermine minera.

14. Ms. Rasse de Nœux 22.560, I, p. 17.

15. Paris, G. Jullien, 1574.

16. Par exemple dans le *Gargantua*, chap. 38 (cf. Guy de Tervarent, *Attributs et symboles dans l'Art profane*, II, col. 352-355 : luxure, paresse, folie, vanité sont les attributs du singe).

17. Chansonnier huguenot de 1555, II, p. 48 (« De la constance et perseverance des fidelles en leurs afflictions »; malgré son titre, cette chanson était plus polémique que religieuse, encadrée du reste dans le Chansonnier par deux chansons contre le pape).

Si le cardinal était un tigre pour les Réformés, ceux-ci n'étaient bien, dans l'esprit de leurs adversaires catholiques, que de la vermine ! L'image avait des implications que nous retrouverons chez Ronsard, mais qui sont ici déjà présentes :

Quoy que l'affligeant machine,  
L'affligé s'esjouira.  
La vermine, etc.  
Des grans et fors la ruine  
Par les petitz Dieu fera.  
La vermine mine mine  
La vermine minera.

Proche de l'injure animale, et sans doute moins spontanée, l'injure « par contamination » me paraît relever du procédé bien connu de l'amalgame. Il s'agissait de suggérer l'animalité de l'adversaire, et par conséquent de provoquer sa condamnation, en le fixant à côté d'animaux malfaisants ou répugnans :

S'il n'estoit point de loups, ne moines  
De nonnains putains, ne chanoines  
Augustins : jacobins, ne carmes,  
De cordeliers, ne de gens d'armes.  
Faux procureurs, faux advocatz,  
De ratz, de souriz, ne de chatz,  
De poux, pusses, morpions, punaises,  
A lors le monde auroit ses aises<sup>18</sup>.

Le meilleur exemple du procédé appartient sans doute au très fameux *Noël nouveau de la description ou forme de la Messe*<sup>19</sup>. Se souvenant d'une chanson gaillarde du début du siècle :

Trois jeunes bourgeoises  
Aux cordeliers s'en vont<sup>20</sup>...

le chansonnier-pamphlétaire ne se borna pas, comme dans d'autres chansons satiriques contre l'Eglise, à utiliser le timbre de la chanson mondaine, il reprit tel quel le refrain (« Hari, hari l'asne — Hari bouriquet ») en y mêlant les derniers vers de ses couplets. L'âne s'introduisait donc en force dans la chanson, d'où une dimension supplémentaire à la satire :

L'on sonne une cloche  
Diz ou douze coups,  
Le peuple s'approche,  
Se met à genoux ;

18. *Huictain declarant toute la vermine de ce monde (Monologue de Messire Jean Tantost lequel recite une dispute qu'il a eue contre une dame Lyonnaise, à son avis mal sentant de la Foy, s.l., 1562, v° de la page de titre).*

19. S.l., 1561 (éd. Montaignon-Rothschild, VII, pp. 46-50) ; une version antérieure, conservée dans le Chansonnier de 1555, utilisait le même refrain.

20. Attaignant, *Vingt et sept chansons musicales*, avril 1533.

Le prestre se vest,  
Hari, hari l'asne,  
Le prestre se vest,  
Hari Bouriquet.

Que ce fût dans la figure étymologique ou par l'injure animale, il est évident que le recours aux animaux, dans ces pamphlets en vers, avait une valeur émotionnelle. Grâce à la métaphore animale on peut suivre par exemple la courbe des sentiments réformés à l'égard du cardinal de Lorraine pendant le règne de François II.

Devenus à la mort d'Henri les maîtres du royaume, Charles et son frère furent chansonnés dans le *Paradoxe du Karolus*, qui jouait sur l'équivalence entre la pièce d'or et le nom latinisé du premier ; une opposition qui était donc surtout politique, et qui se manifestait dans l'anagramme : *Renard lasche le roi*<sup>21</sup>. La répression d'Amboise modifia ces rapports : le cardinal devient dans d'innombrables pamphlets le Tigre de la France, celui qui tient « dessous ses griffes un Lion fort puissant », le prince de Condé prisonnier des Lorrains et menacé d'exécution. Or, François II meurt brutalement et les Guises sont obligés de s'effacer ; le cardinal quitte la cour pour son évêché de Reims. Soulagement protestant exprimé dans des libelles vengeurs, mais métamorphose du tigre en renard :

Au renard, qui avoit d'une crosse tortue  
Regy jusques icy le beau sceptre royal  
Ores s'en va quinault et loing du sang lilia  
Ensanglanté les bords de sa mitre pointue.  
Au Renard, au Renard, la France est devestue  
A sa confusion d'un indicible mal  
D'un sanguinaire front, d'un fieieux realgal  
Qui, helas, pauvrement les bons innocens tue.  
Au Renard, sa fureur fait qu'ores s'humilie  
Comme au vent Aquilon le sion qui se plie  
Despouillé justement de son superbe titre.  
Le Roi qui fait les Roys a bien peu ce prevoire  
Qu'il se vouloit guinder plus hault que le debvoire,  
Au Renard, qu'il est laid souz sa capharde mitre<sup>22</sup>.

Si les réformés n'oublaient pas le massacre d'Amboise, celui-ci n'apparaît plus, comme on voit, dans l'image du tigre mais dans le commentaire accompagnant cette chasse à courre : la résurgence de l'image du renard, chargée maintenant de tout le sang versé, exprimant la joie vengeresse des protestants qui ne redoutaient plus les griffes du cardinal.

Examinant de ce point de vue les pamphlets de Ronsard contre la Réforme, il m'a semblé que ces textes de 1562-1563 pouvaient être

21. Régnier de la Planche, *Histoire de l'estat de France sous le regne de François II*, s.l., 1576, p. 100.

22. Manuscrit Rasse de Nœux, I, p. 17.

ainsi lus, et que les choix de Ronsard ne mettaient pas seulement en images son discours clair, mais qu'ils révélaient sans doute ses sentiments profonds.

Dans sa polémique personnelle d'abord, et probablement de façon consciente, Ronsard employa des images qui dérivent du couple puissance/impuissance : la métaphore animale confirmant la fureur inutile des protestants devant la supériorité de leur adversaire. En voici deux exemples nets.

Songeant peut-être au sonnet final de la *Response aux calomnies* où Zamariel le traitait de grenouille<sup>23</sup>, Ronsard appliqua à son adversaire la fable d'Horace : méchant poète et poète méchant, Chandieu n'était qu'une grenouille qui voulait se faire aussi grosse que Ronsard :

Or tu as beau gronder pour r'assaillir mon fort,  
Te gourmer et t'enfler, comme autrefois au bord  
La grenouille s'enfla contre le beuf, de sorte  
Que pour trop se boufer sur l'heure creva morte<sup>24</sup>...

Ronsard eût préféré rencontrer Théodore de Bèze ; il le déclare au début de la *Responce* :

D'un si fort ennemy je seray glorieux,  
Et Dieu sciat qui des deux sera victorieux<sup>25</sup>.

Mais après avoir lutté « du matin jusque au soir » en un combat douteux contre cet adversaire à sa mesure, d'athlète il se métamorphose en taon et Théodore de Bèze en taureau « agité de furie » :

Qui court et par rocher, par bois et par estang  
Quand le Tan importun luy tourmente le flanc<sup>26</sup>.

Rétablissement du rapport réel des forces, le chef de la Réforme en France, dont le poète souligne par ailleurs l'influence religieuse et politique, étant devant Ronsard aussi impuissant qu'un taureau rendu fou par un taon...

Mais Ronsard fut aussi le porte-parole de la cour. Dans le *Discours des misères de ce temps*, écrit à l'époque où la reine mère tentait encore d'éviter le conflit armé, le poète n'employa que deux images animales : celle du poulain n'obéissant plus au frein, et des abeilles au « gentil cœur » dont « un peu de sablon » apaisait la querelle ; deux images du registre noble et qui visaient les deux partis, catholique et protestant, que Catherine de Médicis s'efforçait de réconcilier.

23. « Des qualitez de Ronsard » (*Polémique protestante*, éd. J. Pineaux, Paris, 1973, I, p. 97).

24. *Responce aux injures*, éd. citée, p. 175, vers 1153-1156.

25 et 26. *Op. cit.*, pp. 118-119, vers 29-30 et 49-50.

Ronsard, par ces images englobantes, et malgré les attaques du *Discours*, conservait donc apparemment quelque estime pour les Réformés et il ne les rejetait pas hors de la communauté nationale.

A la fin de la *Remonstrance au peuple de France*, au contraire, il fut clair pour les protestants que le poète demandait à Dieu l'élimination physique du prince de Condé et de ses compagnons<sup>27</sup>. Ronsard protesta dans la *Responce* contre cette interprétation et, de fait, s'adressant au prince dans un passage antérieur de la *Remonstrance*, il avait hautement affirmé son respect et son dévouement<sup>28</sup>. Mais les comparaisons animales, qu'à partir de la *Continuation* Ronsard appliqua aux protestants, nous tiennent un tout autre langage. Dans l'imagerie des *Discours*, les réformés français comme les rétrés allemands sont associés aux chenilles, aux frelons, aux sauterelles et aux vipères : tous animaux nuisibles dont la destruction s'impose en bonne économie domestique.

On songe bien sûr d'abord à la page célèbre de la *Continuation* où le poète accusait par la bouche de la France les rois qui n'avaient pas « rué par terre » la cité genevoise, semblables aux laboureurs

dont les mains inutiles  
Laissent pendre l'hyver un toufeau de chenilles,

négligence qui au printemps aboutit à la ruine de leurs champs :

Ainsi lors que mes Roys aux guerres s'efforceoient,  
Toutes en un monceau ces chenilles croissoient,  
Si qu'en moins de trois moys, telle tourbe enragée  
Sur moy s'est espandue, et m'a toute mangée<sup>29</sup>.

On ne peut être plus clair : le nid genevois aurait dû être supprimé comme l'aurait fait un bon paysan auquel ne viendrait pas l'idée de laisser subsister « au festé d'un pommier » un nid de chenilles...

On rapprochera alors ces vers de la *Remonstrance*, adressés à l'historiographe Paschal :

Et bien ! tu me diras, aussi tost qu'ils verront  
Nos escripts imprimés, soudain ils nous tueront :  
Car ils ont de fureur l'ame plus animée  
Que freslons en un chesne estouffés de fumée<sup>30</sup>

27. Cf. *Remonstrance à Ronsard*, 901-902 :  
Tu cuidois detester le prince et sa puissance  
Duquel ores legier tu cerches l'accoinctance.

(*Polémique*, I, p. 226).

28. *Remonstrance au peuple de France*, 703-710.

29. *Continuation du discours des misères*, 351-352 et 369-372.

30. *Remonstrance*, 537-540.

de ceux-ci, qui appartiennent à la *Responce aux injures* :

Or, bref, il me sufist de t'avoir irrité :  
 Come un bon laboureur qui sur la fin d'Esté,  
 Quand desja la vandange à verdeler commence,  
 De peur que l'escadron des frelons ne l'offence,  
 De tous costés espie un chesne my mangé,  
 Où le camp resonnant des frelons est logé :  
 Puis en prenant de nuit un gros fagot de paille,  
 D'un feu noir et fumeux leur donne la bataille :  
 La flame et la fumée entrant par les naseaux  
 De ces soldats aesiés, irrité leurs cerveaux,  
 Qui fremissent ainsi que trompettes de guerre,  
 Et de colere en vain espoïçonnent la terre<sup>31</sup>.

En somme, Ronsard se flattait d'avoir mené à bien sur ses propres terres ce que les rois de France n'avaient pas pu ou pas voulu faire, l'élimination des frelons huguenots. Langage métaphorique certes, mais qui, dix ans avant la Saint-Barthélemy, faisait écho au discours très clair des docteurs en Sorbonne. Devant la politique de conciliation esquissée par la régente au début du règne de Charles IX, ceux-ci avaient confié à Artus Désiré une missive pour le roi d'Espagne, dans laquelle ils lui demandaient d'intervenir dans les affaires de France<sup>32</sup>. Et, se fondant tant sur les « saincts conciles généraux » que sur les Ecritures, ils s'indignaient qu'on ne passât pas par le feu tous les hérétiques : éradication totale qui ne me paraît pas tellement absente du discours souterrain de Ronsard contre le parti réformé...

De ces remarques, forcément sommaires et dispersées, pourrait se dégager une observation d'ensemble. La présence animale dans ces pamphlets en vers, même si l'on n'étend pas autant que je l'ai proposé le genre, et quels que soient ses modes d'intervention, oblige à considérer ces textes comme des œuvres de passion (n'est-ce pas là du reste la marque propre du pamphlet ?). En renvoyant l'adversaire à une animalité qui occupe tout le champ du discours ou qui émerge dans l'injure ou la comparaison animale, le pamphlétaire laissait entrevoir, sous l'habillage rhétorique ou idéologique de ses attaques, leur fondement passionnel : l'adversaire-animal justifiant d'avance contre lui, par sa nature propre, tous les excès de langage.

Finalement, dans ces pamphlets où l'adversaire était animalisé, se dessine en filigrane le loup-garou de la *Responce aux injures*. En l'exorcisant par l'injure ou la calomnie, comment le prêtre, qui se nomme ici pamphlétaire, pourrait-il avoir mauvaise conscience ?

JACQUES PINEAUX

31. *Responce*, 1105-1116.

32. *Histoire Ecclésiastique*, éd. d'Anvers, 1580, tome I, p. 730.



## LA POLÉMIQUE EN 1561 : LES RÈGLES DU JEU \*

Les mois qui s'écoulent entre la mort de François II (décembre 1560), qui fait écho au décès encore récent de Henri II (juillet 1559), et le massacre de Vassy (mars 1562), qui marque le début de la lutte armée, représentent un moment décisif dans l'élaboration de la polémique entre catholiques et protestants. Les luttes des grands autour d'un roi mineur attisent la crise religieuse qu'a suscitée la montée irrésistible du protestantisme et l'inquiétude générale est avivée par les difficultés économiques et financières et par la peste. La guerre civile n'a cependant pas encore perturbé les circuits normaux de l'édition ; par ailleurs le pouvoir royal ne parvient pas plus à réprimer la publication clandestine et la diffusion des écrits protestants qu'à tempérer l'ardeur excessive de certains catholiques. Une floraison de pièces de circonstance paraît donc, au moment même où les assemblées politiques successives, Etats d'Orléans (décembre 1560 - janvier 1561) et de Saint-Germain-en-Laye (août 1561), l'assemblée générale du clergé de France (août 1561), la tenue du colloque de Poissy (septembre-octobre 1561) et la promulgation de l'édit de janvier 1562, ultime et vaine tentative d'apaisement, incitent aux débats.

La Réforme a su, dès ses débuts, user de toutes les ressources de l'imprimerie pour répandre son enseignement, soutenir la foi et le courage de ses partisans et attaquer ses adversaires avec la vigueur qui se manifeste dans le célèbre *Tigre*, paru en 1560 et dirigé contre le cardinal de Lorraine<sup>1</sup>. Les hommes du temps ont maintenant conscience du pouvoir que détient le livre et du nécessaire recours à la polémique dans le combat décisif que tous s'apprêtent à livrer ; d'où l'appel fameux de Ronsard :

Ainsi que l'ennemy par livres a seduit  
Le peuple desvoyé qui faussement le suit,

\*. Cette communication s'appuie sur notre thèse d'Ecole des Chartes, *Religion et politique à la veille des guerres civiles : Recherches sur les impressions françaises de l'année 1561*, Paris, 1977 (inédite). La localisation des ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle cités est indiquée quand ils ne sont pas conservés au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale.

1. Sur le rôle du livre dans la propagation de la Réforme, voir notamment *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, 1957, et les nombreux travaux d'E. Droz, dont *Chemins de l'hérésie*, Genève, 1970-1976, 4 vol.

Il faut en disputant par livres le confondre,  
Par livres l'assaillir, par livres luy respondre<sup>2</sup>.

Cet énergique programme reflète bien l'activité des deux camps. Du côté protestant, on peut dénombrer en 1561 87 titres — soit 140 éditions, auxquelles il faudrait ajouter la production genevoise<sup>3</sup>. Tous ces ouvrages paraissent sans adresse et le plus souvent sans nom d'auteur. Servis par des titres « accrocheurs », par un petit format et un nombre de feuillets en général limité et par un usage souvent remarquable des procédés pamphlétaire<sup>4</sup>, les écrits protestants circulent partout, sont vendus ouvertement dans les foires et dans les rues et pénètrent à la cour. Des presses plus ou moins clandestines fonctionnent dans de nombreuses villes de France, tandis que les impressions genevoises continuent à se répandre dans tout le royaume. Le sentiment d'être assailli par un adversaire insaisissable et omniprésent contribue à l'exaspération des catholiques qui vont se tenir sur la défensive, reconnaissant, ainsi que Ronsard, l'antériorité de l'attaque protestante.

Les catholiques, clercs ou laïques, sont toutefois de plus en plus disposés à engager le combat et les écrits d'apologétique et de polémique tiennent une place importante dans la production d'ouvrages religieux. Si beaucoup de ces œuvres restent de traditionnelles défenses de la foi catholique, souvent rédigées en latin, Artus Désiré, lui, compose depuis 1545 de violents pamphlets contre les protestants, qui sont abondamment réédités entre 1560 et 1562<sup>5</sup>. Mais on voit aussi émerger quelques auteurs, théologiens en général, qui conçoivent leur œuvre, qu'il s'agisse d'une attaque ou d'une riposte, dans un contexte précis et immédiat et qui vont exploiter les procédés polémiques. Le plus notable d'entre eux, Gentian Hervet, se présente lui-même en ces termes : « Je suis un simple prestre, curé de Crevant, qui est à deux lieues pres de Beaugency, ... auquel lieu je fais ma residence, pour l'acquit de ma charge, taschant à faire mon devoir au moins mal que je puis et m'efforçant de supplier avec diligence le deffault de ma non suffisante litterature »<sup>6</sup>.

2. *Discours des miseres de ce temps : Elegie à Guillaume des Autels*, vers 19-22, cités d'après le texte de 1560, édité par M. Smith, Genève, 1979, p. 29. Dans l'édition séparée de l'*Elegie* en 1562, Ronsard modifiera le vers 22 : « Par armes l'assaillir, par armes luy respondre ».

3. P. Chaix, A. Dufour, G. Moeckli, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, Genève, 1966, p. 44-50.

4. J. Pineaux, *La poésie des protestants de langue française (1559-1598)*, Paris, 1971, p. 59-126.

5. F.S. Giese, *Artus Désiré priest and pamphleteer of the sixteenth century*, Chapel Hill, 1973, pp. 37-72.

6. G. Hervet, *Recueil d'aucunes mensonges de Calvin, Melanchton, Bucere, et d'autres nouveaux evangelistes de ce temps... Recueilly et faict francois des œuvres de Guillaume Lindan evesque alleman...*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°, f. 64 v° (Mazarine).

Ce modeste curé de campagne a en réalité derrière lui un long passé d'éditeur de textes grecs et latins ; il intervient à plusieurs reprises au cours du concile de Trente ; persuadé que les mœurs dépravées de nombreux clercs sont une des causes premières de l'hérésie<sup>7</sup>, il choisit de résider en sa cure et de s'y adonner à la prédication et à l'enseignement ; la proximité de l'importante communauté protestante d'Orléans l'amène à engager une polémique où se révèlent la vivacité d'esprit et de plume, le goût pour l'attaque, le sens de la répartie et le vocabulaire imagé de cet homme déjà âgé qui s'était jusque là livré à l'érudition<sup>8</sup>. On peut aussi citer les docteurs en théologie René Benoist<sup>9</sup> et Claude de Sainctes<sup>10</sup>, qui seront tous deux d'ardents ligueurs, ou le bénédictin René des Freuz. Ces auteurs se concentrent surtout chez quelques libraires parisiens, tels Nicolas Chesneau, qui soutient avec zèle le parti catholique et se consacre entièrement à ce type de production, ou Claude Frémy ; leurs éditions sont aussitôt reprises dans d'autres villes, à Lyon chez Benoît Rigaud<sup>11</sup> ou Michel Jouve<sup>12</sup>, et à Reims chez Nicolas Bacquenois et Jean de Foigny<sup>13</sup>.

Les écrits dirigés contre un ouvrage précis constituent une part importante de la production polémique. Un lecteur indigné éprouve le besoin de répondre au texte, généralement de parution récente, qu'il a entre les mains. Ainsi René des Freuz, bénédictin à Coulombs, se voit-il chargé par son abbé de répondre aux *Articles veritables sur les horribles grans et importables abus de la messe papale*, placard qui avait été ouvertement répandu au cours de la populaire foire de Guibray en août 1560<sup>14</sup>. L'ouvrage mis en cause peut n'être connu qu'en manuscrit : le *Pasquin pour le concile national* d'Anne de Marquets, religieuse à l'abbaye de Poissy, est encore inédit quand paraît

7. G. Hervet, *De reparanda ecclesiasticorum disciplina, oratio...*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°, épître dédicatoire à Pierre Danès, f. 2.

8. Voir la liste de ses travaux dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VI (2), col. 2315-2320.

9. E. Pasquier, *Un curé de Paris pendant les guerres de religion, René Benoist, le pape des Halles (1521-1608)*, Angers, 1913.

10. P. Feret, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. 2, 1901, pp. 123-130.

11. H. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 1964, t. 3, pp. 209-212.

12. *Ibid.*, t. 2, pp. 97-99.

13. *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle*, 17<sup>e</sup> livraison, 1974, pp. 73-74.

14. R. des Freuz, *Brieve response aux quatre execrables articles contre la saincte Messe, escrivit par un auteur incognit et publiez à la foire de Guybray, 1560*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°. — La diffusion de ce placard protestant à Guibray est signalée par Hubert Languet (*Arcana saeculi decimi sexti*, Halle, 1699, livre II, p. 69), par le Père Broet (*Epistolae*, Madrid, 1903) et par une lettre anonyme et sans date qui semble concerner la foire de 1560 (*Une mission à la foire de Guibray. Lettre d'un ministre normand à Calvin*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 28 (1879), pp. 455-464).

la *Response aux pasquins*<sup>15</sup>. *Le contrepoison des cinquante deux chansons de Clement Marot* d'Artus Désiré, paru en 1560, qui adapte dans un sens catholique la traduction des *Psaumes* de Marot, suscite à son tour une contrefaçon protestante, le *Singulier antidot*<sup>16</sup>, qui circule sous deux versions différentes, l'une manuscrite et l'autre imprimée<sup>17</sup>. Seul Antoine Duval, en prétendant réfuter le *De praedestinatione et providentia Dei* de Calvin dans ses *Demandes et repliques à Jean Calvin sur son livre de la predestination*, s'attaque à un traité publié en 1552<sup>18</sup>.

Les étapes de la polémique qui se déroule entre Gentian Hervet et les protestants d'Orléans, représentés successivement par les pasteurs Mézanges et Sureau du Rosier, sont plus complexes à dégager. Vivant dans une région où les prédicants protestants circulent et prêchent ouvertement, Hervet cherche par l'envoi de deux lettres manuscrites à provoquer une rencontre personnelle ou au moins un échange de lettres qui seraient lues publiquement. Mais, apprenant que ses adversaires préparent une réponse imprimée, Hervet, qui a conscience de la nécessité d'une diffusion rapide et d'une vaste audience, adresse en toute hâte son texte au libraire parisien Nicolas Chesneau.

Craignant qu'ilz ne fissent imprimer leur response devant qu'elle vint entre mes mains, pour ce que je m'estoys aperceu leur coustume estre telle d'estre tousjours des premiers à faire imprimer, afin qu'en prevenant ilz puissent donner mauvaise impression au peuple, comme je m'en suis encors mieux depuis aperceu à Poissy, j'envoyay la copie de mes deux Epistres à Paris, priant l'imprimeur de les faire imprimer le plustost qu'il luy se-

15. *Six sonets de l'assemblée des prelats de France et ministres de la parole de Dieu, tenue à Poissy...* Avec une response aux pasquins destournez de la sainte Escripture... par une nonain jacopine dudit Poissy, 1561, 4° (Bibl. nat., coll. Rothschild). Le texte d'Anne de Marquets paraîtra en 1562 dans ses *Sonets, prieres et devises en forme de pasquins...* (Arsenal). D'après M. H. Seiler, *Anne de Marquets, poétesse religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle*, Washington, 1931, p. 26, note 16, le texte protestant serait de Jean de l'Espine.

16. A. Désiré, *Le contrepoison des cinquante deux chansons de Clement Marot, faulsolement intitulées par luy Psalmes de David...*, Paris, P. Gaultier, 1560, 8° (Arsenal). Fac-similé, avec introduction et notes par J. Pineaux, Genève, 1977. — Sur la réponse protestante, le *Singulier antidot contre la poison des chansons d'Artus Désiré* auxquelles il a damnablement abusé d'aucuns psalmes du prophète royal David, fait par I.D.D.C., voir J. Pineaux, *Une contrefaçon protestante des psaumes de Marot au XVI<sup>e</sup> siècle : le Singulier antidot d'I.D.D.C.*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 122 (1976), pp. 149-165. A. Désiré cite cette réponse dans la réédition du *Contrepoison* parue en 1561, f. A 7 (Arsenal).

17. G. Hervet, *Brief discours sur certain advertissement au lecteur*, Paris, N. Chesneau, 1562, 8°, f. 34 (Mazarine).

18. A. Duval, *Demandes et repliques à Jean Calvin...*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°.

roit possible. Mais pourtant que ses presses estoient empeschées, il ne le fist pas si tost que j'eusse bien voulu<sup>19</sup>.

Un échange de lettres manuscrites a lieu et des joutes verbales se poursuivent avant même la publication des *Deux epistres* ; Hervet envoie encore à ses adversaires une copie de son *Apologie* qu'il vient de composer, alors qu'il n'a pas reçu la réponse imprimée attendue. Ainsi la publication successive de ses œuvres cherche-t-elle à reproduire les différentes phases d'une controverse qui a eu effectivement lieu pendant plusieurs mois. Il y a donc décalage constant entre l'état réel de la polémique et le texte imprimé, et interférence de l'un et l'autre. Le but de Gentian Hervet est d'ailleurs atteint ; son œuvre connaît un vif succès<sup>20</sup> et il continuera son combat depuis Reims où il suit le cardinal de Lorraine après le colloque de Poissy.

Au contraire l'affaire Villegagnon offre l'exemple d'un affrontement au rythme soutenu grâce à un recours constant aux presses, sans étape préalable, même si le mythe du débat public s'y retrouve dans l'offre que Villegagnon fait à Calvin d'une rencontre contradictoire. Il s'agit d'une polémique particulièrement complexe, composée en fait de plusieurs débats qui se chevauchent et agissent les uns sur les autres. Le conflit fondamental qui porte sur l'attitude de Villegagnon au Brésil est amplifié par la série d'ouvrages sur l'Eucharistie qu'il compose en 1560 et 1561 ; ces écrits suscitent la violente réponse de Genève, *Libri duo apologetici ad refutandas naenias et coarguendos blasphemos... Nic. Durandi qui se Villegagnonem cognominat*, parue sous le nom de Pierre Richer, mais à laquelle Calvin prend part ; il en circule aussi une version française<sup>21</sup>. Sur cette polémique à deux thèmes, Brésil et Eucharistie, va s'en greffer une autre, parallèle et plus rapide. A la même époque paraît la *Remonstrance à la Royne mere d'Augustin Marlorat*, pasteur à Rouen,

19. Hervet, *Brief discours*, op. cit., f. 7. — La remarque sur Poissy est sans doute inspirée à Hervet par la rapidité de l'impression de la harangue prononcée le 9 septembre par Théodore de Bèze : le 20 septembre, l'ambassadeur Throckmorton en envoie plusieurs exemplaires imprimés à la cour d'Angleterre (*Calendar of State Papers. Foreign Series, Elizabeth*, t. 4 (1561-1562), Londres, 1865, p. 314-315) ; si la réponse du 16 septembre du cardinal de Lorraine est déjà remise à l'imprimeur à la même date, elle n'est pas encore parue le 14 octobre (*Ibid.*, p. 369). — Le *Brief discours* résume les circonstances de composition et de publication des *Deux epistres aux ministres predicans et supposts de la congregation et nouvelle eglise de ceux qui s'appellent fideles et croyans à la parole*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°, et de l'*Apologie ou defense contre une response des ministres de la nouvelle eglise d'Orléans escripte en leur nom par Je ne scay qui, se nommant l'Un pour tous*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8° (Mazarine). Les réponses protestantes ne sont pas conservées.

20. La *Seconde epistre* fait l'objet de cinq éditions en 1561.

21. P. Richer, *La refutation des folles resveries, execrables blasphemies, erreurs et mensonges de Nicolas Durand, qui se nomme Villegagnon*, 1561, 8°. — Voir F. Lestringant, *Calvinistes et cannibales. Les écrits protestants sur le Brésil français (1555-1560)*. 2<sup>e</sup> partie : *La « Réfutation de Pierre Richer »*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 126 (1980), pp. 167-192, et, du même, *L'expédition française au Brésil (1555-1560) et la controverse entre Luthériens et Calvinistes*, Colloque Jean Boisset, 1981 (à paraître).

dont le succès est attesté par la publication de six éditions dans l'année<sup>22</sup> ; l'importance et la qualité de ce texte n'échappent pas aux catholiques ; René Benoist y répond brièvement, mais avec précision, dans sa *Brieve Response a quelque remonstrance* (épître datée du 15 juillet et privilège du 23 juillet)<sup>23</sup>, mais il n'est encore qu'un docteur en théologie parmi bien d'autres et débute seulement dans le genre ; sa réfutation semble passer inaperçue, tandis que l'intervention de Villegagnon qui répond aussitôt par ses *Lettres sur les remonstrances*<sup>24</sup>, datées du 10 mai, déchaîne une violente attaque protestante ; la pièce essentielle en est la *Response aux Lettres de Nicolas Durant* qui dégage clairement l'enjeu de cette controverse qui dépasse les habituels débats : il ne s'agit pas seulement de ruiner les arguments de Villegagnon, mais il faut faire connaître à tous son rôle d'apostat et sa cruauté ; le livre devient un moyen de conserver le souvenir :

Oseras-tu bien esperer que la longueur du temps puisse jamais faire oublier une chose qui est si digne de memoire ? Tien pour certain qu'il y en aura tant qui, par leurs escrits, s'opposeront à une telle oubliance qu'ils feront connoistre ta cruauté à tous ceux qui viendront apres nous. Et, de ma part, je t'appele, ô Posterité, et depose maintenant entre tes mains ceste barbare et sanglante inhumanité du chevalier de Villegagnon, afin que tu la conserves en memoire perpetuelle...<sup>25</sup>

Deux brefs pamphlets, *L'Estrille de Nicolas Durant* et *La Suffisance de maistre Colas Durand*, paraissent en même temps<sup>26</sup>. Villegagnon avait annoncé dans ses *Lettres* qu'il préparait une réponse plus élaborée : sa *Response aux Remonstrances*<sup>27</sup> réfute longuement la *Remonstrance* de Marlorat dont elle donne d'abondantes citations. Villegagnon publie enfin une *Response aux libelles d'injures* où il annonce son intention de cesser de riposter : « C'est la dernière Response que je veux faire à gens sans nom, pour n'estre veu combattre de vaines umbres »<sup>28</sup>.

22. *Remonstrance a la royne mere du roy par ceux qui sont persecutez pour la parole de Dieu. En laquelle ils rendent raison des principaux articles de la Religion et qui sont aujourd'hui en dispute*, P.A.M., 1561, 8°.

23. R. Benoist, *Brieve response a quelque remonstrance faict a la royne mere du roy par ceux qui se disent persecutez pour la parole de Dieu*, Paris, G. Guillard et A. Warancore, 1561, 8°.

24. N. de Villegagnon, *Lettres sur les remonstrances a la royne mere du roy*, Paris, A. Wechel, 1561, 4°.

25. *La response aux lettres de Nicolas Durant, dict le chevalier de Villegagnon, addresses à la reyne mere du roy...*, 1561, 8°, f. F 5 (Arsenal).

26. *L'estrille de Nicolas Durant, dict le chevallier de Villegagnon*, 1561, 8° ; *La suffisance de maistre Colas Durand, dict chevalier de Villegagnon, pour sa retenue en l'estat du roy...*, 1561, 8°.

27. N. de Villegagnon, *Responce aux remonstrances faictes à la royne mere du roy*, Paris, A. Wechel, 1561, 4°.

28. N. de Villegagnon, *Responce aux libelles d'injures publiez contre le chevalier de Villegagnon*, Paris, A. Wechel, 1561, 4°, f. B 2.

Ce dernier texte suscite deux réponses, *L'Amende honorable de Nicolas Durand* et *Le Leurre de Nicolas Durant*, qui clôt cette polémique et annonce la prochaine tenue d'un colloque<sup>29</sup>. Ce rapide échange de libelles, qui s'est donc déroulé entre mai et septembre 1561, connaît un grand retentissement : la plupart des textes ont fait l'objet de plusieurs éditions et le personnage de Villegagnon se retrouve évoqué dans d'autres œuvres du temps comme le vaillant défenseur de l'Eglise<sup>30</sup> ou, au contraire, le dérisoire avocat de la Papauté<sup>31</sup>.

A travers les diverses polémiques rapidement évoquées ici, on peut retrouver des traits communs qui apparaissent aussi dans les écrits dirigés contre les doctrines adverses en général et non contre un ouvrage précis. Si quelques réflexions sur la méthode ou les règles à suivre dans le combat se dégagent, il convient de noter qu'elles ne sont jamais le fait des écrits protestants qui manient le genre sans réticence aucune, mais seulement des théologiens catholiques. Par leurs origines, leur formation et leurs fonctions, ces hommes appartiennent à l'élite de l'Eglise de France et sont amenés à s'inspirer des théologiens allemands ou de l'Université de Louvain au moment même où Parlement et Faculté de Théologie s'opposent à la réception de la Compagnie de Jésus en France<sup>32</sup>. Ils éprouvent encore un certain besoin de justifier leur entrée en lice quand la Faculté de Théologie, par la plume de René Benoist qui s'engage pourtant activement dans la lutte, rappelle son refus absolu de tout débat avec les hérétiques<sup>33</sup> ; de même rejette-t-elle toute participation au colloque de Poissy et c'est individuellement, amenés par un évêque ou par le cardinal de Lorraine, que plusieurs d'entre eux y assistent. L'enseignement traditionnel qu'ils ont reçu, peu adapté<sup>34</sup>, les incite également à retrouver les principes de la rhétorique, même s'ils prétendent en refuser la pratique.

Si les textes, tant catholiques que protestants, font souvent appel aux grands de ce monde, leurs auteurs savent bien que l'enjeu vérité

29. *L'amende honorable de Nicolas Durand*, surnommé le chevalier de Villegagnon, 1561, 8<sup>o</sup> (Arsenal) ; *Le leurre de Nicolas Durant*, dit Villegagnon, 8<sup>o</sup>.

30. Hervet, *Apologie*, f. 53 ; F. Grandin, *Conference de la doctrine...*, Paris, N. Chesneau, 1566, 8<sup>o</sup>, f. 11 v<sup>o</sup> : texte daté de décembre 1561 (Mazarine).

31. Villegagnon est mis en scène dans la *Comedie du pape malade* de Conrad Badius, jouée à Genève le 6 août 1561. Il est l'avocat de la Papauté dans la *Sentence decretale et condamnatoire au fait de la paillarde Papauté*, datée du 1<sup>er</sup> août.

32. H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, Paris, 1910, pp. 243-362.

33. *Articuli venerandae Facultatis sacrae theologiae Parisiensis circa dogmata religionis christianaee controversa*, Paris, G. Guillard et A. Warancore, 1561, 4<sup>o</sup> : avertissement de René Benoist, f. A 4 v<sup>o</sup> — B.

34. P. Polman, *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle*, Gembloux, 1932, p. 346.

table reste le peuple chrétien qu'il faut à toute force convertir à la nouvelle foi ou garder dans la religion de ses pères ; ce souci, qui est celui des Eglises du temps et se manifeste par l'effort d'instruction et par la diffusion de catéchismes, est clairement exprimé dans les écrits de polémique. Ainsi Claude de Sainctes a-t-il renoncé à développer longuement sa *Confession de la foy catholique* :

J'espérois enrichir et prouver amplement chacun article, mais, pour la premiere instruction du simple peuple en tel trouble, a esté avisé meilleur de proposer le tout le plus brievement et populairement que faire se pourroit<sup>35</sup>.

Antoine Duval s'adresse aux « simples et illiterez »<sup>36</sup> et aux « simples ignorans »<sup>37</sup> et René Benoist aux « moins doctes et parfaicts »<sup>38</sup> ; Pierre Boulenger n'hésite pas à se répéter pour aider les lecteurs « rudes adhuc et imperiti... rerum theologicarum »<sup>39</sup>.

Qu'importe donc que le sujet ait déjà été savamment traité ! Il ne s'agit pas de le renouveler, mais seulement de le mettre à la portée du plus grand nombre :

A ceste cause, il me semble n'estre impertinent, ne du tout inutile, apres plusieurs bons et notables œuvres et traictex composez en latin par gens doctes et scientifiques à l'encontre des erreurs et mauldictes heresies à present pullulantes, mettre en lumiere ce petit traicté couché en langue vulgaire, ... pour mieux informer et fortifier gens de simple literature à repousser les erreurs contraires à verité et rafreschir la memoire de gens scavans et exercitez es sainctes escriptures<sup>40</sup>.

Une telle conception est partagée par l'auteur du *Sac et pièces* :

Or je n'ignore pas que plusieurs hommes de grand savoir et bonne doctrine ont assez amplement traité le procés du Pape romain contre Jesus-Christ, ayans divinement monstré la bonne et juste cause de l'un et le grand tort de l'autre. Parquoy, il

35. C. de Sainctes, *Confession de la foy catholique contenant en brief la reformation de celle que les ministres de Calvin presenterent au Roy, en l'assemblée de Poissy : addressée au peuple de France*, Paris, C. Frémy, 1561, 8°, f. 2 v°.

36. A. Duval, *Les contrarietez et contredits qui se trouvent en la doctrine de Jean Calvin, de Luter et autres nouveaux evangelistes de nostre temps*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°, f. E 3 v°.

37. A. Duval, *Mirouer des calvinistes*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8° (Lyon) ; cité d'après l'édition de 1562, f. A 3.

38. R. Benoist, *Claire probation de la necessaire manducation de la substantielle et reale humanité de Jesus-Christ... au saint sacrement de l'autel*, Paris, N. Chesneau, 1561, 8°, f. 3 v°.

39. P. Boulenger, *Institutionum christianarum libri octo*, Paris, S. Nivelle et G. Desboys, 1561, 8°, f. e 8.

40. N. Grenier, *Le bouclier de la foy en forme de dialogue*, Paris, J. Ruelle, 1561, 8° (Le Mans) ; cité d'après la 1<sup>re</sup> édition de 1555, f. a 7.

pourroit sembler que ce que j'ay fait ne fust qu'une repetition. Mais quand on aura bien consideré ce petit travail, on trouvera que ceux qui ont desja escrit ne se sont pas tant accomodez aux neophytes et nouvellement instruits en la foy, lesquelz, comme enfans de laict, crient le plus souvent Pa Pa, c'est-à-dire qu'ilz se defendent tousjours par la foy de leurs peres et predecesseurs. [...] A cause dequoy, comme le plus petit serviteur des massons qui travaillent au bastiment de Dieu, j'ay bien voulu recueillir ce petit volume, pour m'accommoder principalement à ces petis enfans de laict, leur donnant le laict spirituel, à fin que puis apres ilz puissent mieux diriger (*sic*) le pain de la parole de Dieu<sup>41</sup>.

Cette volonté pédagogique se manifeste tout naturellement dans l'usage de la langue française qui contribua au succès de la propagande protestante et qui est largement répandue maintenant dans les écrits catholiques : en 1560, l'inquisiteur Antoine de Mouchy, ce personnage tant haï des protestants pour son rôle dans les interrogatoires d'Anne du Bourg, regrette encore de rédiger sa *Response a quelque apologie* en français, à l'encontre des anciens docteurs qui écrivaient en latin ; il y est obligé puisqu'il répond à un texte français<sup>42</sup>. Claude d'Espence souligne que le français est mal reçu dans les écrits de théologie :

Ia longtemps a, que j'avois laissé tout vouloir d'escrire en françois, pour la peine et danger qu'il y a, et le peu d'honneur ou profit qu'il y puisse aujourd'huy avoir, que quasi tout escrit de la foy et religion en nostre langue est si mal venu et si subject à n'estre pas bien pris ou entendu et encore pirement receu<sup>43</sup> ;

mais le danger qu'il évoque provient plutôt de l'attitude, jugée non orthodoxe par la Sorbonne, de ce théologien soucieux de conciliation. Le passage d'une langue à l'autre chez le même auteur et souvent pour un même texte est d'ailleurs fréquent ; ainsi René des Freuz donne-t-il une version latine de sa *Brieve response aux quatre execrables articles* (d'après les dates de privilège, l'édition française semble antérieure) ; Pierre Boulenger, lui, traduit en latin un ouvrage qu'il avait publié peu avant en français afin de le soumettre au jugement

41. *Sac et pieces pour le Pape de Rome, ses cardinaux, evesques, abbez, moynes et maistres de la Sorbonne contre Jesus Christ, filz de Dieu eternel, seigneur du ciel et de la terre et ses apostres, son eglise et saints docteurs d'icelle, contenant en somme la vraye et plus certaine resolution des poincts principaux de la religion chrestienne, lesquelz pour le temps present sont en grande contention et controversie ...*, 1561, 8°, pp. 8-9 (Bibl. de la Société de l'histoire du protestantisme français).

42. A. de Mouchy, *Response a quelque apologie que les heretiques ces jours passez ont mis en avant sous ce titre : Apologie ou deffense des bons Chrestiens contre les ennemis de l'Eglise catholique*, Paris, C. Frémy, 1560, 8°, f. A 2.

43. C. d'Espence, *Cinq sermons*, Paris, N. Chesneau, 1562, 8°, f. \* 2. Voir E. Balmas, *Abjuration de M<sup>r</sup> Claude d'Espence faicte publiquement par lui dans l'Eglise St Mederic à Paris le dimanche 22 juillet 1543, Saggi e studi sul rinascimento francese*, Padoue, 1982, pp. 156-162.

des lettrés<sup>44</sup> ; quant à Villegagnon, qui emploie le français dans la polémique, il publie dans les deux langues ses traités sur l'Eucharistie.

Au même effort se rattachent les traductions de théologiens allemands ou polonais qui luttent contre les hérétiques de leur pays : Lancelot de Carle traduit le *De expresso Dei verbo* du prélat polonais Stanislas Hosius à la demande du cardinal de Lorraine qui destine ce texte à Catherine de Médicis — Hosius est alors renommé pour avoir raffermi Maximilien d'Autriche dans la foi catholique<sup>45</sup> —, tandis que le chartreux Jean de Billy adapte pour le public français le *Des sectes et heresies de nostre temps*, tiré d'un autre traité du même auteur<sup>46</sup>. Enfin, le recours indispensable au français dans la polémique est manifesté aux yeux de tous lors du colloque de Poissy, dont les débats se tiennent en cette langue.

La réfutation s'élabore selon des règles assez strictes : elle doit résumer le texte adverse ou en donner des citations abondantes ; René des Freuz avertit que sa *Brieve response* n'est destinée qu'aux lecteurs de la pièce protestante, aussi ne l'a-t-il pas résumée pour ne pas répéter des choses si « ordes » ; Villegagnon, dans sa *Response aux Remonstrances*, cite longuement la *Remonstance* de Marlorat ; cet usage des citations permet naturellement, en isolant des phrases de leur contexte, de déformer la pensée adverse.

L'ordre des thèmes et des arguments exposés dans l'ouvrage que l'on réfute doit être conservé dans la réponse : aux quatre articles contre la Messe correspondent quatre points dans la *Brieve response* de des Freuz ; René Benoist, s'attaquant à la *Remonstrance* de Marlorat dans sa *Brieve response a quelque remonstrance*, reprend chaque chapitre séparément ; Richer, lui, choisit de répondre à Villegagnon « non selon l'ordre qu'il a écrit (pour ce qu'il n'observe aucun ordre ou mesure), mais comme la raison de l'argument l'a requis »<sup>47</sup> ; Hervet reproche à son adversaire de ne pas avoir respecté dans sa réponse le plan de ses *Deux epistres* :

Mais il est possible que vous l'avez fait par finesse, pour ce que ne vouliez pas venir au nœud de la matière ; joint aussi que je me suis apperçu que, comme les orateurs qui plaignent quelque mauvaise cause, quand il y a quelque point duquel ilz ne peuvent eschapper, ilz taschent à en sortir en se mocquant et se gaudissant,

44. *Op. cit.*, f. è 7 v°.

45. S. Hosius, *De expresso Dei verbo*, Paris, G. Buon, 1561, 16<sup>o</sup> (Le Mans) ; traduit par Lancelot de Carle, *Traité ... de l'expression de la parole de Dieu*, 8<sup>o</sup>, d'après A. Jobert, *Editions et traductions du cardinal Hosius en France*, dans *Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, 1972, p. 52.

46. S. Hosius, *De sectis et haeresibus* ; traduit par Jean de Billy, *Des sectes et heresies de nostre temps*, Paris, S. Nivelle, 1561, 8<sup>o</sup> (Sainte-Geneviève).

47. Richer, *op. cit.*, f. 76 v° — 77.

aussi en plusieurs endroictz, à raison de l'iniquité de vostre cause,  
vous avez vostre refuge aux risées, mocqueries et belles injures<sup>48</sup>.

Cette volonté de clarté dans l'exposé des arguments se retrouve aussi dans des ouvrages de controverse plus généraux ; les textes, divisés en quelques points nettement indiqués, sont imprimés en caractères différents pour distinguer affirmations et réfutations. Dans le *Glaive du geant Goliath*, le pasteur Charles Léopard cite une sentence extraite du droit canon et la fait suivre d'un commentaire qui la réfute en plus petits caractères<sup>49</sup>. Cette méthode, affirmation-réfutation, rare dans les pièces protestantes, est très courante chez les auteurs catholiques, sous l'influence des écrits des théologiens allemands et surtout du célèbre *Enchiridion* de Johann Eck<sup>50</sup>. Antoine Duval adapte pour un public français les *Tabulae ... haereseon* de Wilhelm Lindanus et en transforme la présentation au moyen d'accolades qui mettent en parallèle les contradictions des diverses sectes protestantes entre elles. Gentian Hervet, qui traduit le même texte, reprend le plan habituel, arguments hérétiques et réfutation, qu'il ponctue d'énergiques « Cela est faux et mensonger »<sup>51</sup>. Enfin, le *Sac et pieces pour le Pape de Rome* reproduit entièrement une pièce catholique, la *Copie contenant les grandes graces... de la Messe*, avec des annotations marginales qui en repoussent les affirmations<sup>52</sup>.

L'accusation d'user d'injures est fréquemment portée par les auteurs catholiques qui soutiennent que la controverse doit user d'un langage simple. Du même ordre est le refus de la rhétorique qui ne sert qu'à dissimuler la vérité. René Benoist expose longuement aux prélats de France les caractéristiques des écrits protestants :

Ilz sont pleins et parfaictz d'une ou de plusieurs de ces trois choses, c'est asçavoir de langaige exquis, trop phaleré, decevant et orné d'injures et blasphemies ... et de raisons frivoles, ou d'autoritez ... prises en autres sens qu'icelles n'ont esté dictes par leurs auteurs, ou bien mutilées et retranchées ; leurs paroles douces et attraiantes les rendent grandement suspectz, veu que S. Paul aux Romains note et designe les faux prophetes et trompeurs par telles marques et conditions ... C'est ce qu'a esté receu de tous en tout temps, c'est asçavoir que l'oraison véritable est simple, sans fard de persuasion, car, certes, la verité a d'elle

48. Hervet, *Apologie*, f. 5 v°.

49. C. Léopard, *Le glaive du geant Goliath, philistin et ennemy de l'Eglise de Dieu. C'est un recueil de quelques certains passages, par lequel il sera aisè à tous fideles qui le liront de connoistre que le Pape ha la gorge couppee de son propre glaive*, 1561, 8° (Bibliothèque nationale, coll. Rothschild).

50. Polman, *op. cit.*, pp. 318-322.

51. W. Lindanus, *Tabulae grassantium passim haereseon*, Anvers, 1558 ; réédité à Paris (G. Guillard et A. Warancore, 1561, 8°) ; traduit par A. Duval, *Les contrarieez, et par G. Hervet, Recueil d'aucunes mensonges*.

52. *Op. cit.*, pp. 62-64 : *Copie contenant les grandes graces, vertus et proprietez de la tressainte Messe, laquelle bien contemplée vaut plus qu'un tresor inestimable*. L'édition de la *Copie*, parue à Paris chez Lois Hernaut, n'a pas été retrouvée.

mesme une si grande beauté qu'elle seule émouve plus et attire d'avantage que tous les ornementz que l'on pourroit luy adouster, pourquoi n'a affaire du fard d'elegance et rhetorique, mais bien le mensonge, lequel, proposé simplement et sans fard, ne seroit receu de personne ... Voila pourquoi noz adversaires destituez de verité ont recours à la rhetorique et aux paroles attrayantes pour deguiser leur mensonge<sup>53</sup>.

Gentian Hervet reproche lui aussi à son correspondant d'user de rhétorique et de « paroles persuasives »<sup>54</sup> et Gabriel de Saconay, dans sa première préface au livre de Henri VIII, avait porté la même accusation contre Calvin<sup>55</sup>.

Seule la *Response aux lettres de Nicolas Durant* défend l'éloquence qui est un don de Dieu : l'argument du langage, par ailleurs, ne suffit pas à faire rejeter un texte sans juger de son contenu ; saint Augustin lui-même ne refuse pas l'usage de l'éloquence<sup>56</sup>.

Ces quelques remarques, qui pourraient s'accompagner d'une étude des thèmes mêmes abordés et des arguments échangés, confirment l'importance attachée à la polémique par les contemporains. L'émergence des auteurs catholiques qui s'adonnent à ce genre avec une fortune et un talent divers révèle bien un nouvel état d'esprit. Le nombre des éditions et la rapidité des polémiques attestent le succès réel de ce courant. Auteurs et gens du livre sont donc prêts à s'engager dans un affrontement qui va accompagner celui des armes à un moment où les choix personnels ne peuvent plus être différés. Ronsard, qui a lui aussi assisté au colloque de Poissy et composé à cette occasion une chanson satirique avec Lancelot de Carle et Jean-Antoine de Baif<sup>57</sup>, va jeter dans la lutte tout le poids de son génie et de sa célébrité et exprimer ainsi les sentiments que ressentent les catholiques : le libraire Nicolas Chesneau citera des vers de la *Continuation du discours des misères de ce temps*, en écho à sa propre haine des protestants qui n'a fait que croître avec les troubles<sup>58</sup>.

GENEVIÈVE GUILLEMINOT

53. Benoist, *Brieve response*, f. a 2 — a 3.

54. Hervet, *Apologie*, f. 3.

55. Le chanoine lyonnais Gabriel de Saconay édita en 1561 *l'Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum* de Henri VIII, en y joignant une épître qui s'attaquait à Anne Boleyn. Un incident diplomatique avec la cour d'Angleterre en découla (*Calendar of State Papers*, pp. 243-363) et Catherine de Médicis fit modifier l'épître le 15 septembre 1561 (H. de la Ferrière, *Le XVI<sup>e</sup> siècle et les Valois*, Paris, 1879, p. 64). Calvin y répondit par la *Congratulation a venerable prestre messire Gabriel de Saconay precenteur de Lyon, touchant la belle preface et mignonne, dont il a remparé le livre du roy d'Angleterre*.

56. *Op. cit.*, f. B 8 — C 1 vo. — Sur l'emploi de la rhétorique, voir A.-L. Gordon, *Ronsard et la rhétorique*, Genève, 1970, 1<sup>re</sup> partie.

57. V.-L. Saulnier, *Autour du colloque de Poissy, les avatars d'une chanson*, dans *Bibliothèque d'humanisme et renaissance*, t. 20 (1958), pp. 56-70.

58. F. Le Picart, *Les sermons ...*, Paris, N. Chesneau, 1567 : épître du libraire datée de 1563 (Sainte-Geneviève).

## LE MIROIR DES FRANÇOIS (1581)

Quand l'objet d'un colloque est le pamphlet au XVI<sup>e</sup> siècle, il peut paraître incongru d'arrêter son choix sur *Le Miroir des François*. Ce n'est pas un de ces pamphlets que les historiens citent volontiers et qui sont liés aux plus tragiques péripéties des guerres de religion. Sa date — 1<sup>er</sup> octobre 1581<sup>1</sup> — est celle d'une année de trêve toute vouée aux intrigues et aux projets de politique extérieure. Son auteur reste caché sous le nom très obscur de Nicolas de Montand qui garde son secret et je ne débattrai pas ici des diverses identifications proposées, faute d'avoir trouvé pour aucune d'entre elles le moindre fondement historique<sup>2</sup>. Le titre même est bien oublié, et s'il y eut, entre la fin 1581 et 1582, deux éditions de ce *Miroir*<sup>3</sup>, comment savoir si elles firent quelque bruit ?

Il y a pire. Est-ce bien un pamphlet ? On peut aisément, je dois l'avouer, soutenir que non, tant le texte est long — 497 ou 736 pages,

---

1. Préface, datée « De Nancy, ce premier octobre 1581 ».

2. La plus ancienne semble celle de La Monnoye, à propos des dialogues du *Réveille-Matin* : « on les donne (...) plus vraisemblablement au nommé Nicolas Barnaud de Crest en Dauphiné qui sous le nom de Nicolas de Montand a fait *Le Miroir des François* aussi en Dialogues (...) et que je crois encore Auteur du *Cabinet du Roi de France* ». Sans discuter ici de l'attribution à Barnaud, je ne vois pas de raison pour associer *Le Réveille-Matin* et *Le Miroir* : l'influence commune de Théodore de Bèze ne suffit pas et on ne retrouve pas dans *Le Miroir* la diversité des rôles et l'art de la progression qui marquent le premier dialogue du *Réveille-Matin*. En revanche, on a souvent été tenté de rapprocher *Le Miroir* du *Cabinet du Roy...* par N.D.C., 1<sup>er</sup> octobre 1581, et aussi du *Secret des Thrésors de France* (ou *Secret des finances...*) par Nicolas Froumentea, 1<sup>er</sup> janvier 1581, l'un et l'autre dédiés à Henri III : signatures énigmatiques, dédicaces royales, sujets voisins, même date ou presque, et même ampleur. *La France Protestante* hésite à les rassembler (article Barnaud) ou à les dissocier (article Froumentea). Mariéjol (E. Lavisse, *Histoire de France*, Paris, 1904, t. VI) résume *Le Cabinet du Roy...* et *Le Secret...* mais ne dit rien du *Miroir*, pp. 229-230. La critique interne ferait mettre à part *Le Cabinet du Roy...* d'une grossière et très maladroite violence, et malgré quelques échos de l'un à l'autre, on peut hésiter à voir dans *Le Miroir...* et *Le Secret des Thrésors...* deux moments d'un même projet. Les rapports sont beaucoup plus précis avec une plaquette de 1581, la *Supreme Restauration du Royaume de France...*, s.l., qui semble un résumé ou une annonce du *Miroir*.

3. L'édition en 736 pages est datée, dans tous les exemplaires que j'ai vus, de 1582 ; celle en 497 pages, tantôt de 1581, tantôt de 1582, sans que diffèrent la mise en page, la distribution des cahiers ou la pagination et ses erreurs. Le texte des deux éditions, pour les passages que j'ai étudiés, n'a pas de variantes notables. Mes références renvoient à l'exemplaire de la B.N. daté 1581 (cote Lb 34 205), la date faisant supposer que cette édition en 497 pages était prête, pour un certain nombre d'exemplaires, avant l'autre.

selon la typographie — et sa matière, diverse. Si l'on attend, comme l'exigeraient l'étymologie anglaise et les premiers emplois du mot dans notre XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'un pamphlet soit bref, s'il convient d'y attaquer de bout en bout des hommes ou des idées pour en détruire l'autorité, assurément *Le Miroir des François* n'est pas un pamphlet.

Il y a pourtant bien un pamphlet dans ce *Miroir*, et le lecteur en est aussitôt averti, dès la préface, par la violence et l'actualité des propos : attaques contre l'Eglise de Rome et l'idolâtrie des papistes, déploration des « sanglantes guerres » qui désolent le royaume, menaces d'une vengeance divine et appel au châtiment immédiat des « massacreurs et bouchers volontaires qui ont tant espandu de sang en France » ; à n'en pouvoir douter, c'est un pamphlet réformé qui commence.

Son excessive longueur, qui contraria peut-être sa diffusion, ne pouvait suffire à le mettre à part. Un « libelle », comme on disait souvent où nous dirions pamphlet, ne se devait pas d'être bref pour frapper fort. Le *Réveille-Matin*, avec les trois cent cinquante pages de ses deux dialogues, fit son effet tout autant que les quelques feuillets du *Tigre*, et c'est en 647 pages que le *Cabinet du Roi*, paru aussi en 1582, dénonce les paillardises, incestes et sodomies des gens d'Eglise. On peut même être sûr que le *Miroir* et sa force polémique ne passèrent pas inaperçus. L'Estoile, il est vrai, qui note si volontiers tout ce qui fait quelque bruit, n'en dit rien, de Thou non plus, et je n'ai pu trouver trace de cette *Fausse Glasse du Mirouëtier* qui, à en croire la *Bibliothèque historique*, vint aussitôt le censurer. Mais d'Aubigné le cite parmi les écrits « satyriques » qu'il lit avec « admiration et plaisir » et, en 1590, pour dénoncer les projets des réformés, le ligueur Louis d'Orléans en commente la portée, en l'associant au *Cabinet du Roi*.

N'avez-vous point leu le livre des perles du Cabinet ? N'avez-vous point feuilleté *le mirouëter des François* qui sont le plan du gouvernement renversé qu'ils vouloient establir en la France ? N'avez-vous point veu en ce mirouëter leur résolution de changer cet estat en exterminant la Noblesse<sup>4</sup> ?

Pamphlet donc — mais de forme insolite. La polémique dans *Le Miroir* n'a pas toujours l'évidence de la satire ou de l'invective et, si j'ai choisi d'en suivre les méandres, c'est précisément pour cette singularité. A travers les surprises d'une lente lecture où j'ai pris, sans effort, intérêt et plaisir, j'ai vu se préciser, en même temps que

4. J. Lelong, *Bibliothèque historique*, Paris, J. Th. Herissant, 1769, t. II, n° 27207 : le catalogue de la Bibliothèque de l'Oratoire conservé à la B.N. (Ms., fonds latin, 17170) note deux fois *Le Miroir* (p. 121 et p. 203 v<sup>o</sup>), mais pas cette *Fausse Glasse* ; d'Aubigné, *Des écrits licencieux*, *Oeuvres*, Bibl. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1969, p. 877 (référence signalée par J. Bailbé) ; Louis d'Orléans, *Premier et second advertissements des Catholiques anglois aux françois catholiques et à la Noblesse*, Paris, Guillaume Bichon, 1590, p. 57.

ses liens avec la masse des pamphlets réformés, une rhétorique et un jeu sur l'ambivalence qui exigent, pour prendre sens, l'active complétilté du lecteur.

*Le Miroir des François* est divisé en trois livres dont la longueur et la composition n'ont pas le bel équilibre que nous attendons si volontiers : cinq dialogues dans le premier ; deux seulement dans le second, moins long d'un tiers ; et un troisième livre, beaucoup plus bref, qui n'est pas un dialogue, mais la conclusion de l'auteur ; quant aux dialogues eux-mêmes, l'un n'a pas trente pages, d'autres dépassent la centaine. Les sommaires très précis placés en tête de chacun suffiraient à montrer que plusieurs sujets peuvent s'y succéder, sans progression et parfois sans lien.

Les interlocuteurs se répètent, reviennent en arrière ou vont de l'avant dans les directions les moins attendues. Quand il s'agit d'utiliser et d'aménager les bâtiments que les moines auront quittés, on trouve moyen de s'inquiéter des forêts et de leur exploitation : c'est qu'il faudra du bois de haute futaie pour séparer les églises « par le milieu du haut en bas » et mettre à l'étage les hôpitaux, tandis que « dessous » on installera des métiers pour faire travailler les pauvres artisans. Du coup, on précise les lieux où abattre, préserver ou créer des forêts, comme la police des bûcherons et charbonniers. Et quand on en vient aux taillis qui sont au voisinage des grands chemins, on songe à la sécurité des voyageurs et à la nécessité de contrôler leur identité en exigeant passeports, visas et déclarations d'hébergement<sup>5</sup>. Même quand un dialogue a ses points forts bien mis en évidence, les développements annexes y foisonnent. Que n'y a-t-il pas dans le troisième dialogue du livre I, outre la nécessité d'incorporer les biens du clergé dans le domaine royal et de réformer les juridictions ecclésiastiques, seigneuriales ou royales ? Sans entrer dans le détail, on y trouve un « inventaire » des reliques qu'il faudra vendre, un avertissement aux tyrans, une exhortation aux moines, un règlement minutieux pour les hôpitaux et collèges qui prendront la place des couvents et, pour finir, un tableau des prix de toutes les denrées : blé, vin, bétail sur pied et à la livre, volaille, gibier — les merles comme les grives. Un royaume en bon ordre ne peut tolérer la hausse des prix, ce « desordre des desordres », et la taxation sera imposée sous peine de « prison et amende pecuniaire »<sup>6</sup>.

Dans la conclusion même, où l'on attendrait une vue d'ensemble, l'auteur juge inutile de « recueillir les points principaux » et pré-

5. *Miroir*, II, 2, pp. 421-422 et pp. 424-430.

6. *Ibid.*, I, 3, pp. 212-213. Les prix indiqués sont beaucoup plus élevés que ceux qu'avait fixés Henri III dans une ordonnance de 1581 : voir J.-H. Mariéjol, dans *Histoire de France* d'E. Lavis, t. VI, 1, p. 232.

fère revenir longuement sur la police des marchandises. C'est l'occasion de condamner les banquets et friandises, qui renchérissent les vivres, de s'en prendre aux femmes qui font « gasteaux, gaufres, bugnets » — « la farine seroit mieux employee pour faire la bouillie des petits enfants et pour mesler avec le pain du mesnage » —, de sévir contre les meuniers malhonnêtes et les « monopoleurs » de blé, de se plaindre, entre autres, des cordonniers qui mettent leur cuir « trop tost en besogne », si bien que les souliers sont usés « en un mois au plus » et qu'un homme ne saurait faire « vingt pas en temps humide (...) qu'il n'aye les pieds tous (...) trempez ». Et au milieu de ce pittoresque fatras, on trouve aussi bien tout un projet pour asseoir équitablement l'impôt sur un exact dénombrement des sujets et des biens « afin que le riche supporte le foible et que nul ne soit foulé » : les nobles y seraient soumis, dès lors qu'ils possèdent des biens roturiers, le Tiers-Etat serait soulagé d'autant, et on verrait cesser les séditions qui naissent « de l'inégalité des charges »<sup>7</sup>.

Autant le dire d'emblée, il est question de tout dans *Le Miroir des François* et, à première vue, n'importe où. Il faut se faire à cette confusion, à ces incessants changements de perspective et d'ampleur dans la vision.

Le cours de l'argumentation se ralentit ou se complique encore quand viennent s'y insérer, comme il était d'usage parmi les doctes, exemples, références et citations.

Pour faire place à une série d'anecdotes sur la « mort ignominieuse des tyrans », dont l'abondance est empruntée, tout simplement, aux *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*<sup>8</sup>, il faut bien que le dialogue s'interrompe, et il en va de même quand on veut citer mot pour mot le discours de saint Louis mourant, tel que les bourgeois de Paris l'avaient inclus dans leur remontrance au Roi en décembre 1575<sup>9</sup>. Souvent, sans s'interrompre tout à fait, le dialogue tourne à l'exposé didactique où se multiplient de très précis garants, qui ne sont pas nécessairement de première main. L'auteur du *Miroir* a démarqué ainsi — et parfois sans le dire — *La Gaule Françoise*

7. *Ibid.*, III, p. 442 ; pp. 449-454, 455-457, 471 ; pp. 458-460. Quelques idées et exemples (critiques des festins, du luxe) se trouvent déjà dans le *Discours sur les causes de l'extreme cherté...*, Paris, P. l'Huillier, 1574, pp. 34-35.

8. *Ibid.*, I, 3, pp. 141-164, et *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuvième*, seconde édition, 1579, t. II, *Discours des jugemens de Dieu contre les tyrans*, pp. 404 v° - 436. Le texte du *Miroir* choisit parmi les exemplaires et abrège, mais l'ordre de l'énumération reste le même et beaucoup de fragments sont textuellement reproduits.

9. *Miroir*, I, 3, pp. 176-177. Le texte n'est ni celui de Joinville (cf. *L'Histoire et Chronique du tres chrestien Roy S. Loys...*, Poitiers, Marnef frères, 1547, f. 207-210) ni celui de Loys Lassere dans sa *Vie de (...) sainct Hierosme*, Paris, Josse Badius, 1530, chap. XLV, f. 229 v° - 303, mais bien celui de la *Remonstrance tres humble de la ville de Paris et des Bourgeois et Citoyens d'icelle...*, Rouen, P. Dindron, 1576, pp. 13-14.

d'Hotman en prenant soin d'en garder toutes les références : à Budé comme à Joinville et à Platon ou, plus savamment, à « Eginhardt en la vie de Charlemagne » et à « l'autheur appellé Speculator sur le titre *De Feriis* », c'est-à-dire au juriste et théologien médiéval Guillaume Durand dans un chapitre de son *Speculum juris*<sup>10</sup>. Ailleurs, pour confirmer une thèse politique, on résume et commente l'*Apologie du prince d'Orange* qui venait d'être publiée<sup>11</sup>, ou bien, pour mieux ridiculiser le culte des reliques, on reprend les énumérations ironiques de Calvin, en transcrivant explicitement le sommaire de son « Livre des reliques »<sup>12</sup>.

Autre usage, et autre surcharge : le recours à des citations en vers pour amplifier des lieux communs moraux. Rien d'insolite à rencontrer un quatrain pris aux *Vies* de Plutarque, des fragments d'Hésiode, d'Horace, d'Ovide, de Perse, de Juvénal, dans leurs vieilles traductions en décasyllabes<sup>13</sup>, et un réformé devait naturellement mêler à ces ornements profanes des strophes tirées du *Psautier* de Béze et Marot<sup>14</sup>. Mais on rencontre aussi d'autres morceaux poétiques qui ont valu parfois à l'auteur du *Miroir* de passer pour poète — « pas très grand (...), mais très estimable pour son temps », disait *La France protestante*<sup>15</sup> : il y en a une dizaine, donnés sans signature,

10. Je cite Hotman d'après le tome II des *Mémoires de l'Estat de France* (voir n. 8) qui donnait à la suite *La France Gaule* et une autre source du *Miroir*, *Du Droit des Magistrats sur leurs sujets*, de Béze. Cf. *Miroir*, II 1 (où l'on parle du « Royaume de la France Gauloise »), pp. 310-311, 316-318 et I, 4, pp. 253-256, et *La France-Gaule*, chap. 10, p. 307 ; chap. 6, pp. 295 v°, 297 ; chap. 12, pp. 345-346 v°. Pour Budé, voir *Annotationes (...) in Libros Pandectarum*, Paris, 1508, f. L. v° - LI ; pour G. Durand, *Speculum juris*, Bâle, 1574, I. II, « De feriis rubrica », 1, p. 504, 10.

11. Cf. *Miroir*, I, 3, pp. 140-141, et *Apologie ou defense du tresillustre Prince Guillaume, par la grace de Dieu Prince d'Orange (...)*, Delft, 1581, pp. 5, 17, 29-30, 49.

12. *Miroir*, I, 3, p. 171 : « J'ai un extract du livre des Reliques de Maistre Jean Calvin (...). Le sommaire d'iceluy livre contient qu'on adore ce qui s'ensuit... ». Le *Traité des Reliques* était peut-être un texte rare dès 1581 : s'il y eut au moins six éditions entre 1543 et 1563, il ne reste qu'un exemplaire de chacune d'entre elles. C'est la 6<sup>e</sup>, conservée à Wolfenbüttel, qui semble comporter un index (voir J. Calvin, *Three French treatises*, éd. F. M. Higman, Londres, The Athlone Press, 1970, introduction, pp. 41-42). L'énumération du *Miroir* est à peu près celle de l'index de l'édition de 1599 et on retrouve dans le texte toutes les mentions correspondantes.

13. *Miroir* : Plutarque, II, 1, p. 327, d'après Amyot (*Les Vies...*, Paris, M. de Vascosan, 1565, Marcellus, p. 218) ; Hésiode, I, 5, pp. 272-273, pp. 273-274, pp. 274-275, II, 1, p. 295, d'après Richard Le Blanc (*Les livres d'Hésiode...*, Lyon, Jean de Tournes, 1547, I, pp. 24-26, pp. 23-24) ; Horace, I, 4, pp. 236-237, d'après François Habert (*Les Sermons satiriques...*, Paris, Fezandat, 1551, I, 1) ; Ovide, I, 2, p. 87, d'après Marot (*Le premier livre de la Métamorphose...*, *La Suyte de l'Adolescence clementine*, Paris, 1538, D. Janot, cahier A, fin) ; Perse, III, p. 451, probablement d'après la traduction de 1544 que je n'ai pu consulter ; Juvénal, I, 3, p. 133, d'après Michel d'Amboise (*Quatre Satyres...*, Paris, V. Serrenas, 1544, f. B II et v°). Pour tous ces poètes, il y avait des traductions plus récentes en alexandrins.

14. Emprunts aux psaumes, 10, 119, 97, 72 : *Miroir*, I, 1, p. 33 ; I, 2, p. 83 ; I, 3, pp. 130, 211-212.

15. Haag, t. VII, article Montand, p. 453.

et dont l'un a plus de cent alexandrins. Pourtant, même quand le personnage qui en introduit dans son discours semble les prendre à son compte, ce sont encore des citations, riches de sens dans leur anonymat même. Toutes, sauf une, sont prises à Du Bartas et, en 1581, qui n'aurait pas reconnu *La Sepmaine*, surtout parmi les « fidèles » que *Le Miroir* invite à y chercher « de belles consolations »<sup>16</sup>? Quant à celle qui fait exception, c'est un des *Octonaires sur la vanité du monde* d'Antoine de Chandieu, dont la plus ancienne édition connue porte la mention « achevée le dernier jour de novembre 1581 »<sup>17</sup>. Dans ces dialogues en prose, cet octonaire est la première de toutes les citations en vers, et il importe que l'auteur l'ait donné d'abord : c'était proclamer un engagement et attendre une connivence.

Prose ou vers, cette pratique des citations était celle des humanistes, accoutumés à recourir à leurs lectures pour orner leurs discours et en accroître l'autorité, habiles au contrepoint entre le texte qu'ils développaient et ces textes qu'ils empruntaient, entre leur propre parole et la parole d'autrui. Mais le jeu se fait ici d'autant plus compliqué que ce sont des personnages « en conférence »<sup>18</sup> qui résistent si volontiers ce qu'ils ont lu, sans qu'il y ait de rapport nécessaire entre le choix qu'ils font et le rôle qu'ils tiennent : des catholiques notoires s'approprient Du Bartas et la Noblesse personnifiée étaie sa science juridique<sup>19</sup>. Tandis que la voix de l'auteur se fait ainsi paradoxalement entendre quand son texte se suspend pour faire place à d'autres textes, les dialogues qu'il compose risquent de se défaire dans ces discordances et ces détours.

A cette surabondance d'ornements, à cet apparent caprice dans le progrès des propos, s'ajoute une surprenante bigarrure dans le choix de ceux que l'auteur appelle ses « personnages parlants »<sup>20</sup>, ou du

16. *Miroir*, I, 3, p. 128. Les vers cités viennent d'une des éditions de 1578. Mes références renvoient à l'édition d'Y. Bellenger, Paris, S.T.F.M., Nizet, 1981. Cf. *Le Miroir* et *La Sepmaine* :

« O Père de ce tout... », *M.* I, 1, p. 11, *S.* VI, v. 219-238, 253-266 ;

« La cigongne oillardant... », *M.* I, 1, p. 21, *S.* V, v. 751-778 ;

« Muses, mon soin plus doux... », *M.* I, 2, p. 81, *S.* V, v. 529-532 ;

« La Baleine n'a point... », *M. ibid.*, *S.* V, v. 325-340 (*Le Miroir* présente ce deuxième fragment en « réponse » au précédent, comme s'il s'agissait d'un chant amoebéen, et modifie en conséquence les v. 339-340) ;

« Vous Princes... », *M.* I, 2, pp. 84-85, *S.* III, v. 443-462 ;

« O citadins des flots... », *M.* I, 3, p. 108, *S.* V, v. 165, 172 ;

« Avec le tiercelet... », *M.* I, 3, pp. 109-110, *S.* V, v. 665-704 ;

« Mais quel bruit... », *M.* I, 3, pp. 125-128, *S.* VII, v. 249-358 ;

« Du doré firmament... », *M.* I, 3, p. 184, *S.* IV, v. 464-496 ;

« Les Lyons Nemeans... », *M.* I, 4, p. 236, *S.* VI, v. 363-370.

17. Octonaire XLIII dans l'édition de F. Bonali-Fiquet, Genève, Droz, 1979. La version du *Miroir* (I, 1, p. 9) correspond au texte imprimé à la fin de 1581, et non à la copie manuscrite, mais il semble qu'il ait existé une édition antérieure : voir éd. citée, intr., pp. 12-13.

18. *Miroir*, I, 4, p. 220.

19. Voir I, 2, pp. 81-84, et suiv.; I, 4, pp. 254-255.

20. Argument du I. III, p. 441.

moins dans leurs noms : réels ou supposés, symboliques, allégoriques, il en est de toutes sortes, sans rien pour harmoniser ces rencontres. Entrent en scène tour à tour dans le livre I : Sem, Cham et Japhet, face à leur « parent » Nemrod et chacun, nous dit le sommaire, « représente » une manière de vivre<sup>21</sup> ; puis, face à Vensoris, « fameux avocat de la cour du Parlement », député du Tiers-Etat dont l'intervention fit grand bruit à Blois en 1577<sup>22</sup>, le « seigneur Marcel », c'est-à-dire Claude Marcel, prévôt des marchands de Paris et intendant des finances, qui jusqu'à sa mort sut rester influent et en faveur à la cour<sup>23</sup> ; après quoi viennent deux personnages masqués, Honorat et Tubalcaïn, tous deux « bien nez et rompus aux affaires d'estat » ; à leur suite, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat personnifiés, à moins qu'ils ne parlent par la voix de leur député ; Thémis, allégorie de la justice qui interroge le Politique, ainsi nommé, semble-t-il, non par référence au parti des politiques, mais plutôt parce qu'il est chargé d'exposer une théorie des rapports entre le Roi et la Loi, et entre eux deux, pour un bref instant, un « Arcade », ou alcade espagnol. Dans le livre II, à nouveau des masques : Milon, « un excellent commissaire des guerres », et l'Italien Scipion, « bien entendu en l'art militaire », puis Bezeleel et Archimede, « deux bons Mathématiciens, Politiques et gens de bien ». Comme Honorat et Tubalcaïn, ce sont là des pseudonymes et l'on pourrait peut-être, en étudiant minutieusement leurs fonctions, leurs qualités et les allusions à l'actualité, proposer des identifications. Il est même un cas où, par hasard, le masque tombe : dans certains exemplaires, au détour d'une réplique, Scipion l'Italien est nommé Strozzi<sup>24</sup>, et voilà mis en pleine lumière Philippe Strozzi, l'amiral qui va mourir dans l'été 1582 à la tête de la flotte française dans l'expédition des Açores.

L'auteur avait-il ses raisons pour distribuer ainsi les rôles, nommant les uns, masquant les autres et choisissant ailleurs des acteurs allégoriques ? Les contemporains reconnaissaient-ils, partout, des modèles ? C'est difficile à dire. Il est sûr du moins que ce ne sont pas

21. Ce sommaire de I, 1, et la rubrique qui suit, « Du titre général de ces dialogues », ressemblent beaucoup au sommaire et à la rubrique de même titre que Pierre Viret avait mis en tête des dialogues du *Monde à l'empire*, Genève, J. Berthet, 1561.

22. Voir P. de L'Estoile, *Journal... pour le règne d'Henri III*, Paris, Gallimard, (1943), 1577, 17 janvier, p. 139 : « Vensoris (...) ne dit rien qui vaille et mécontente grands et petits, combien qu'il fût exercé à bien dire, étant un des premiers (...) avocats plaidant ordinairement au barreau de Paris ».

23. *Ibid.*, 1577, 10 décembre, p. 157 : « Claude Marcel, naguère orfèvre du Pont au Change, lors conseiller du Roi et surintendant des finances » ; voir Léo Mouton, *Claude Marcel...*, Paris, Perrin et Cie, 1930.

24. Dans l'édition en 736 pages, les quatre exemplaires que j'ai vus portent, p. 479 : « Strossi, ne vous esbahissez pas de... » (B.N., Rés. Lb 34 205 C et D ; Mazarine, 50320, double, S.H.P.F., R 8359 bis). Dans l'édition en 497 pages, même formule, p. 327, dans trois exemplaires datés de 1582 (Mazarine, 50320 ; Arsenal 8<sup>o</sup> H 12258 ; S.H.P.F., R 8359) ; dans quatre autres, on lit : « Ne vous esbahissez pas tant de... » (B.N., Lb 34 205 A et B ; Arsenal 8<sup>o</sup> H 12260 ; S.H.P.F., fonds André), ainsi que dans deux datés de 1581 (B.N., Lb 34 205 ; Arsenal, 8<sup>o</sup> H 12259).

là dialogues de théâtre où s'opposeraient des voix bien distinctes. Les disputes y sont rares et les rôles assez souvent peu tranchés, entre des personnages qui ne sont pas, quoi qu'on ait pu dire, « d'avis différents et d'humeurs contraires », et qui argumenteraient jusqu'à trouver un « compromis »<sup>25</sup>. Il n'y a guère de débats dans ces dialogues qui sont aussi bien appelés « conférences » ou « pourparlers »<sup>26</sup>, mais des exposés fragmentés et des propos entrecroisés qui convergent plus souvent qu'ils ne divergent.

Ainsi, tout dans ce *Miroir*, l'ampleur de la matière comme le pittoresque du détail, les fréquentes redites comme le jeu des citations ou le décousu du discours, risque de brouiller la lecture et d'égarter l'attention au hasard des chemins de traverse qui s'y rencontrent partout.

Mais ce serait trahir l'œuvre que de la réduire à un plaisant kaléidoscope. L'auteur reste maître du jeu et, avec ses maladresses d'écriture, il n'en a pas moins une « méthode » qu'il a commentée et une perspective qu'il ne perd pas de vue. Il entend bien composer un tableau d'ensemble où chaque trait a son sens, où chaque acteur tient sa place et où le pamphlet a sa fonction.

S'il a mis « par dialogues » le sujet de son *Miroir*, c'est, nous dit-il, « qu'il traite de diverses matières qui meritent d'estre entendues familièrément d'un chascun ». Le pasteur Pierre Viret n'en jugeait pas autrement quand il proposait le catéchisme ou bien l'oraison de Nostre Seigneur Jesus-Christ « en forme de dialogues »<sup>27</sup>. Mais il s'agit ici d'affaires d'Etat, de persuader plus encore que d'exposer, et l'auteur marque bien toute la force qu'il croit avoir ainsi donnée à sa matière :

Il a mieux aimé (la) dilater par la methode des personnages parlants que la traiter nuement en forme d'histoire, car ainsi qu'il est, il semble que les sentences et matières soyent tellement digérées qu'elles s'offrent d'elles-mesmes à estre receues du peuple, si bien que le Roy ny ses sujets ne peuvent refuser le reiglement qu'il leur donne<sup>28</sup>.

Avec cette théorie du dialogue, il proclame du même coup, et comme s'il était assuré d'avoir atteint son but, ce qu'il attend de ses

25. Voir *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1870, Note de M. Lang, p. 36.

26. *Miroir*, I, 4, p. 220.

27. P. Viret, *Exposition familière de l'oraison de nostre Seigneur...*, Genève, J. Girard, 1548, épître a V, v<sup>o</sup> : sa manière « en forme de dialogue » lui semble « plus propre pour enseigner bien familièrément que point d'autre ».

28. *Miroir*, III, p. 441, Argument.

personnages et de leurs discours : le moyen de faire accepter à tous ses lecteurs et au Roi même un règlement propre à réformer les abus du royaume. Il n'est pas sûr qu'il faille l'en croire sur ce point et que ce soit là l'ultime visée du *Miroir*. Du moins est-ce bien l'intention avouée qui rassemble entre eux ces développements si disparates, et il a eu soin, par la voix de ses acteurs, de la mettre partout en évidence.

Pas moyen de croire que ces dialogues si touffus et confus vont au hasard. Les « personnages parlants » eux-mêmes se répartissent la tâche et, quand ils ont achevé leur scène, préparent la suivante. Peu importe qu'il n'y ait nulle vraisemblance ni progression dramatique dans ces enchaînements. Il suffit que se marque visiblement une suite dans cette série décousue. A la fin du premier dialogue, Nemrod est invité à noter « soigneusement » les propos de Vensoris et de Marcel ; à la fin du second, Vendoris doit remettre à Honorat et Tubalcaïn ses mémoires sur le domaine royal et les finances publiques ; au début du troisième, Honorat n'ignore rien de ce qui s'est dit, a reçu ces mémoires et entreprend de dresser le règlement souhaité, tandis qu'à la fin Tubalcaïn se charge d'aller le présenter aux trois Etats ; le Clergé commence ensuite le quatrième en marquant son accord avec les personnages qui ont déjà parlé, et le Tiers-Etat l'achève en renonçant à son propos sur la justice pour le laisser traiter « plus amplement » par Thémis et le Politique. Au deuxième livre Milon annonce de même qu'il abrège pour passer la parole à Bezeleel et Archimède. Et outre ces transitions, dans le cours même de leurs discours, les uns et les autres rappellent au besoin ce qui a été dit ou suspendent un développement pour qu'il soit traité en son lieu par l'acteur compétent<sup>29</sup>.

Si chacun a son rôle propre, chacun aussi semble participer à un commun projet. Vendoris formule un programme qui pourrait valoir pour tous :

Et affin que nostre Roy aye moyen de soulager son peuple avec la paix, je m'envoy preparer des memoires pour desgager son domaine, payer ses debtes, exempter son peuple de tailles et lui faire trouver autant de finances qu'à nul autre Prince qui soit en la Chrestienté.

Honorat ne manque pas de reconnaître que Vendoris et Marcel ont dressé des mémoires « concernant l'augmentation du Royaume et bien public », Tubalcaïn voit dans le règlement d'Honorat « une mode de vivre fort propre pour nostre France » ; Milon et Scipion, donnés pourtant pour hostiles aux « nouveaux reformateurs », con-

29. *Miroir*, I, 1, p. 33 ; I, 2, p. 102 ; I, 3, p. 105 et p. 218 ; I, 4, p. 220-221, p. 256 ; II, 1, p. 402 ; pour les rappels et les ruptures, voir I, 2, p. 47 ; I, 3, p. 130, p. 205 ; I, 5, p. 272 ; II, 1, p. 303, II, 2, p. 436.

cluent sur la nécessité de la paix et les malheurs des guerres civiles. Quant au Clergé, au quatrième dialogue du livre I, il admet que les trois dialogues précédents tendent « tous à une reformation de l'estat de ce Royaume et enrichissement d'iceluy » : ce sont à peu près les termes de l'auteur affirmant au début du troisième livre que son *Miroir* traite de toutes les affaires « qui peuvent embellir et enrichir ce Royaume »<sup>30</sup>, et c'est l'écho fidèle des promesses d'un titre qui annonçait, détail à l'appui, « l'estat et maniement des affaires de France (...). Et généralement tous les secrets qu'on a peu recueillir pour l'embellissement et enrichissement du Royaume et soulagement du public ». Ainsi, que l'auteur prenne la parole ou qu'il fasse parler ses personnages, il affirme partout la même volonté de concourir au retour de la paix et au « bien public ». Le Père Lelong n'avait pas tort de répertorier le *Miroir* parmi les « Traités particuliers sur le gouvernement du Royaume » : c'est bien là une de ses clefs.

Œuvre d'un réformé qui se veut si obstinément réformateur, les dialogues sont donc le lieu où se forge une image idéale et quasi révolutionnaire de ce que doit être le royaume : toute sa « police », et non pas seulement l'organisation de l'Eglise, mais celle du commerce, de la justice, de l'impôt, de la charité, voire de l'enseignement ou des prisons, est remise en bon ordre, réglementée à neuf avec une incroyable minutie pour assurer, comme dans une utopie, une harmonie générale d'où seuls les méchants seraient exclus. Il arrive même que le triomphe en soit célébré par avance :

Tu verras désormais le Roi seant en son throsne de Justice, les Princes estre vertueux et magnanimes, les Officiers de la couronne graves et modestes, les Conseilliers du privé Conseil consciencieux et doctissimes, les gens de Justice ronds et équitables, les Gentils hommes benins, doux et amiables, les marchands loyaux et fideles : et les pauvres villageois humbles et bien obeissants (...) ; voudrois-tu voir une plus belle et louable Harmonie ? Y a-t-il jamais homme qui ait veu un tel siècle doré ? On verra maintenant la paix croistre et meurir, on verra fleurir la Justice, les pauvres garantis des oppresseurs, ceux qui sont en detresse estre deffenduz, les calamiteux et miserables secourus<sup>31</sup>.

Mais cette image d'un royaume enfin régénéré, sans abus ni vices, et régi par une loi omniprésente, ne se dessine que par opposition à l'image du royaume réel, ruiné par des vices et des abus qui sont partout encore, et sans rien qui leur fasse obstacle. Pour concevoir l'ordre parfait, il n'a pas suffi du modèle de Genève ou du souvenir de théoriciens comme Hotman, il y a fallu un fond de polémique, la volonté de détruire ce qu'on réprouvait et des attaques aussi

30. *Ibid.*, I, 2, pp. 101-102 ; I, 3, pp. 105 et 218 ; II, 1, p. 402 ; I, 4, pp. 220-221 ; III, p. 441.

31. *Ibid.*, I, 3, p. 211.

violentes que précises où l'auteur reprend, à sa manière et à sa date, ce qu'avaient déjà souvent répété les pamphlets réformés.

Passons sur les critiques éparses — contre les « maquignons de justice » et les juges incompétents, contre les scandaleuses richesses du clergé et l'oisiveté des moines — où l'anecdote, la description des usages montrent tout ce qui va mal dans le royaume : le pamphlet n'apparaît là, sans se déployer, que pour laisser place aux réformes proposées.

Il arrive que l'attaque et l'action qu'elle vise à provoquer soient, pour un temps, au premier plan. Ainsi la cour, jugée par Nemrod qui la connaît pour en être un des « mignons », c'est « le monde renversé » où les hommes « sont à présent vrais monstres de nature » et où les mots sont pris à contresens :

Nous appelons paix confusion, et tranquillité d'esprit, quand nous pouvons massacrer et ruiner nos voisins.

Et si l'on s'en rapporte aux « conseillers » du roi, ces morts mêmes sont dérisoires :

Les testes des François semblent celle de l'Hydre, d'autant que tant plus on en met par terre et au saloir, tant plus en revient-il d'autres <sup>32</sup>.

Dans ce monde à l'envers, où tout est corrompu, prospèrent les Italiens détestés, injustement enrichis et tout-puissants. Et c'est après ce tableau de la cour, après ces plaintes traditionnelles contre les Italiens, que le *Miroir* prévoit dans le détail le moyen de rétablir la justice et l'honnêteté : il convient d'arrêter tous les Italiens du royaume, d'enquêter sur leur origine, leurs mœurs, leurs richesses, pour confisquer les biens indûment acquis, et enfin de les bannir avec la plus grande rigueur. Requête doit en être faite au Roi « en l'absence de la reine-mère » et, s'il refusait, le peuple, avec l'appui des Etats, aurait droit de l'y contraindre. Il y a bien là, on le voit, tout un pamphlet en raccourci qui s'achève, comme il convient, sur un appel à la révolte.

Ailleurs on s'en prend très vivement aux papes et à leur pouvoir temporel. C'est certes l'occasion de rappeler que le pape devrait être tout « spirituel ». Mais la dispute théologique vient ici soutenir un pamphlet de politique extérieure. Il s'agit de dénoncer tous les maux que les papes — à commencer par Jules II — ont faits aux rois de France pour démontrer que les Français seront dans leur droit en combattant « le Dieu qui est en terre » — et d'autant mieux que les rois de France auraient dû conserver, depuis Pépin et Charlemagne, « le pouvoir d'espouser les papes ». Leur « vie infâme » et leur « insatiable ambition », rien n'est oublié et, dans la plus menaçante des

32. *Ibid.*, I, 1, pp. 13-14.

lettres, Grégoire XIII est invité à la fois à se démettre de son titre d'évêque universel et à se dépouiller de ses trésors, à rendre enfin aux rois de Navarre et de France les seigneuries et principautés qu'il tient « indueument » :

Rendez à nostre Roy ce qui luy appartient. Que si vous ne le faites par prières et saintes exhortations que nous vous faisons, croyez que dans peu de jours on le vous fera faire par moyens legitimes et droit de guerre<sup>33</sup>.

Il est une autre attaque non moins radicale dans *Le Miroir*, et de plus vaste portée : c'est celle qui décrit et condamne le gouvernement tyrannique en justifiant la résistance, voire la révolte et le tyrannicide. Elle est plus difficile à circonscrire, car elle se fait par reprises successives, par échos d'un dialogue à l'autre. Ainsi, selon Japhet, le Roi « qui endure que le peuple soit offendé (...) blesse la sacrée majesté du Royaume » et Nemrod en déduit qu'il est permis de « reprimer les tyrans ». Versonis oppose longuement le Roi qui « fait tout ce qu'il pense servir au bien public, (...) s'efforce de maintenir les subjets en paix » et « mesure ses mœurs et façons au pied des loix », au tyran qui « ne fait rien que pour son profit particulier », met la division entre ses sujets « pour les ruiner les uns par les autres » et « fait servir les loix à ses mœurs », et il conclut en s'appuyant sur l'histoire :

Nous trouvons es histoires la tyrannie avoir esté si detestable qu'il n'a pas esté jusques aux escholliers et aux femmes qui n'ayent voulu gagner le prix d'honneur à tuer les tyrans.

Tubalcaïn exhorte « ceux qui tomberont au piege » d'un Prince cruel à se défendre « contre ses griffes », à renverser « ce lyon rugissant parce que coutumierement on demeure vainqueur de ces furieuses bestes »<sup>34</sup> ; le Politique, proclamant que le devoir d'un Roi est d'être « vray protecteur d'un Royaume », ajoute ce qu'avait déjà dit Théodore de Bèze :

S'il est autre, il est infracteur de son serment et indigne de la royauté ; c'est le droit sur lequel justement se fonderent Brutus (...) et Lucretius (...) quand ils debouterent Tarquinius le Superbe de son Royaume<sup>35</sup>.

En apparence Henri III reste ici en retrait ; il n'est pas pris à partie comme il a pu l'être ailleurs. Mais il n'empêche que le pam-

33. *Ibid.*, II, 1, pp. 351, 357, 371, 370, 376.

34. *Ibid.*, I, 1, p. 30 ; I, 2, pp. 69-71 ; I, 3, p. 138.

35. *Ibid.*, I, 5, p. 263 ; cf. *Du Droit des Magistrats...* (*Mémoires de l'Estat de France...*, 2<sup>e</sup> éd., 1579, t. II, pp. 357 vo - 358), où Bèze légitime la résistance des magistrats inférieurs, « à l'encontre de l'infracteur de son serment, et de l'opresseur du Royaume dont il devroit estre le protecteur. C'est le droit, sur lequel justement se fonderent à Rome Brutus (...) et Lucretius (...) quand à l'encontre de Tarquinus le superbe usant de tyrannie manifeste, ils assemblèrent le peuple Romain par l'autorité duquel le Tyran fut desbouté de son Royaume... ».

phlet contre la tyrannie forme le contrepoint nécessaire à l'éloge des rois modèles, saint Louis, Louis XII ou François I<sup>36</sup>, comme à l'image du roi « débonnaire » à qui le *Miroir* se prétend dédié.

Brefs ou développés, isolés ou répétés, ces morceaux polémiques dépendent d'un même regard qui refuse d'admettre la réalité qu'il observe. Toute une part du *Miroir*, par sa matière comme par sa virulence, a bien, très évidemment, la visée d'un pamphlet. Encore faut-il admettre que le lecteur est sans cesse contraint de passer du monde tel qu'il est au monde tel qu'il doit être, de l'objet du pamphlet à un système où la critique n'aurait plus sa place. L'auteur lui-même joue volontiers de la métaphore de son titre pour associer dans une seule perspective le bien qu'il propose et le mal qu'il réprouve. Dès l'épître qui sert de préface, il insiste sur la double fonction de son « miroir ardent » : ses rayons « monstrent la tache et macule aux hommes vicieux », mais ils portent aussi la lumière « au peuple qui chemine à l'ombre de mort » :

Finalement, on vous fera toucher au doigt et voir à l'œil toute la clarté du royaume avec l'egout et fletrisseuse d'iceluy lequel on pourra espurer par bons et legitimes moyens.

Et sous une forme moins figurée, l'argument du troisième livre ne dit pas autre chose :

On voit apertement au doigt et à l'œil ce qui est utile et inutile, la vérité et le mensonge, le faux et le droit et généralement tout ce qui est nécessaire au Royaume.

Une lecture si simple ne suffit pas pourtant à suivre *Le Miroir des François* dans tous ses détours et, si l'auteur s'en porte garant, c'est pour mieux insinuer peut-être, à la faveur d'une si belle antithèse, un pamphlet contre le roi et la royauté qui parut si hardi à certains qu'en plein XVIII<sup>e</sup> siècle M. de Lamoignon l'avait renfermé dans un cabinet qu'il appelait son enfer<sup>37</sup>.

A la dernière page, le « Roy tres-chestien » et le « peuple François » sont invités à découvrir ensemble dans *Le Miroir* l'image de leur réconciliation :

Roy debonnaire (...) vous y verrez (...) l'entier de tous les affaires de vostre estat et comme elles doivent estre regies et gouvernées. Et vous peuple qui avez esté tourmenté jusques au bout, vous verrez icy toutes sortes de biens (...) la paix vous

36. *Miroir*, I, 3, p. 176 ; II, 1, pp. 341-342 ; I, 3, pp. 199-200.

37. Delisle de Sales, *Malesherbes*, Paris, Duprat-Letellier, 1803, p. 204.

y est promise, la douceur, la bonté et la loyauté du Roy (...), il fera devoir de Roy et vous luy rendrez l'obeissance de bons sujets telle que Dieu vous commande.

Mais quand le traité s'achève, le lecteur attentif peut douter et qu'Henri III y ait pris la figure d'un roi tout débonnaire, et qu'il doive rester encore au Roi très-chrétien un pouvoir royal à exercer.

A la critique de la tyrannie, se joint une définition de la monarchie qui réserve aux Etats, et au « peuple » qu'ils représentent, un rôle essentiel dans le gouvernement du royaume. C'est dans le dialogue entre Milon et Scipion que ces thèses sont longuement développées et elles y prennent un relief d'autant plus grand qu'elles y sont présentées à la fois ironiquement et rigoureusement : avec des références précises à François Hotman ou à Théodore de Bèze — mais par la voix d'un personnage en faveur à la cour qui a commencé par railler les « vénérables censeurs qui veulent faire un monde tout nouveau » sans même s'accorder entre eux, et dont les projets sont voués à l'échec :

Ce ne sera qu'un vent et une nuée. Laissez-les passer outre.  
On en a vu bien d'autres<sup>38</sup>.

La mise en scène a de quoi déconcerter, venant d'un auteur qui, dès son épître dédicatoire, s'est avoué de la nouvelle religion et partisan d'une radicale « reformation » du royaume. Il invente ici, par un jeu subtil, de mettre à distance pour mieux les montrer la doctrine et le modèle qui sont siens, en les faisant exposer par ce Milon qui ne les prend pas à son compte, et qui commente ce qu'il y voit de contraire au pouvoir du Roi :

Il suffiroit bien assez voirement au peuple de reconnoistre leur Roy pour prince absolu ; mais depuis quelques années en ça, les hommes ont esté si curieux de recercher les vieilles annales et chroniques de nos anciens Gaulois qu'ils ont descouvert une toute autre façon de gouvernement...

et ailleurs, contre ces « investigateurs de chroniques » qui « pretent donner une si effrenée autorité à leurs Estats » :

Nos reformateurs ne nient pas qu'un Prince souverain qui est doux, clement, debonnaire, charitable et religieux ne soit grandement à louer et que le peuple qui est sous sa domination ne soit bien heureux d'obeir à un tel Roy. Mais le mal est qu'ils le veulent assujettir aux loix et constitutions du pays et qu'en choses sérieuses et importantes il ne face rien sans l'avis des trois Estats.

Cependant, tout en marquant qu'il n'est pas des leurs, Milon se fait fidèle rapporteur de leur doctrine. Quand il traite des trois gouvernements, il définit ainsi la monarchie :

38. *Miroir*, II, 1, pp. 292, 293.

C'est une sorte de gouvernement et seigneurie en laquelle il n'y a qu'un Prince souverain auquel tous sont sujets et qui n'a point de seigneur par dessus luy sinon le corps general des estats du pays qui peuvent reprimer le Roy quand il contrevient aux loix du Royaume<sup>39</sup>.

Quand il emprunte successivement à *La Gaule françoise* et au *Droit des Magistrats sur leurs sujets*, il prend à Hotman comme à Bèze leurs plus radicales formules, à l'un :

Le peuple s'estoit reservé, non seulement toute l'autorité d'escrire, mais aussi de demettre les Roys en l'assemblée des Estats<sup>40</sup>,

à l'autre :

que les peuples ne sont pas creez pour les Magistrats mais au contraire les Magistrats pour les peuples<sup>41</sup>.

Il se complaît même à proposer l'exemple paradoxal de Louis XI qui, si absolu qu'il se soit voulu, avait prévu, en créant l'ordre de Saint-Michel, que le Roi fût soumis, comme les autres chevaliers, à l'examen « pour souffrir la peine et correction à l'avis des frères de l'ordre si le cas y eschet »<sup>42</sup>. Il a beau répéter qu'il réprouve les thèses réformées, il n'en met pas moins en relief les étroites limites qu'elles imposent au pouvoir royal. Face à lui, Scipion l'Italien a le mauvais rôle dans sa défense d'un gouvernement absolu où « les sujets sont faits pour servir et obéir » à des Rois tout-puissants « instituez de Dieu », et plus encore dans son attaque cynique contre « tant de contrerooleurs, escrivains et barbouilleux de papier » qui empêchent de substituer à une « France Françoise, qui est à dire libre et franche », une tout autre France enfin « rendue et baptisée Nonfrance, Nonfranchise et du tout infranchise »<sup>43</sup>.

Mais ce n'est pas seulement par ce détour ironique que l'auteur du *Miroir* rappelle à ses lecteurs, et tout d'abord au Roi lui-même, les bornes du pouvoir royal. Certains de ses personnages n'hésitent pas à les marquer comme à les justifier et, pour les faire parler, il se réfère souvent, sans le dire, au texte français des *Vindiciae contra tyrannos* qui venait de paraître. Dès le début, les enfants de Noé qui écoutent les « nouvelles de la cour », un peu comme le feraient

39. *Ibid.*, II, 1, pp. 306, 307, 310 ; pp. 295-296.

40. *Ibid.*, p. 307, et *La France Gaule*, chap. 10, p. 304 v°.

41. Tout le passage vient *Du droit des Magistrats...* Cf. *Miroir*, II, 1, pp. 311-312, et *Mémoires...*, éd. citée, p. 352 et v° : « Je dis donc, Que les peuples (...) et non le troupeau pour le berger », et les exemples bibliques qui suivent.

42. *Miroir*, II, 1, p. 333 (voir aussi p. 334) ; l'exposé de Milon renvoie très précisément aux statuts de l'ordre de Saint Michel, notamment à l'article 38 : « pour ce que des plus grans doibt par raison proceder le meilleur exemple, voulons que l'issue et examen se face du dict souverain comme des autres : Et la correction, peine et punition, a l'avis des frères de l'ordre, si le cas y eschet » (*Le Livre des statuts...*, f. F. II, s.l. s.d., cote B.N. : Rés. 4° L 15 2).

43. *Miroir*, II, 1, pp. 312-313.

les Persans de Montesquieu ou le Huron de Voltaire, définissent à leur manière un pouvoir qui n'a rien d'absolu. Cham le premier, qui finit, mot pour mot, par l'interrogation oratoire des *Vindiciae* :

Il m'est avis que le Prince n'a point puissance de vie et de mort sur ses subjects, sinon par l'observation des loix. Or les loix sont par dessus les Rois et si les Rois doivent autant d'obeissance aux loix que les serviteurs à leurs maistres, se trouvera il homme qui n'aime mieux s'asubjettir à la loy qu'au Roy, qui veuille obeir au Roy, violant la loy, et qui refuse de secourir la loy contre une telle violence ?

Plus loin, Japhet :

Le Roy est seulement premier et souverain gouverneur et serviteur du Royaume, qui n'a pour maistre et seigneur que le peuple, duquel les Roys recoivent la dignité royale, tellement que tout le peuple consideré en un corps est par dessus et plus grand que le Roy,

et, si le Roi refuse de secourir son peuple injustement opprimé, la doctrine est poussée jusqu'à ses extrêmes conséquences :

Car puisque le Roy est estably en ce degré par le peuple et pour amour du peuple et ne peut subsister sans le peuple, (...) qui ne voudra choisir un autre de ses freres du royaume pour lui estre tuteur, procureur et legitime administrateur de ses corps et biens<sup>44</sup>.

Ailleurs, c'est sur le cérémonial du sacre que l'auteur s'appuie. S'il l'a interprété dans un sens tout politique, il n'en modifie pas le déroulement. Dans la description du sacre d'Henri III, après la première promesse du Roi, et avant son serment au « peuple chretien », on pouvait lire :

Les evesques de Laon et de Beauvais (...) demandent au peuple et circonference s'ils l'acceptent pour Roy. Et comme ayant receu le consentement du peuple et de toute l'assistance, mon dit sieur de Reims lui fait faire le serment du Royaume<sup>45</sup>,

et c'est seulement après ce serment que le Roi recevait les insignes de la royauté. Vensoris, dans *Le Miroir*, ne dit pas autre chose :

Le Roy n'est pas ceint de l'espée ny oinct, ni couronné des Pairs (...) et ne recoit le sceptre et la verge de justice ny n'est proclamé Roy que premierement le peuple ne l'ait commandé.

Seulement, en feignant de le résumer, il modifie à sa guise le texte du serment royal qu'il ne tire ni, comme il le prétend, du sacre de

44. *Ibid.*, I, 1, p. 14 : cf. Etienne Junius Brutus, *Vindiciae contra tyrannos*, traduction de 1581, fac-simile, Genève, Droz, 1979, p. 148.

45. *Le Sacre et Couronnement du Roy de France*, Reims, J. de Foigny, 1575, f. C II v°.

Philippe I<sup>er</sup>, ni du formulaire en usage pour le serment « au peuple » — mais bien plutôt des *Vindiciae*. On croirait quasiment le serment d'un roi parlementaire :

Le Roy jure qu'il conservera tous les droits, privileges et loix de France universellement, qu'il n'alienera point le domaine, qu'il n'imposera de son propre mouvement peages, tailles ny tributs, ne fera paix ny guerre, ny chose aucune concernant le public que par l'avis des Estats<sup>46</sup>.

Enfin, le cinquième dialogue s'ouvre par un jeu de questions et de réponses où le Politique, qui se souvient à son tour des *Vindiciae*, a charge de rassembler tous les éléments d'une définition du Roi :

Le Roy d'où est-il vassal ? — Du Dieu Souverain. — De qui reçoit-il la dignité Royale ? — Du peuple. — Peut-il faire ce que bon luy semble en un Royaume ? — Rien ne luy est loisible, sinon ce que les loix luy permettent. — Est-il propriétaire ou usufructuaire de son Royaume ? — Il ne doit auoir ny l'usufruit ny la propriété, ains doit auoir seulement la seule administration d'iceluy. — Peut il donner ou aliener le domaine du Royaume ou son patrimoine ? — Quant au domaine il est au peuple, du patrimoine, les Roys de France et d'Angleterre n'en ont aucun, voiremesmes desque nos Roys prenent en mariage leurs femmes, les duchez, comtez, et baronnes qu'elles ont, sont annexez et incorporez à la couronne. — Ce nom de Roy que signifie il donc, puis que vous le rognez de si pres ? — Il ne signifie point heritage propriété ny usufruit comme nous auons dit, mais charge et procuration seulement ; le nom est beau, mais il est plustost vn pesant fardeau qu'un titre profitable. — Le Roy a il fait le peuple ? — Non pas, mais le peuple l'a fait<sup>47</sup>.

On s'explique aisément qu'un tel Roi, aux yeux d'un partisan du pouvoir absolu comme Scipion, ne soit qu'un Roi « statue »<sup>48</sup>, tandis

46. *Miroir*, I, pp. 94-95 : cf. *Vindiciae*, éd. citée, p. 189. Les formules citées ici s'y retrouvent textuellement. Mais le *Miroir* met en évidence et précise le texte supposé du serment. Le formulaire du sacre et ses modifications étaient alors une question d'actualité. Voir Bodin (*République*, J. du Puy, 1576, I, p. 135) et Papire Masson (*Annalium libri quatuor*, Paris, N. Chesneau, 1577, I, III, p. 229). On rappelait volontiers le serment de Philippe I<sup>er</sup> — « Populo nobis quoque credito, me dispensationem legum in suo jure consistentem nostra auctoritate concessurum » — et la formule d'approbation qui suivait, à la fin de la cérémonie — « Post milites et populi, tam majores quam minores, uno ore consenientes laudaverunt, ter proclamantes : Laudamus, Volumus, Fiat ». Cette acceptation pouvait aisément passer pour une « élection » et, dès 1578, Du Tillet, dans ses *Mémoires et Recherches*, aura soin d'expliquer qu'il n'en était rien (Voir R.-A. Jackson, « Elective Kingship and Consensus populi in XVIth Century France », *Journal of Modern History*, 44, n° 2, juin 1972, p. 166 et note 34). Les réformés ne retrouvaient pas cette importance donnée au « peuple » dans le triple serment en usage en 1575 et dans l'acclamation qui suivait — ce « vive le Roy » qui reprenait le « Vivat Rex in aeternum » dit par l'archevêque de Reims et les évêques. Sur l'évolution du serment du sacre, voir Marcel David, « Le Serment du sacre du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue du Moyen Age latin*, t. VI, 1950, pp. 5-257.

47. *Miroir*, I, 5, p. 261 ; cf. *Vindiciae*, éd. citée, pp. 162, 167, 171, et surtout 176.

48. *Ibid.*, II, 1, p. 318.

qu'aux yeux des réformés ce serait le prince exemplaire, la parfaite antithèse du tyran.

A prendre *Le Miroir* à la lettre, Henri III, s'il n'est pas encore conforme à ce modèle, serait du moins tout prêt à le devenir, le mal ne venant que de ses « tres mauvais conseillers » : on le répète du début à la fin, dans les attaques comme dans l'exposé des réformes<sup>49</sup>. Mais à y regarder de près, son portrait est mis sous un jour équivoque où ce Roi « debonnaire » peut prendre aussi bien figure de tyran.

Il est vrai que d'ordinaire le blâme l'épargne ou s'en détourne pour tomber aussitôt sur ceux qui l'entourent. Il n'y a guère que ses pertes au jeu et surtout les « dons immenses » qu'il fait à ses favoris aux dépens du domaine royal qui lui soient directement imputés. Seulement, les éloges qui vont à la bonté et à la générosité de son « naturel » voisinent avec des descriptions du gouvernement tyrannique que chacun pouvait très aisément appliquer à l'état du royaume. Cette ambiguïté implicite, le dialogue va même parfois jusqu'à la mettre en pleine lumière. C'est pour prouver que le nom de tyran ne saurait convenir au « noble (...) vertueux et genereux » Henri III que Versonis s'applique à opposer roi et tyran dans l'exercice du pouvoir :

L'un ne charge les siens que le moins qu'il peut et pour la nécessité publique, l'autre hume le sang, ronge les os, suce la mouelle et mange les entrailles de ses subjects ; l'un cherche les gens de bien pour les emploier aux charges publiques, l'autre n'y emploie que les larrons et plus meschants pour s'en servir comme d'esponges : l'un donne les estats et offices (...), l'autre les vend le plus cher qu'il peut (...), l'un n'a recours en guerre qu'en ses sujets, l'autre ne fait guerre qu'à ceux-là.

Mais Marcel a beau jeu de répliquer :

A fol juge, briefve sentence, à quoy pensest-tu Versonis, ne scias tu pas bien qu'on vend les estatz en France, que le peuple est destruit de guerres, que les plus vicieux tiennent les plus grands offices (...), qu'il n'y a que tailles, imposts, gabelles et decimes sur le peuple...<sup>50</sup>.

La perspective, en s'inversant, suffit à faire reconnaître le vrai visage d'Henri III.

Comment dès lors ne pas s'étonner que l'auteur, tout au long du *Miroir*, prétende si obstinément écrire pour le Roi et attendre de lui la « reformation » du royaume ? Le rôle qu'il se donne est invraisem-

49. *Ibid.*, Préface ; I, 1, p. 31, I, 2, pp. 41, 69, 88.

50. *Ibid.*, I, 2, pp. 67, 69-70 ; aussi I, 4, p. 236.

blable. Il commence par une longue dédicace à Louise de Lorraine, comme si cette reine toute dévote était prête à se convertir à la nouvelle religion et à jouer auprès de son mari le rôle d'Esther auprès d'Assuérus, et il développe dès cette épître ses thèses sur la puissance des états dans la monarchie française, multipliant les exemples de rois démis « à cause de leur tyrannie » ou parce qu'ils s'étaient montrés « depourveus de jugement et effeminez <sup>51</sup> ». Il propose à Henri III, que chacun savait jaloux de son autorité jusqu'à l'arbitraire et attaché à l'Eglise catholique jusqu'à la superstition, les plus radicales réformes politiques et religieuses <sup>52</sup>. Il y joint le rappel incessant des limites du pouvoir royal et, à l'occasion, celui de l'égalité originelle qui interdit aux grands de se mettre à part et de « s'eslever sur leurs frères » <sup>53</sup>. On ne peut croire qu'il ait espéré faire passer la hardiesse des propos à la faveur de sa dédicace à la reine ou de ses appels au Roi <sup>54</sup> : l'écart est trop grand. Il savait bien ce que le véritable Henri III aurait pu dire en lisant son *Miroir* et il a eu l'esprit de le faire entendre quand Nemrod le courtisan réplique aux attaques de Cham contre les rois devenus tyrans :

Tu parles un peu trop haut et, si tu continues, tu ne subsisteras guères en ceste Cour, car nous ne voulons de tels correcteurs, comme tu es, n'ainans rien en plus grande recommandation que nostre seule volonté, laquelle nous voulons imperialement estre obey <sup>55</sup>.

L'auteur a dû mener son double jeu sans viser à faire illusion et il y a trouvé un moyen d'opposer perfidement ce qu'il voyait et déplorait à ce qui aurait pu, à ce qui aurait dû être : Henri III Roi « débonnaire » n'est qu'une figure du discours, tandis que la peinture du royaume montre partout en action un Henri III « tyran ».

Je serais tentée, en fin de compte, de voir dans ce texte, dont on peut supposer qu'il manqua son effet, un des plus subtils pamphlets

51. Les exemples des rois démis viennent, eux aussi, des *Vindiciae*. Voir éd. citée, pp. 227-228. On trouve ailleurs que dans la préface des attaques contre la corruption des rois capables des crimes dénoncés par saint Paul.

52. Il faudrait étudier en détail le rapport entre les propositions du *Miroir* et les multiples projets de réformes financières et administratives qui proliféraient autour du Roi, dont certains furent adoptés dans ce qu'on appelle le « code Henri III ». Mais la « reformation » du *Miroir* est plus radicale, et politique autant que financière.

53. *Ibid.*, I, 4, pp. 226-227 : c'est une des leçons qu'il faut tirer de la venue à la cour des enfants de Noé.

54. On peut noter que le procédé de la dédicace au Roi se trouve aussi dans *Le Cabinet du Roy* et dans *Le Secret des Thresors*. D'autre part la plaquette dont la substance correspond au *Miroir* — *La Supreme Restauration...* (voir n. 1) — appelle aussi Henri III « Roi débonnaire ».

55. *Ibid.*, I, 1, p. 14.

des guerres de religion. Que l'auteur ait alors regardé le royaume du dedans, dissimulé peut-être parmi les parlementaires parisiens, ou du dehors à l'abri dans quelque communauté réformée, il a voulu, en feignant de s'adresser au Roi, poursuivre un jeu ironique avec le lecteur, l'incitant sans cesse à mettre en question le sens et la portée de ce qu'il dit. Il se montre et se cache tour à tour derrière ses « personnages parlants », mais sous la discontinuité des dialogues et des points de vue, il développe un discours où tout prend une fonction polémique : le tableau de ce qui est s'oppose radicalement à celui de ce qui devrait être ; le passage de l'un à l'autre, la métamorphose du royaume reste en suspens dans un avenir sans garant ; le Roi est à la fois celui qui, demain, peut tout changer et celui qui, aujourd'hui, s'accorde du désordre, de l'injustice, de l'arbitraire. Dans leur apparente généralité, les appels à la révolte contre l'oppression, les images de tyrans abattus par la volonté divine, se chargeaient ainsi d'une très menaçante actualité.

On pourrait hésiter à prêter à ce Nicolas de Montand, dont nous ignorons tout, à commencer par l'exacte identité, pareille recherche dans la composition. Mais, par la voix de Scipion l'Italien, il a eu soin lui-même de nous inviter à reconnaître dans son texte cet art du détour et son pouvoir subversif. C'est exactement celui qui est reproché aux « nouveaux réformateurs » :

Ils exaltent en divers lieux le Roy (...) et mettent tout l'orage du mauvais gouvernement du Royaume sur aucun particuliers conseillers du privé conseil du Roi, afin qu'on leur courre sus s'il est possible, ils ne le dient pas à bouche ouverte, mais sous paroles palliatives, fardees et bien attintees.

Mieux encore, à en croire Scipion, Milon n'emploie dans leur propre dialogue qu'un langage à double entente :

Vos propos ont divers sens et vos responses d'ambigues resolutions<sup>56</sup>.

Comment s'interdire dès lors de voir dans *Le Miroir des François* un pamphlet ambigu, et dans ces dialogues aux mouvantes perspectives un art déjà très concerté, où ce qui reste à deviner importe autant que ce qui est clairement dit ? D'autant que le « sonnet » liminaire, dans sa chute<sup>57</sup>, a autorisé par avance les lectures les plus audacieuses :

Ainsi est-il à tous également loisible  
Sonder en ce Miroir, les secrets plus couverts.

NICOLE CAZURAN

56. *Ibid.*, II, 1, p. 313, p. 335.

57. Il n'a que deux quatrains.

## DU PLAGIAT AU PAMPHLET : LA POPELINIÈRE ET LE FRÈRE DE Laval

C'est mon travail de thèse sur Agrippa d'Aubigné historien qui m'a fait découvrir Lancelot Voisin, sieur de La Popelinière, source principale de *l'Histoire universelle* avec Jacques-Auguste de Thou. Bien vite je l'admirai pour ses qualités intellectuelles et morales et le plaignis pour ses malheurs immérités. Son respect de la vérité, son indépendance d'esprit lui avaient valu l'hostilité d'une partie des huguenots aux côtés desquels il s'était pourtant battu pendant plus de dix années, et les tracasseries d'un injuste procès intenté à son *Histoire de France* par le Synode national de La Rochelle de 1581. La qualité de son œuvre et le rayonnement qu'elle semble avoir connu avaient éveillé la rapacité et la hargne d'un plagiaire remarquablement acharné et particulièrement malfaisant auquel je vais consacrer cette communication.

Lorsque j'appris les tristes agissements de ce personnage par sa victime qui les dénonce dans la préface de son *Histoire*, j'ignorais tout de lui et jusqu'à son identité : La Popelinière ne le nomme pas. Dans cet embarras, la science de V.L. Saulnier devait m'aider, comme à l'accoutumée. Il avait rassemblé dans un article publié dans le *Dictionnaire des Lettres françaises* de Mgr Grente ce que l'on peut savoir sur Jean Le Frère. Peu de choses sur sa vie, à la vérité sans grand lustre. Il naquit à Laval dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, fut nommé principal du collège de Bayeux à Paris, grâce à la protection du bailli de Touraine, René Lavoyer, sieur de Paulmy ; il entretint des rapports d'amitié avec Dorat et Baïf. Son œuvre littéraire est mieux connue, bien qu'elle n'ait guère été étudiée jusqu'à présent. Il traduisit Flavius Josèphe en français ou plus exactement (éveil d'une vocation ?) corrigea la version de Nicolas Bourgoin, collabora à la rédaction de *l'Histoire de la vie des Saints*, publia un *Charidème ou le mépris de la mort avec plusieurs vers chrétiens* et des *Noëls et cantiques*. Mais c'est à plagier et mutiler l'œuvre de La Popelinière qu'il consacra l'essentiel de son activité et de son zèle catholique. Qu'on en juge ! En 1573, l'historien protestant donnait, à La Rochelle, la troisième édition de *La vraye et entiere Histoire des troubles et choses memorables avenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an 1562*. La même année, Le Frère en publiait, à Paris, avec privilège, une contrefaçon sous le titre à peine modifié de *La vraye et entiere Histoire des troubles et guerres civiles*

*advenues de nostre temps, pour le faict de la Religion, tant en France, Allemagne, que pays bas.* Il récidivait ensuite par des éditions augmentées en 1574, 1575, 1576 et 1578. En 1581, La Popelinière faisait paraître, à La Rochelle, une version refondue et étendue de son livre sous un titre nouveau, *L'Histoire de France enrichie des plus notables occurrences survenues ez Provinces de l'Europe et pays circonvoisins, depuis l'an 1550 jusques à ces temps.* Dans la préface il fustigeait le « villain et poltron naturel » de son falsificateur, « qui ne sçachant rien faire de louable, s'approprie l'œuvre d'autrui pour jouyr sans peine d'un bien qui sort d'un vertueux travail ». Il en fallait davantage pour décourager l'homme de devoir qu'était Le Frère. Avec la collaboration de Paul-Emile Piguerre, conseiller au siège présidial du Mans, il pillait aussitôt cette nouvelle publication et en tirait une *Histoire de France, contenant les plus notables occurences et choses memorables advenues en ce Royaume de France et Pays-Bas* (Paris, 1582). La mort de Jean Le Frère, en juillet 1583, à Bayeux, mit fin à cette belle entreprise de plagiat.

Un plagiat avoué sans la moindre gêne. Dans une épître liminaire (non paginée) « de l'Imprimeur au lecteur », le faussaire affirme son refus de « se bragarder du plumage d'autrui ; il proteste haut et cler ne se vendiquer ny arroger sinon la peine et le jugement d'ajancer et ramasser proprement en un corps le discours paravant desmembré » de sa victime. Nous allons voir en quoi a consisté ce démembrément, mais constatons d'abord l'ampleur du larcin. L'édition de 1578, que j'ai eue entre les mains, comprend vingt-deux livres. Les six premiers relatant les causes lointaines et proches de nos guerres civiles, les troubles de Bohême et d'Allemagne, la réforme de Luther sont peut-être de Le Frère lui-même (je n'ai pas trouvé le texte qu'il aurait pu utiliser), mais à partir du septième jusqu'à la fin du dix-huitième livre il reproduit littéralement les livres deux à treize de *La vraye et entiere Histoire...* de La Popelinière, embrassant la période de temps comprise entre 1567 (début de la seconde guerre) et août 1570 (édit de Saint-Germain). Je reviendrai plus loin sur les quatre derniers livres. Disons dès maintenant que les trois quarts de l'ouvrage sont empruntés. C'est beaucoup, mais peu original à une époque où l'on n'a pas (le fait est bien connu) un sens très aigu de la propriété littéraire. Le sentiment assez généralement répandu alors est que, lorsqu'un texte est bon et bien écrit, il est inutile d'en changer la forme pour l'utiliser. Au reste, La Popelinière lui-même a bien incorporé à son œuvre, sans le signaler, d'importants fragments des ouvrages historiques de La Place et de Régnier de La Planche, ainsi que la relation entière du siège de Sancerre, en 1573, due à Jean de Léry. Il fut donc puni par où il avait péché, et l'on serait tenté de renvoyer dos à dos les deux plagiaires si leur comportement avait été identique.

Il s'en faut de beaucoup. La Popelinière respectait ce qu'il empruntait en le reproduisant scrupuleusement ; Le Frère lui faisait su-

bir une scandaleuse dénaturation, avouée elle aussi sans la moindre honte. Relisons l'épître liminaire. Ces *membra disiecta* avec lesquels il va faire un corps bien constitué, il les débarrassera au préalable des « tavelures » qui les infectent ; ou bien, pour laisser la métaphore, il éliminera les « scandaleux et inexcusables mensonges » dont La Popelinière a truffé son œuvre. Mensonges au jugement de Le Frère naturellement, c'est-à-dire, en réalité, tout ce qui heurte sa passion. Et un peu plus loin il se vante d'avoir « dextrement detorqué [dé-tourné, transformé] à l'honneur, plaisir et proffit de nous autres Catholiques ce qu'on avoit machiné à nostre honte, ennuy et dommage ». Cette opération chirurgicale, il l'accomplit systématiquement sur les onze livres volés à La Popelinière, si bien qu'il transforme un ouvrage nullement anticatholique, quoi qu'il en ait dit, mais honnête au contraire, remarquable par sa modération et son objectivité, en un pamphlet, éclaté sans doute, mais très réel contre les protestants. Tout ce qui subsiste, dans le livre de Le Frère, d'histoire au plein sens du terme, c'est-à-dire de faits avérés honnêtement rapportés, est dû à La Popelinière ; tout ce qui est de sa plume a un caractère haineusement polémique. Il le reconnaît lui-même, mieux, il le proclame dans l'épître liminaire encore, après avoir désigné les destinataires de son travail : « noz Catholiques ». « Quant à leurs adversaires, poursuit-il, il ne faut douter que cest œuvre ne les mette un petit en cervel, leur imprimant au front, ne plus ne moins qu'un fer chaud, des marques inefacables de noble infamie ». Voilà qui est clair. Il n'est donc pas étonnant que, lorsque Le Frère a fini d'exploiter La Popelinière, il choisisse d'utiliser, dans son dix-neuvième livre relatant la Saint-Barthélemy, « ce qu'aucuns excellens personnages bien versez aux affaires, et de jugement sincere en ont escrit » (f. 521v<sup>o</sup>), c'est-à-dire la traduction française, publiée à Paris, avec privilège, de l'*Epistola ornatissimi cuiusdam viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium*. Ce texte est une apologie du massacre écrite par Guy du Faur, sieur de Pibrac, alors avocat général au Parlement de Paris, à la demande de Jean de Montluc qui négociait, à Varsovie, l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. La nouvelle de la tuerie y avait fait la plus fâcheuse impression et il fallait au plus vite en minimiser l'importance, la présenter comme un acte de légitime défense contre une horrible conspiration huguenote dont Coligny était l'âme damnée, bref, innocenter totalement la famille royale. Pibrac s'y employa, contre ses convictions, de Thou le signalait déjà au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Sa

1. « Ce qu'il y avoit de déplorable, étoit de voir des personnes respectables par leur piété, leur science, et leur intégrité (...) tels que (...) Pibrac, Montluc et Bellièvre, louer contre leurs sentimens, ou excuser par complaisance une action qu'ils détestoient dans le cœur, sans y être engagés par aucun motif de crainte ou d'espérance ; mais dans la fausse persuasion où ils étoient que les circonstances présentes et le bien de l'Etat demandoient qu'ils tinssent ce langage » (*Histoire universelle*, traduite du latin, Bâle, Brandmüller, 1742, t. IV, p. 644).

*Lettre à Elvide*, inspirée par les grands principes machiavéliques<sup>2</sup>, n'a évidemment aucune valeur historique ; elle vient couronner dignement l'ouvrage de notre hardi falsificateur. Elle y est reproduite fidèlement, sans subir d'autres modifications que le déplacement de quelques paragraphes. Respect révélateur : ce texte s'accorde parfaitement à la passion politique de *Le Frère*<sup>3</sup>. Je n'en parlerai pas davantage pour étudier maintenant le travail opéré par le faussaire sur l'ouvrage de *La Popelinière*.

Il procède de quelques idées simples, maintes fois affirmées ou suggérées, que l'on peut résumer ainsi :

Les hérétiques détruisent l'ordre social, bouleversent l'Etat, ourdisent un complot permanent contre la monarchie.

Ils abîment la vraie religion dans le gouffre des fausses opinions.

Quoi qu'ils fassent et prétendent faire, ils ont toujours tort, puisqu'ils sont criminels de « leze Majesté divine et humaine ».

Quelque mal qu'on leur fasse, on a toujours raison, car on agit alors conformément à la volonté et au « juste jugement de Dieu ».

Pour imprimer dans l'esprit du lecteur ces grandes vérités qui seront développées plus tard par les champions de la Contre-Réforme comme Florimond de Raemond<sup>4</sup>, *Le Frère* utilise quelques procédés dont voici les principaux.

L'historien véritable s'interdit d'employer le vocabulaire de la polémique. *La Popelinière* le rappelle dans son *Avertissement aux lecteurs* : « J'ay (...) fuy l'envie [au sens du latin *invidia*, haine] que ces noms factieux de Papistes, et Huguenotz nous ont apporté : et les nomme Catholiques et Protestans ». Le plagiaire n'a pas ces scrupules, bien au contraire. Dans maints passages, par ailleurs reproduits littéralement, il substitue « huguenots » à « protestants » et à « confédérés » que l'on rencontre souvent aussi, en prenant soin d'en souligner, avec l'aide de Ronsard, l'acception péjorative. « Leurs deports (...) ont montré que ces noms terminez en oz (comme dict

2. Voir là-dessus un article d'Y. Giraud dans le numéro spécial de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* consacré à la Saint-Barthélemy dans la littérature française, 1973, pp. 804 et suiv.

3. On y rencontre des phrases comme celle-ci : « Violant et pervertissant tout droit divin et humain, il [Coligny] avoit commis beaucoup de crimes, chacun desquels le rendoit detestable, odieux et digne de mille supplices » (*Traduction d'une Epistre latine (...) faictte par forme de discours, sur aucunes choses depuis peu de temps advenues en France*, Paris, 1573, p. 42). L'abbé A. Cabos, auteur d'un *Guy du Faur de Pibrac* (Paris-Auch, 1922), a édité cette épître, la même année, avec une nouvelle traduction française annotée, sous le titre *L'Apologie de la Saint-Barthélemy par Guy du Faur de Pibrac* (Paris-Auch).

4. Dans son *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'Hérésie de ce siècle*, Paris, 1605. Sur cet ouvrage, voir C.-G. Dubois, *La Conception de l'Histoire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nizet, 1977, pp. 46 et suiv.

le Poëte) sont à hayr et prodigieux au monde »<sup>5</sup>. Nous trouvons aussi « rebelles », « adversaires du repos public », « conjurés », « conspirateurs », « assassins » et même « tigres Admiralistes »<sup>6</sup> ! Un martèlement destiné à faire naître l'indignation.

La Popelinière, en revanche, s'adresse d'abord à l'esprit du lecteur, en lui fournissant tous les éléments propres à lui permettre de juger par lui-même. Il narre les événements sans opérer au préalable un choix dicté par ses sentiments religieux ou politiques, et sans autres commentaires personnels, la plupart du temps, que des réflexions sur la cruauté ou la stupidité des guerres civiles, comme celle-ci : « Malheur, malheur à ceux qui font jeu de seditions, et prennent les guerres civiles pour leur passetemps ordinaire »<sup>7</sup>. Il prend aussi grand soin de citer ou, moins souvent, de résumer toutes les manifestations marquantes du conflit idéologique qui sous-tend, explique et accompagne l'autre, les déclarations, manifestes, protestations, sommations, plaidoyers des deux camps. Au contraire, Le Frère supprime tout ce qui permettrait d'entrer dans les raisons du parti protestant. Un exemple. Il y eut, entre la prise des armes du 28 septembre 1568, autrement dite la « surprise de Meaux », et la bataille de Saint-Denis (10 novembre de la même année) une intense activité diplomatique. Le roi négociait avec les chefs réformés tout en rassemblant une armée. La Popelinière a reproduit les propos tenus de part et d'autre et les lettres échangées. Le Frère lui emprunte ceux et celles dont Charles IX et ses envoyés furent les auteurs, et justifie son refus de reproduire les arguments protestants par des formules comme celle-ci. Aux plaintes du roi, « l'Admiral respond » (chez La Popelinière, la réponse est faite par le prince de Condé) « ne sçay quelles vieilles chansons contre la maison de Guyse, si manifestement fabuleuses et ridicules, qu'elles ne meritent place en une histoire » (149 r°). Lorsqu'il est moins laconique, il déforme scandaleusement l'argumentation des réformés, comme la comparaison de textes suivante le montrera.

#### La Popelinière

Le prince de Condé et « ceux de sa compagnie » supplierent le roi de ne tenir « aucunes forces estran-

#### Le Frère

Les rebelles « redigerent avec grande superfluité de paroles fardees les articles dont la substance

5. Cf. les vers 217-220 de la *Remonstrance au Peuple de France* :

Je n'aime point ces mots qui sont finis en os,  
Ces Gots, ces Austregots, Visgots, et Huguenots ;  
Ils me sont odieux comme peste, et je pense  
Qu'ils sont prodigieux au Roy et à la France.

6. Entendons : tigres au service de l'amiral de Coligny. Il va sans dire que, dans ses premiers livres, Le Frère ne traite pas plus aimablement les auteurs de la Réforme ; Luther, par exemple, y est qualifié « d'esprit immunde », de « beste effrontee » (33 r°).

7. *La vraye et entiere Histoire des troubles...*, Bâle, 1579, f. 120 v°. Toutes nos citations seront prises dans cette édition dont le texte est identique à celui de l'édition de La Rochelle (1573) qu'a utilisée Jean Le Frère.

geres et extraordinaires près sa personne, non plus que les Roys ses predecesseurs ont fait, pour incontinent après commander audit Seigneur Prince et sa compagnie de le venir trouver pour luy baiser les mains, et les tenir près de sa personne comme ses autres sujets ».

« (...) ils supplient très-humblement Sa Majesté (...) vouloir permettre l'exercice de ladite Religion libre, sans distinction, ou limitation des lieux ou personnes » (46v°).

« (...) qu'il plaise à Sa Majesté (...) traiter ses sujets esgalement en la promotion aux degrez, estats et honneurs selon leur capacité, sans distinction de Religion » (47r°).

Des déformations de ce genre se remarquent tout au long de l'ouvrage : petites touches destinées à parfaire l'image odieuse que le soi-disant historien entend donner des réformés. En voici encore quelques exemples. Au moment de la « surprise de Meaux », le cardinal de Lorraine s'enfuit à Reims, échappant de peu à des cavaliers lancés à sa poursuite, grâce à un genet d'Espagne,

#### La Popelinière

« qui en fit perdre la veue aux Protestans : lesquels passerent leur colere sur son bagage (...) qu'ils pillerent, le distribuans comme le premier butin fait en guerre » (44v°).

En février 1568, après un petit combat au cours duquel les mercenaires allemands s'étaient bien comportés, leur chef, Schomberg, fut gratifié par le prince de Condé d'une chaîne d'or,

#### La Popelinière

« pour l'encourager, et ses compagnons à croistre de devoir et volonté envers eux » (100r°).

Peu avant la bataille de Saint-Denis, Teligny fut envoyé en mission auprès des catholiques,

#### La Popelinière

« qui ne voulurent accorder les conditions qu'il proposoit » (54v°).

est telle. Qu'il se desarme signamment des estrangers, autrement ils ne luy donneront patience (...).

« Que chacun huguenotize par tout à bride avalee, et soit permis à qui voudra d'estre Turc ou Athée (...).

« Qu'on admette chacun aux estats sans distinction, s'ils sont seditieux ou non » (149v°-150r°).

#### Le Frère

« qui en fit perdre la veue aux assassins lesquels passerent leur colere sur son bagage (...) qu'ils pilletrent comme voleurs » (147v°).

#### Le Frère

« (...) à croistre de devoir et volonté de pis faire » (189r°).

#### Le Frère

« (...) les conditions iniques et superbes par lui proposees » (152v°).

Souvent les interpolations ne sont pas seulement, comme celles-ci, l'expression des sentiments personnels du faussaire, elles violent délibérément la vérité historique. Les exemples abondent ; je citerai seulement celui qui me semble le plus important. Le Frère est assurément fougueux, mais point téméraire. S'il attaque avec une rare violence le parti protestant en général, il use de prudence pour présenter l'action de ses chefs suprêmes. Manifestement, il tient à méner la puissante famille de Bourbon ; aussi rejette-t-il la responsabilité des grandes et graves décisions sur le seul amiral de Coligny, « non homme, mais plutost monstre, né pour la subversion et ruine de la France, et la vraye torche qui a allumé le feu par toute la Chrestienté » (532r°). Par là il explique, du même coup, et justifie l'attentat de Maurevel, prélude de la Saint-Barthélemy. Après avoir relaté, à sa manière, la mort de Louis de Bourbon, prince de Condé, sur le champ de bataille de Jarnac<sup>8</sup>, il précise aussitôt que ce prince était « trop crédule et attaché aux hameçons de l'Amiral » (275r°). La Popelinière voyait dans « l'instante priere de la Royne de Navarre » (422v°) la cause de la reprise du combat par les réformés saintongeais en juillet 1570 ; Le Frère l'attribue au « mandement de l'Amiral » (504r°). S'agit-il d'analyser les causes de la troisième guerre, La Popelinière énumère en quelques pages, modèles d'objectivité, les violations de l'édit de paix de 1568 faites par les uns et par les autres et les craintes qu'elles firent naître (119 et suiv.) ; Le Frère reproduit les « occasions qui ont meu les Catholiques à reprendre les armes », supprime celles des protestants et les remplace par cette phrase : « Le piteux degast universel de toute la France, la ruine de tant de villes et places fortes, la mort de plus de cent mille personnes estaintes par ces mutineries n'esmouvoit le cœur felon de l'Amiral, qui ayant jà passé le Rubicon (comme violeur de sa mere) et engagé sa teste qu'il ne pouvoit perdre qu'une fois, s'estoit resolu ou d'emporter la plus belle piece de Chrestienté, ou au pis aller perdre une meschante et malheureuse vie, qu'aussi bien la vieillesse quelque matin luy souffleroit hors du corps à demy chansi »<sup>9</sup>. Après avoir lu ces gentillesses, on ne s'étonne plus de rencontrer encore celles-ci. Le lendemain de la Saint-Barthélemy, qui « delivra la Chrestienté d'un nombre de pestes, au moyen desquelles le diable se faisoit fort de la destruire, attendu que deux ou trois qui en eschapperent, font encor' tant de mal (...), la vieille charongne de Coligny trouvée en l'eau par le peuple fut horriblement mutilee » (519v°).

8. Fait prisonnier par deux seigneurs catholiques qui lui avaient promis la vie sauve, il fut « occis par Montesquiou (comme certains disent) qui lui outreperça la teste d'une pistolade », écrit La Popelinière (179 v°). Montesquiou était capitaine des gardes du duc d'Anjou. Selon Le Frère, le prince donna sa foi aux gentilshommes catholiques « et pria de luy sauver la vie. Ce qu'ils eus-sent fait, sinon qu'aucuns soldats poursuyvans chaudement les ennemis fuyans, le recongneurent, et tuèrent »... (275 r°).

9. F. 208 v°. L'adjectif *chansi* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de Huguet*. Il dérive sans doute de *chanssierre*, état de ce qui est moisie (*ibid.*).

Ah ! Qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Que pourrait-on ajouter à cela pour faire ressortir la virulence de Jean Le Frère, sinon quelques mots sur son style ? Contrairement à ce que les citations faites plus haut ont pu laisser croire, il est capable d'user d'un ton mesuré, voire euphémique. Ecouteons-le, par exemple, évoquer, en une phrase, le massacre de Vassy : « Les Huguenotz amassez en une grange pour ouïr ne sçay quel seditieux Ministre, s'hardirent d'injurier villainement sa suite [du duc de Guise], dont s'ensuyvit une meslée où les agresseurs n'eurent pas du meilleur » (IIIv<sup>o</sup>). En effet, ils n'eurent qu'une soixantaine de tués et plus de deux cents blessés, sans infliger la moindre égratignure aux soldats de Guise ! Il lui arrive aussi de manier l'ironie de plus ou moins bon goût. Voici l'effet produit, selon lui, par la Saint-Barthélémy. « Ceste saignee refroidit à merveilles la fievre, par l'evacuation du plus corrompu des humeurs peccantes, et restaura beaucoup les forces naturelles du corps malade de nostre estat » (545r<sup>o</sup>). Beaucoup plus souvent il donne dans l'hyperbole et la véhémence, on s'en est aperçu<sup>10</sup>. J'ajouterais seulement que si « facit indignatio versus », la haine peut parfois rendre éloquent un très médiocre écrivain. Il y a un certain souffle dans cette apostrophe adressée à la mémoire du comte de Montgomery décapité en place de Grève, le 26 juin 1574. « Tu es Comte et de grande maison. Ajoute à cela pour tout dire plasphemateur (sic) ordinaire, herétique libertin, voire paraventure athee et pource meritoirement vilipendé, hay, maudit, et de Dieu et des hommes » (558r<sup>o</sup>). Elles ne manquent pas de verve ces imprécations contre les Ministres qui ne prennent « autre deduit qu'à brouiller le monde de mutineries, guerres civiles, factions et conjures : qu'à desbaucher et corrompre la discipline ancienne, bouleverser l'estat et police, butiner les Provinces desolees, profaner les choses sacrees, et submerger la vraye Religion en un gouffre de contraires et confuses opinions. Bon Dieu ! Qui lisant cette histoire, ne maudira, ne detestera, n'abhorrrera leur putaciere, sanguinaire et diabolique impudence ? Qui se soulera d'admirer, et plaindre l'aveugle, et miserable imprudance de ceux, lesquels se laissans oculairement enjauler et pipper, ont engagé corps et ame à la mort presente et future, pour servir à l'avarice, convoitise, ambition et felonnie de ces Lougaroux, Sucubes et Lucifuges de Ministres là<sup>11</sup> ? »

Tels sont le contenu et le style d'un livre qui porte le titre mensonger de *Vraye et entiere Histoire...* De toutes les Muses, Clio est sans doute celle qui a subi (et subit toujours) les plus cruels outrages, mais à ce point... Par sa volonté affirmée de frapper des

10. D'ailleurs la violence verbale le reprend aussitôt qu'il a évoqué, comme nous l'avons vu, le massacre de Vassy. « Toutesfois les calomniateurs fonderent là dessus mille queremonies, et en parlerent, comme si un tel Seigneur y fust allé tout expres pour bastonner une telle canaille » (III v<sup>o</sup>).

11. « De l'Imprimeur au lecteur ».

adversaires haïs, par sa hargne, pour ne pas dire sa frénésie, et son mépris de l'humble vérité sous prétexte de défendre la Vérité, Jean Le Frère, spécialiste du plagiat, ne mérite pas d'être rangé au nombre des historiens. Fallait-il le tirer de l'oubli un bref instant ? Peut-être, puisqu'il nous permet de mesurer, avec tant d'autres, hélas, à quel degré de violence monta le conflit idéologique de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Triste époque, qui transforma en pamphlétaire venimeux un auteur de poésies spirituelles, et combien, par comparaison, apparaît noble l'attitude de La Popelinière ou de de Thou qui eurent la force de maîtriser leurs passions. Et celle d'Agrippa d'Aubigné. Aussi enflammé pour sa cause que le fut Le Frère pour la sienne, il mania lui aussi l'arme du pamphlet mais sut, pour relater l'histoire de son temps, brider son esprit naturellement « igné et violent »<sup>12</sup> et pouvait écrire sans crainte d'être taxé d'hypocrisie, à la fin du *Supplément à l'Histoire universelle* : « Quand la vérité met le poignard à la gorge, il fault bayser sa main blanche, quoique tachée de notre sang »<sup>13</sup>.

ANDRÉ THIERRY

---

12. *Les Tragiques*, « Avis aux lecteurs ».

13. Ed. de J. Plattard, Paris, 1925, p. 8.



## AGRIPPA d'AUBIGNÉ ET LES PAMPHLETS

Ayant contribué à faire l'histoire de son Parti avant de l'écrire, d'Aubigné sait que l'évocation de ce « temps calamiteux » ne doit pas satisfaire une vaine curiosité, mais qu'elle doit apporter aux lecteurs un durable profit. Aussi fait-il dire à l'imprimeur, dans les *Tragiques* : « Et où sont aujourd'hui ceux à qui les actions, les factions et les choses monstrueuses de ce temps-là sont connues sinon à fort peu, et dans peu de jours à nul ? Qui prendra après nous la peine de lire les rares histoires de notre siècle, opprimées, esteintes et estouffées par celles des charlatans gagés ? Et qui sans l'histoire prendra goust aux violences de nostre autheur ? »<sup>1</sup>. De même, dans la préface de l'*Histoire universelle*, il condamne les historiens de son temps pour leur ignorance et leur servilité dans ces « livres monstrueux qui courent, sales de flatteries impudentes, de louanges prophétiques, de mesdisances affectées »<sup>2</sup>. C'est dire le prix que le poète et l'historien attachent à une information exacte. Les documents ne leur manquaient pas. Souvenirs personnels, qui ont la saveur des « choses vues », témoignages de première main, relations historiques, voilà de quoi satisfaire l'historien ; le partisan, lui, puise dans l'arsenal des pamphlets, pour le meilleur et pour le pire.

Les pamphlets forment toutefois une catégorie de sources difficiles à exploiter, puisque tout y est exagéré et déformé. Cette « fausse monnaie de l'histoire », comme l'écrit A. Garnier<sup>3</sup>, par son aspect insolite, se propose de convaincre et d'émouvoir, de pousser à l'action ; elle suscite le plus vif intérêt parce qu'elle crée un lien entre la littérature polémique et l'opinion publique<sup>4</sup>. Pierre de Lestoile, le condisciple d'Agrippa d'Aubigné chez Béroalde, se plaît à recueillir les libelles nouvellement parus : « Il y a toutefois, en ces livres, beaucoup de choses curieusement recherchées, qui méritent bien d'être recueillies, et quelques traits singuliers, qu'on ne peut nier pouvoir servir grandement au corps de l'histoire de notre temps... Mais il y en a bon nombre aussi infectés de la maladie du siècle, qui est la passion et la médisance ». Le mémorialiste ajoute : « Les auteurs de ces libelles, pour être plus conduits de la passion que de

1. *Les Tragiques*, Aux lecteurs, éd. de la Pléiade, p. 5.

2. *Histoire universelle*, éd. Thierry, T.L.F., t. I, p. 2.

3. A. Garnier, *A. d'Aubigné et le parti protestant*, t. II, p. 228, n. 1.

4. M. Yardeni, *La Conscience nationale en France*, p. 9.

la raison, et mus, pour la plupart, d'un esprit de vengeance, au lieu de médicamenter nos maux par tels écrits, ne les faisaient qu'aigrir et écorcher l'apostume »<sup>5</sup>. « Fats, vains et diffamatoires », « fadaises et bagatelles », « baguenaudes pour amuser le peuple », tels sont les termes qu'il utilise à leur égard<sup>6</sup>, tout en admettant volontiers que ces libelles peuvent divertir à l'occasion : « *L'Alithie et Le Reveille-matin...* étaient deux pièces de médisance des meilleures et des plus fines de toute cette marchandise, et de la plus belle et riche étoffe qui se puisse voir et recouvrir aux dites boutiques... La Vie de la reine-mère, qu'on appelait la *Vie de Sainte-Catherine*, avec deux autres livrets satiriques... furent publiés partout et divulgués et semés jusques dans les caves d'Avignon... La dite dame, dissimulant dextrement et à la florentine le maltalent qu'elle en avait conçu, se la fit lire et en rit avec les autres... mais d'un ris qui ne passait point le nœud de la gorge... Le cardinal de Lorraine, ayant rencontré de fortune ce beau livre près d'une fenêtre, rendit ce témoignage que, depuis XX ans, il n'avait vu pièce ni mieux faite, ni mieux assortie que celle-là, et que les huguenots, qui étaient souvent trompés de leurs mémoires, avaient été bien servis de ce côté là »<sup>7</sup>.

L'œuvre d'Agrippa d'Aubigné laisse une large place aux pamphlets dont elle accepte parfois, avec la même crédulité, les bruits infâmes et les certitudes. Si l'on y découvre la verve du pamphlétaire (notamment dans la *Confession du sieur de Sancy*), on doit admettre que le poète des *Tragiques* et l'historien de *l'Histoire universelle* savent dépasser les servitudes du pamphlet et le refuser quand il convient.

D'Aubigné a le tempérament du pamphlétaire. Ses emportements, ses découragements sont souvent des désespoirs exaltés. Sa « rustique liberté » ou ses « franches vérités », comme il aime à l'écrire, sont l'expression spontanée d'une personnalité que Mérimée présente de la sorte : « Il était naturellement hargneux, cassant et moqueur ; jamais il ne sut retenir un bon mot. Par son esprit vif et satirique, sa bravoure qui allait jusqu'à la témérité, son savoir immense et varié, il s'était fait craindre de tous ses contemporains. Poète mordant, spadassin dangereux, théologien plein de citations, on ne savait par où le prendre : à se jouer à lui on n'avait à gagner qu'une épigramme ou un coup d'épée, quelquefois tous les deux »<sup>8</sup>. Il prouve et réfute, il instruit et raille tout à la fois. Il suffit que paraisse, en 1606, une satire anonyme, *Le Passepartout des Jésuites*, pour que l'on soupçonne d'Aubigné de l'avoir composée<sup>9</sup>. Ajoutons

5. Lestoile, *Henri III*, éd. L.-R. Lefèvre, p. 50, 158.

6. Lestoile, *Henri IV*, t. III, p. 228, 248, 205 ; 171.

7. Lestoile, *Henri III*, pp. 56-57.

8. *Préface des Aventures du baron de Faeneste*, Paris, Jannet, 1855.

9. Lestoile, *Henri IV*, t. II, p. 209.

qu'il professe une réelle admiration pour certaines de ces publications : « Je veux... monstrer combien les huguenots de sang froid et par escrit sont satyriques et peu respectueux. Laissant donc à part leurs livres diffamatoires desjà divulgués comme *l'Alitye*, la *Vie de Sainte Catherine*, le *Miroir des François* avec le *Cabinet du roi et les Perles*, la *Vie de Saint Nicaise* et *Saint Barthélemy*, livres que je n'ay pourtant jamais pu lire sans admiration et plaisir »<sup>10</sup>. Et dans l'important chapitre de la *Confession du sieur de Sancy* intitulé *De l'impudence des huguenots* d'Aubigné déclare : « Chacun a lu ce que, dès les premiers troubles, ils ont fait courir contre la feue reine, mère du Roi, l'accusant de paillardise avec M. le Cardinal, bien que ce fut le moindre de ses crimes »<sup>11</sup>. Si les champions de la cause royale unissaient dans une même réprobation le *Discours de la Servitude volontaire* de La Boétie aux pamphlets antimonarchistes des huguenots, d'Aubigné, en revanche, écrit dans le traité *Du devoir mutuel des Rois et des Sujets* : « Il serait encore à renvoyer à la *Servitude volontaire* de La Boétie, et plusieurs autres doctes et libres discours de ceux qui, en France, sont demeurés français, que le gain, la flatterie, la bêtise ou l'extrême pauvreté n'ont pas rendu marchands et prostitués de ce que nature leur avoit donné »<sup>12</sup>. Il n'oublie pas la *Satyre Ménippée*, dirigée contre la Ligue, et il nous dit que « par les meilleures maisons trottait le *Catholicon d'Espagne* », « la plus excellente satyre qui ait paru de nostre temps »<sup>13</sup>.

Comment se manifeste, chez d'Aubigné, le talent du pamphlétaire ? Il n'y a pas de genre où il se sente plus à l'aise que dans le pamphlet ou le libelle, parce qu'il n'y trouve pas de cadre traditionnel et qu'il peut donner libre cours à la variété et à l'imprévu qui excitent la curiosité du lecteur. C'est dans la *Confession catholique du sieur de Sancy* que ce talent apparaît le mieux. Il s'agit d'une parodie des apologies de leur abjuration que publièrent plusieurs protestants « révoltés », à la suite du roi Henri IV. Cette œuvre répond à l'état d'esprit d'Agrippa d'Aubigné après l'édit de Nantes, dans lequel il voyait l'aboutissement de trahisons et de défaillances. Partisan engagé, il sait que le ridicule peut frapper fort et juste. Dans ce pamphlet d'actualité, il ne s'agit plus de facéties narquoises à la manière de Rabelais qu'il imite<sup>14</sup>, mais d'un réquisitoire en règle, d'un persiflage hautain et tranchant de tous les raisonne-

10. *Des écrits licentieux*, éd. Pléiade, p. 877.

11. *Sancy*, II, 7, éd. Pléiade, p. 649.

12. Ed. Pléiade, p. 467. Cf. *Le Vray Réveille-matin des Calvinistes*, 1576 : « Vous êtes à présent parvenu, s'écrie le prédicateur du roi, Arnaud Sorbin, à dire tout haut et escrire en vos libelles de la *Servitude volontaire* et du *Réveille-matin*, que ceux qui s'assujettissent au Roy se font grand tort de ne se retirer de son obeissance ».

13. *Hist. Univ.*, éd. de Ruble, t. IX, p. 1, VIII, p. 244. Cf. L. O. Richter, *French Renaissance pamphlets*, Studi francesi, 1960, n° 11.

14. Voir Charles Béné, *Agrippa d'Aubigné émule de Rabelais*, dans *Nouvelle française à la Renaissance*, Slatkine, 1981, pp. 671-682.

ments spécieux. Sancy, le type du converti sans pudeur et sans foi, et le grand convertisseur Du Perron sont tour à tour fustigés. Au milieu des dialogues alertes et des anecdotes qui émaillent le texte, d'Aubigné raille, insulte, soufflette ses adversaires. Le *Sancy* est toutefois un document important pour la connaissance de la société de l'époque : « La *Confession de Sancy*, écrit Michel Péronnet, au-delà de la dérision, de la bouffonnerie, de la scatalogie et de la gaillardise, apparaît comme la saisie instantanée d'une société où l'évolution des valeurs accompagne l'évolution sociale »<sup>15</sup>. A côté des violences et des injustices de l'esprit de parti, n'y trouve-t-on pas aussi un sentiment généreux, une loyale indignation contre toutes les formes de l'hypocrisie et de la lâcheté ?

*Le Caducée ou l'Ange de la Paix* est un pamphlet dirigé contre l'attitude du duc de Bouillon à l'Assemblée de Saumur (19 mai 1610), au cours de laquelle d'Aubigné joua un rôle de premier plan. Critique mordante de la politique du duc de Bouillon, chef des « Prudents ». Pour rendre ce pamphlet plus original, d'Aubigné lui a donné une forme dramatique, une suite de scènes réunies par l'intervention du Bon Pasteur. Ce dialogue entre les « Fermes » et les « Prudents », où le cynisme et la casuistique se manifestent de façon amusante, a déjà le ton des *Provinciales*. On comprend, écrit A. Garnier, « qu'une fois réconcilié avec Bouillon (fin 1615), il ait gardé son manuscrit dans ses tiroirs »<sup>16</sup>.

« Lassé de discours graves et tragiques », d'Aubigné se propose, dans les *Aventures du baron de Faeneste*, de raconter des « bourdes vraies »<sup>17</sup>. Il commence à écrire cette œuvre pendant le conflit qui opposait La Rochelle au duc d'Épernon, en 1617. Le troisième livre a été publié en 1619, le quatrième en 1630 à Genève, où sa verve licencieuse fit scandale. Les divers actes de ces dialogues mettent en scène deux personnages opposés, mais qui se retrouvent avec plaisir : Enay, gentilhomme protestant « consommé aux lettres, aux expériences de la Cour et de la guerre », et Faeneste, « l'escume de ces cerveaux bouillants » de Gascogne. Cette satire de la maladie du « paraître » garde le ton du pamphlet, et il n'est pas indifférent de constater que la *Confession du sieur de Sancy* reprend quelques anecdotes de ce « meschant Faeneste ». Toutefois, sous l'influence du roman picaresque, nous nous acheminons vers une technique narrative qui, selon Jean Serroy, « si elle peut s'assimiler aux devis, discours et autres formes écrites prises dans les contes par une matière donnée d'abord comme orale, ne peut guère, par contre, ap-

15. *Confession catholique du sieur de Sancy et déclaration des causes, tant d'état que de religion, qui l'ont mu à se remettre au giron de l'Eglise romaine, « Réforme, Humanisme, Renaissance », no 10, p. 3.*

16. A. Garnier, *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant*, t. III, pp. 1 et 25.

17. Ed. Pléiade, p. 671.

paraître comme une technique véritablement romanesque »<sup>18</sup>. C'est un dialogue fantaisiste, dans une mise en scène burlesque, où le rire atténué considérablement l'âpreté de la polémique. Dans cette œuvre écrite par humeur, il est juste de voir « un joyeux divertissement plutôt qu'un pamphlet amer »<sup>19</sup>. Chronique scandaleuse de la cour d'Henri III et de celle du roi de Navarre, ces œuvres permettent à d'Aubigné d'exalter l'indépendance face à l'autorité, d'opposer le courage et l'intransigeance à la veulerie des courtisans. Le chapitre du *Sancy* qui énumère plusieurs pamphlets et certains bons mots des huguenots laisse une place de choix à ce personnage « au front d'airain », d'Aubigné lui-même, qui « fut si desvergongné que, le Roy lui faisant une honnête réception à Senlis, et lui ayant demandé familièrement ce qu'il disait de ce coup de couteau que Jean Chastel lui avait donné dans la lèvre, ce rustre répondit : Je dis, Sire, que le Dieu que vous n'avez renoncé que des lèvres ne vous a percé que les lèvres, mais sitôt que le cœur renoncera, il vous transpercera le cœur »<sup>20</sup>. La même prédiction se trouve dans la préface des *Tragiques* :

Quand ta bouche renoncera  
Ton Dieu, ton Dieu la percera,  
Punissant le membre coupable ;  
Quand ton cœur, desloyal moqueur,  
Comme elle sera punissable,  
Alors Dieu percera ton cœur<sup>21</sup>.

En effet, en dépit des apparences, il n'y a pas de discontinuité entre les bouffonneries du pamphlétaire et l'invective lyrique du poète des *Tragiques*. Celui-ci a eu le talent, en reprenant les accusations de certains pamphlets, de les confondre dans le souffle d'une inspiration unique, qui leur donne plus de force et de rayonnement. Comme le remarque justement Jacques Pineaux : « Par l'esprit qui l'anime, par les thèmes qu'il met en œuvre, Agrippa d'Aubigné trouve donc sa place naturelle dans la poésie protestante de combat. Son mérite, immense, fut de rassembler en un tout épique ce que le rythme bousculé des événements avait dispersé en mille pièces de circonstance »<sup>22</sup>. Nous ne saurions demander au poète des *Tragiques* de garder plus de mesure qu'il ne le fait dans ses œuvres de polémique,

18. *Roman et réalité. Les histoires comiques au XVII<sup>e</sup> siècle*, Minard, 1981, p. 226.

19. A. Jouanna, *Une analyse de la maladie sociale du paraître : Les Aventures du baron de Faeneste d'Agrippa d'Aubigné*, « Réforme, Humanisme, Renaissance », n° 10, p. 39. Cf. mon article, *Quelques aspects du burlesque dans les Aventures du baron de Faeneste*, *Mélanges Lebègue*, Nizet, 1969, pp. 135-145.

20. Ed. Pléiade, p. 652.

21. *Préface des Tragiques*, v. 325-330.

22. J. Pineaux, *La Poésie des protestants de langue française (1559-1598)*, Klincksieck, 1971, p. 227.

malgré les conseils qu'au terme du livre des *Princes* la Vertu donne au jeune courtisan :

Tes yeux soient sans fisson, pleins de civilité,  
Afin que sans blesser tu plaises et tu ries :  
Distingue le mocquer d'avec les railleries<sup>23</sup>.

Nous constatons, en lisant le poème, que l'auteur connaissait parfaitement les pamphlets de l'époque. A elle seule, la Saint-Barthélemy a donné lieu à une « vraie bibliothèque contemporaine des faits »<sup>24</sup>, exposant largement la thèse de la préméditation du massacre. Le *De furoribus gallicis* (1573), le *Réveille-matin* (1574), le *Tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France* (1579), qui fournit à d'Aubigné le catalogue des empereurs romains de *Vengeances*, traduisent fidèlement ces passions partisanes.

Trois noms attirent surtout les foudres des pamphlétaires : Catherine de Médicis, Henri III et les Guises. Le nom de Catherine est rapproché de ceux d'Athalie, de Jézabel et de Sémiramis. Ainsi, dans le *Réveille-matin* : « (La Reine) s'est fort offensée de certaine rithme, parlant des reines Frédégonde, et Brunehaut, et de Jézabel et de Catherine, et la montrant être pire que Jézabel ne fut jamais, pour ce qu'elle a toujours creu que ces bons offices lui étaient faits de la part des Huguenots » ; ou dans le *Discours merveilleux* : « Brunehaut estoit espagnole de nation. Catherine est italienne et florentine. Toutes deux estrangères qui ne portent affection ni amitié au royaume » ; le pamphlet se termine par un poème intitulé « Sympathie de la vie de Catherine et de Jezabel, avec l'Antipathie de leur mort »<sup>25</sup>. Dans les *Tragiques*, le poète confond dans une même haine Catherine et Jézabel, en reprenant, à propos de la seconde, l'épithète de « florentine » :

Jézabel vif miroir des ames de nos grands,  
Portrait des coups du ciel, salaire des tyrans...  
Peste des braves cœurs, que servit ta finesse,  
Tes ruses, tes conseils et tes tours florentins<sup>26</sup>.

A la suite des pamphlets, d'Aubigné invoque la loi salique, soutien et gage de la prospérité des royaumes, quand il voit

Le sacré sceptre au poing d'une femme impuissante.

Déjà le *Discours merveilleux* soulignait « l'autorité de nostre Loy salique et des mauvais succez du gouvernement des femmes en ce

23. *Princes*, 1390-1392.

24. A. Garnier, *A. d'Aubigné et le parti protestant*, t. II, p. 228.

25. Cimber-Danjou, *Archives curieuses*, t. VII, p. 207 ; D. M., p. XCIII, CX.

26. *Vengeances*, 343-347 ; cf. *Misères*, 747 et suiv.

royaume »<sup>27</sup>. La protection que la Reine accordait aux magiciens suffit pour que le poète la métamorphose en sorcière en lui prêtant des pratiques diaboliques:

Elle change en discord l'accord des elements.  
En paisible minuit on oit ses hurlements,  
Ses sifflements, ses cris, alors que l'enragee  
Tourne la terre en cendre, et en sang l'eau changee<sup>28</sup>.

Ses relations impudiques avec le cardinal de Lorraine sont des ragots du *Discours merveilleux* : « (Elle) entre en grandissime amitié et privauté avec le cardinal de Lorraine, qui menait tout : et chacun sait par quels moyens et sur quoy ceste familiarité fut fondée »<sup>29</sup>.

C'est sur Henri III que les calomnies s'abattent avec le plus de violence. D'Aubigné recueille avec empressement toutes les insinuations au sujet des « mignons » du roi, ou sur son attitude en présence des jeunes députés des Etats de Blois, qu'il avait convoqués pour les « catéchiser », selon la version de l'*Histoire universelle* :

Si bien qu'à la royale il volle des enfants  
Pour s'échauffer sur eux en la fleur de leurs ans<sup>30</sup>.

Les Guises sont l'objet de la fureur populaire, comme l'attestent ces lignes de l'*Histoire universelle* : « Tout résonnait d'invectives, de réponses et de répliques ; ce qui partageait les esprits et les eust, la plupart, ameutez à purger la cour et l'Etat de la maison de Guise »<sup>31</sup>. Le cardinal de Lorraine est ainsi présenté dans *Misères* :

Tel fut l'autre moyen de nos rudes miseres,  
L'Achitophel bandant les fils contre les peres<sup>32</sup>.

Il serait long d'énumérer tous les griefs que le poète lance au roi Charles IX, au Pape, assimilé à l'Antéchrist, et à la Papauté incarnée dans la « grande paillarde » de l'*Apocalypse*<sup>33</sup>. D'Aubigné voit rouge quand il parle de la politique romaine, source de tous les crimes et de toutes les corruptions. Dans le long récit de la Saint-Barthélemy, il suit pas à pas la relation du *Tocsain contre les massacreurs* et celle du *Réveille-matin*<sup>34</sup>.

27. *Misères*, 734, et *Discours merveilleux*, 2<sup>e</sup> éd., p. XXII.

28. *Misères*, 895-898.

29. *Disc. Merv.*, p. XIX ; cf. *Misères*, 1019.

30. *Hist. Univ.*, t. VII, p. 316, *Princes*, v. 809, *Sancy*, p. 283.

31. *Hist. Univ.*, t. I, pp. 250-251.

32. *Misères*, 993-994.

33. *Princes*, 973.

34. Voir J. Bailbé, *Agrippa d'Aubigné poète des Tragiques*, Caen, 1968, pp. 120-124.

Il est vrai que ces libelles ne se contentaient pas de fournir une version partielle des événements et de dénoncer les coupables ; ils combattaient volontiers les institutions, comme on le voit dans la *Franco-Gallia* (1573) de François Hotman, traduite en français par Simon Goulart sous le titre de *La Gaule franque* (1574), dans les *Vindiciae contra tyrannos* (1579), où l'on trouve un écho du *Contr'un* de La Boétie. Si nous en croyons l'*Histoire universelle*, les *Tragiques* auraient eu le succès d'un pamphlet. Divulgués au moment des Etats généraux de la Ligue (janvier-octobre 1593), ils auraient contribué, avec les autres écrits protestants, à retourner l'opinion publique : « Ces pièces délicatement et doctement traitées ont dessillé les yeux à plusieurs Français et les ont amenez au service du roi. On y peut ajouter les *Tragiques*, le *Passe-partout des Jésuites*, et autres tels livres d'autheurs inconnus »<sup>35</sup>. C'est admettre que l'œuvre répondait aux aspirations du temps et aux souhaits d'une communauté militante. Pourtant, il y a autre chose qu'une faveur éphémère dans les vers vengeurs de ce poème : surtout une promesse d'éternité. Cela nous conduit à examiner comment d'Aubigné, dans les *Tragiques* et dans son *Histoire*, dépasse et finalement refuse la tentation des pamphlets.

Après avoir accumulé, dans un passage des *Princes*, les attaques les plus vives contre le roi Henri III, « hypocrite bigot », et avoir dénoncé les scandales de la cour des Valois, d'Aubigné marque une pause :

Triste, je trancherai ce tragique discours  
Pour laisser aux pasquils ces effroyables contes,  
Honteuses veritez, trop veritables hontes<sup>36</sup>.

En effet, si le poète est attentif aux témoignages et aux leçons des pamphlets, dans son entreprise de dévoilement de la vérité, il n'écrit pas pour vider une querelle, mais pour transmettre un message prophétique. S'adressant aux « vains lecteurs », dans le préambule de *Vengeances*, il prend l'attitude d'un nouveau Jonas :

Vous n'aurez de nouveau (friands de nouveauté)  
Que des abysses creux Jonas ressuscité<sup>37</sup>.

Le prophétisme soutient l'ardeur polémique, mais en la dépassant, et les imprécations du poète retrouvent d'instinct la violence de celles des prophètes de l'*Ancien Testament*. Ainsi, dans *Vengeances*, plus systématiquement que dans le *Tocsain contre les massacreurs* ou d'autres traités anonymes, il se plaît à marquer le parallélisme qui existe entre la mort étrange de tel empereur ou de tel persécuteur et la cruauté dont il a fait preuve à l'égard des fidèles :

35. *Hist. Univ.*, t. VIII, p. 327.

36. *Princes*, 1058-1060.

37. *Vengeances*, 83-84.

Le stupide Mesnier, ministre d'injustice,  
Tout pareil en desirs sentit pareil supplice<sup>38</sup>.

La fantastique vision de Catherine de Médicis transformée en sorcière représente la punition de tous les crimes tyranniques : usurpation du trône, exaltation des « coquins », machiavélisme et politique de bascule, accusations déjà lancées par le *Discours merveilleux* ou par le *Réveille-matin*. Cependant, par sa puissance maléfique qui dénature l'univers, la reine tombe sous le coup des malédictions du *Deutéronome*, et le surnom de Jézabel, qui marque un destin, la fait entrer déjà dans la catégorie des réprouvés. Avec la certitude du prophète biblique, d'Aubigné s'adresse en ces termes à cette « vivandière d'enfer » :

Va, commande aux demons d'imperieuse voix,  
Reproche leur tes coups, conte ce que tu vois,  
Montre leur le succes des ruses florentines,  
Tes meurtres, tes poisons, de France les ruines<sup>39</sup>.

De même, les cités maudites subiront la vengeance divine :

Cités yvres de sang, et encor alterees,  
Qui avez soif de sang et de sang enyvrees,  
Vous sentirez de Dieu l'espouvantable main :  
Vos terres seront fer, et vostre ciel d'airain<sup>40</sup>.

Marguerite Soulié a bien montré que, dans ces conditions, la perversion des rapports humains a des racines théologiques : « Même si (d'Aubigné) avait conscience de mener le même combat que les Monarchomaques ou les pamphlétaires contemporains, il devait s'inspirer et se nourrir de ce qui est dans la Bible le plus étranger à la commune sagesse, les textes où la voix du Seigneur éclate avec puissance, vocations extraordinaires ou messages prophétiques »<sup>41</sup>. Le poète des *Tragiques* dépasse donc les pamphlets, parce qu'il est éclairé par la Bible, « le cayer sacré, le palais des lumières »<sup>42</sup>. Il ne nous donne pas un ouvrage de polémique, mais un acte d'accusation métaphysique, un message prophétique « fermement enraciné dans le texte des Ecritures, mais resserré par une perspective apocalyptique dans un particularisme militant »<sup>43</sup>. Purifié par la foi, il propose aux « enfants de vanité » ces « vocables longs et rudes », ces grandioses insultes, puisqu'il est maintenant investi de l'autorité nécessaire pour menacer ceux qui, avec une indifférence superbe, entendent retentir ses anathèmes :

38. *Vengeances*, 801-802.

39. *Misères*, 955-958.

40. *Jugement*, 287-290 ; cf. *Vengeances*, 271 et suiv.

41. *L'Inspiration biblique dans la poésie religieuse d'Agrippa d'Aubigné*, Klincksieck, 1977, p. 126.

42. *Jugement*, 643.

43. *Le Message prophétique d'Agrippa d'Aubigné*, par Elliott Forsyth, B.H.R., t. XLI, 1979, p. 39.

D'un saint enthousiasme appelle aux cieux mon âme,  
 Mets au lieu de ma langue une langue de flamme,  
 Que je ne sois qu'organe à la celeste voix<sup>44</sup>.

Ce dépassement et ce refus des pamphlets se retrouvent aussi chez d'Aubigné historien. En 1616, au moment où commence l'impression de *l'Histoire universelle*, il voudrait, dans l'avis *Aux Lecteurs* des *Tragiques*, ménager la faveur du roi à son œuvre maîtresse en distinguant clairement son poème des pamphlets du temps : « Que voulez-vous que j'espere parmi ces œuvres abastardis, sinon que de voir mon livre jetté aux ordures avec celui de *l'Estat de l'Eglise*, *l'Alethye*, le *Reveille-matin*, la *Legende de Saincte Catherine*, et autres de cette sorte ? Je gagneray une place au roole des fols, et de plus le nom de turbulent, de republicain : on confondra ce que je di des tyrans pour estre dit des Rois »<sup>45</sup>. Il mentionne le *Réveille-matin*, que P. Mesnard considère comme le plus démocratique, le plus révolutionnaire des traités rédigés par les Monarchomaques<sup>46</sup>. Attitude opportuniste, sans doute, et qui ne répond pas entièrement à celle du poète à la date où les *Tragiques* furent écrits pour l'essentiel, entre 1577 et 1585.

Pourtant, dès qu'il prend la plume de l'historien et qu'il met comme frontispice à son œuvre *Nil gratiae detur, nil offensae*, Agrippa d'Aubigné abandonne sa fougue satirique et sa fureur prophétique ; il s'écarte, pour mieux défendre la Cause, de l'ironie caricaturale des pamphlets : « Le bon droit de la cause réformée a été suffisamment affirmé par les traités polémiques ou d'apologétique, écrit André Thierry, il reste à montrer que les faits, dans leur déroulement, prouvent ce bon droit »<sup>47</sup>. La préface de *l'Histoire universelle* proclame nettement ces intentions : « Acceptez la peinture d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins, de fidelitez et infidelitez remarquables, de prudences et temeritez, de succez heureux ou malheureux... de mutations tant inespérées, qu'aisément vous tirerez de ces narrations le vrai fruit de toute l'Histoire, qui est de connoistre en la folie et faiblesse des hommes, le jugement et la force de Dieu »<sup>48</sup>.

D'Aubigné s'intéresse encore aux pamphlets, moins pour adopter leur version des événements que pour souligner leur faveur auprès de l'opinion publique. A l'époque de la majorité du roi, « Toute la France, écrit-il, était pleine de libelles et d'apologies, tout cela imprimé sans privilège, les uns traitant de l'ancienne institution du royaume... les autres traitaient des remèdes, de la tenue des Etats.

44. *Vengeances*, 57-59.

45. Ed. Pléiade, p. 3.

46. *L'Essor de la philosophie politique au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Boivin, p. 354-355.

47. Ed. de *l'Histoire Universelle*, T.L.F., t. I, p. X et XI.

48. *Ibid.*, p. 10.

Les autres attaquaient les Lorrains et leur tyrannie, la domination des étrangers et d'une femme »<sup>49</sup>. L'historien fait allusion à la *Légende de Sainte Catherine*, à la *Légende de Saint Nicaise*, au *Francophile*, au *Catholicon d'Espagne*, au *Discours de la Servitude volontaire*, à l'épître adressée au *Tigre de France*<sup>50</sup>. La parenté qui existe entre certains récits du *Sancy* et de l'*Histoire universelle* laisse penser que les deux œuvres furent rédigées en même temps. Toutefois, grande est la différence ! puisque l'historien renonce à la verve truculente du pamphlétaire, parce qu'il est conscient de la dignité que doit garder le récit historique : « Les satires des Liguez... ont produit des choses puantes au nez du siècle, et qui sont défendues à l'histoire, tant pour sa modestie que pour n'estendre pas cette fumée à la postérité. Les autres qui ont écrit ont enflé leurs livres des factions d'un et d'autre parti, ce qui n'est ni de ma coutume ni de mon devoir »<sup>51</sup>. Au contraire, dans *Sa Vie à ses Enfants*, il se permet d'aborder « les choses trop particulières, qui n'estoyent pas dignes de l'*Histoire* », et il n'est pas contraint de cacher « ce qui en l'*Histoire Universelle* eust esté de mauvais goust »<sup>52</sup>.

Dans son *Histoire*, livre de la maturité, plus mesuré et plus calme, d'Aubigné peut se vanter d'avoir observé la modération digne de tout historien : « On a voulu penser, écrit-il à M. de Loménie, que j'ignorasse le devoir de l'*Histoire*, et que je ne me peusse chastier des violences et libertez où les jeunes ans et la fureur des vers m'ont emporté autrefois »<sup>53</sup>. Il raconte la Saint-Barthélemy « sans que de (sa) plume échappe le vocable de cruauté, ni encore celui de rigueur ». Il lui arrive même de rendre hommage à ses principaux adversaires et à ses ennemis personnels, qu'il a vitupérés avec véhémence dans les *Tragiques* ou dans *Sa Vie à ses Enfants*. Il y a plus de mélancolie que de rudesse dans les lignes qu'il consacre à Charles IX ; la Florentine, marquée au fer rouge dans le poème, y gagne une sorte de considération, et l'on reconnaît ses intentions sincères de conciliation : « Chacun admirait de voir une femme étrangère, née de condition impareille à nos Rois..., se jouer d'un tel royaume et d'un tel peuple que les Français, mener à sa cadène de si grands Princes »<sup>54</sup>. Il adresse à Henri III ces quelques mots d'oraison funèbre : « Voilà la fin de Henri troisième, prince d'agréable conversation avec les siens, amateur des lettres, libéral par delà tous les rois, courageux en jeunesse, et lors désiré de tous ; en vieillesse aimé de peu, qui avait de grandes parties de roi, souhaité pour l'être avant qu'il le fût, et digne du royaume s'il n'eust point régné ; c'est ce qu'en peut dire

49. *Hist. Univ.*, éd. de Ruble, t. I, p. 250.

50. *Ibid.*, t. IV, p. 263, V, 346, VIII, 244, IV, 189, I, 276.

51. *Ibid.*, t. VII, p. 306.

52. Ed. Pléiade, p. 383. Cf. p. 401, 404, 405, 412, 421, 454.

53. *Ibid.*, p. 867.

54. *Hist. Univ.*, t. IV, p. 234-235.

un bon Français »<sup>55</sup>. Il s'élève ainsi, pour juger le roi, à l'impartialité de l'historien, presque à l'indulgence. De même, si d'amers reproches altéraient parfois, dans les autres œuvres, la sympathie d'Agrippa d'Aubigné pour Henri IV, dans *l'Histoire*, le héros est mis à sa juste place, et il mérite un panégyrique sans réserve qui retrace la destinée providentielle d'un prince dont le règne a apporté la prospérité à la France. François de Guise est salué comme un « grand capitaine, en toutes ses parties excellent »<sup>56</sup>. Guy du Faur de Pibrac, traité de « charlatan de cour » dans les *Tragiques*, nous est maintenant présenté comme un habile orateur « merveilleux en délicatesse de langage, exprès en ses termes, subtil en ses raisons, lesquelles il fortifiait et illustrait d'exemples agréables »<sup>57</sup>. L'historien va même jusqu'à indiquer, dans un souci d'équité, les violences commises par les protestants, alors que, dans les *Tragiques*, il faisait peser toute la responsabilité sur les catholiques. Ainsi, tout en restant une apologie du parti, *l'Histoire universelle* garde une valeur humaine incontestable, si bien que d'Aubigné peut dire au marquis de Courtaumer : « Si mon *Histoire* vous a appris que je serve à la louange ou au decry de mes amis et de mes ennemis, sans estre poussé aux mensonges, ny par la haine, ny par l'amitié, en n'establiissant ny la louange ny le deshonneur, que par les actions simples et nues sans y apporter jugement »<sup>58</sup>.

Si d'Aubigné fulmine encore contre le zèle des Jésuites et s'il s'élève contre les desseins de domination universelle du Saint-Siège<sup>59</sup>, on doit reconnaître qu'il est remarquable « qu'un esprit igné et violent de son naturel ne se soit monstré en aucun point partisan, ait écrit sans louanges et blasmes, fidèle témoin et jamais juge, se contentant de satisfaire à la question du faict, sans toucher à celle du droit »<sup>60</sup>. La vérité, dans les *Tragiques*, se trouvait parfois altérée par la véhémence du combat et de la lutte farouche ; dans *l'Histoire*, les obligations envers ses coreligionnaires ne l'emportent pas sur les impératifs de la conscience : « Quand la vérité met le poignard à la gorge, il faut baiser sa main blanche, quoique tachée de nostre sang »<sup>61</sup>.

D'Aubigné a connu assurément la tentation des pamphlets, et certaines de ses œuvres nous présentent l'image sincère de son âme dans le bouillonement tumultueux de ses sentiments divers. Le talent du pamphlétaire doit beaucoup à la recherche de l'imprévu et de la

55. *Ibid.*, t. VIII, p. 78-79.

56. *Ibid.*, t. II, p. 143-144.

57. *Ibid.*, t. V, p. 363, et *Princes*, 541.

58. *Œuvres complètes*, éd. Réaume, t. I, p. 366.

59. Voir A. Thierry, *Agrippa d'Aubigné auteur de l'Histoire universelle*, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 512-534.

60. Ed. Pléiade, p. 12 (*Les Tragiques*, Aux lecteurs).

61. *Hist. Univers.*, *Supplément*, éd. J. Plattard, p. 8.

variété, qui piquent l'attention du lecteur. Dans le *Sancy* et dans le *Faeneste*, il aborde la plus grande diversité des sujets, en utilisant les registres les plus inattendus : entretiens, dialogues, dissertations et facéties, portraits et caricatures. Il sait adapter le pamphlet aux exigences du conte ou aux caprices d'une mise en scène théâtrale. Il n'est pas douteux que les allusions malicieuses aux personnages et aux événements du jour constituaient, pour les contemporains, une nouvelle source d'intérêt. Le pamphlet vit de l'actualité, et il en meurt. Il faudrait ajouter le recueil des épigrammes latines, auquel d'Aubigné attachait une importance toute particulière, et ses poèmes en jargon macaronique, publiés par Pierre-Paul Plan<sup>62</sup>. Notre auteur écrivait à M. Expilly : « Je fais transcrire mes épigrammes latins, desquels le langage sent un peu la mèche et la poudre ; mais l'agréable malice de leurs subjects me donne le courage de les faire voir »<sup>63</sup>. Dans le dessein d'Agrippa d'Aubigné, qui veut servir par la plume la cause protestante, on doit tenir compte de cette phrase tirée des *Avis de Luat* : « C'est grande prudence (dit un sage) que de savoir contrefaire la folie en temps et lieu »<sup>64</sup>.

Les *Tragiques* ont donc leur place dans la littérature de combat des guerres de religion, à côté des *Discours* de Ronsard, qui se proposait de « publier » les malheurs de la France,

D'une plume de fer sur un papier d'acier<sup>65</sup>.

D'Aubigné s'adresse aux mauvais rois avec la même ardeur :

J'en ai rougi pour vous, quand l'acier de mes vers  
Burinoit vostre histoire aux yeux de l'univers<sup>66</sup>.

Mais son poème va plus loin que la polémique et le pamphlet, puisqu'il y intègre une vision des rapports qui lient Dieu aux hommes. Le même dessein apparaît dans *l'Histoire universelle* (la rédaction des deux œuvres a été menée de front). Une matière identique est interprétée d'un côté par l'historien et, de l'autre, par un poète qui sait tirer parti de la littérature polémique en la dépassant grâce à une transfiguration prophétique. La terre s'ouvre au ciel, et de l'actualité nous passons à l'éternité, chez le poète comme chez l'historien.

« Les *Tragiques* sont chez nous le point de départ, et parfois la source de toute poésie de revendication », écrit M. Yourcenar<sup>67</sup>. Nés

62. *Pages inédites de Théodore-Agrrippa d'Aubigné*, Genève, 1945, p. 59.

63. *Œuvres complètes*, éd. Réaume, t. I, p. 367.

64. Ed. Pléiade, p. 886.

65. *Continuation du discours des misères de ce temps*, v. 6.

66. *Princes*, 19-20.

67. « Agrippa d'Aubigné », *Le Monde*, 21 juin 1969 ; cf. *Sous bénéfice d'inventaire*, Gallimard, 1962, p. 3455 : *Les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné*.

de la haine de l'injustice et de la révolte de la conscience devant ceux qui oppriment la liberté, les *Tragiques* expriment aussi la fidélité au tempérament :

Je ne cachai jamais le froid venin : mon âme  
Fut telle que ma voix...<sup>68</sup>.

Un tempérament dont la violence séduisait le poète des *Châtiments* :

Car je préfère, étant frère de La Fontaine,  
Et quelque peu cousin d'Agrippa d'Aubigné,  
Le réel, même rude, au faux, même peigné<sup>69</sup>.

Deux poètes pamphlétaire, qui sont nourris de la Bible à laquelle ils demandent la vigueur de l'anathème et la certitude des prophètes ; deux poètes visionnaires, obsédés par les trompettes du Jugement qui sonnent le réveil des peuples et la damnation des tyrans.

JACQUES BAILBÉ

---

68. *Œuvres complètes*, éd. Réaume, t. III, p. 223.

69. *L'Ane*, v. 974-976.

## BÉROALDE : *LE MOYEN DE PARVENIR* \*, KALÉIDOSCOPE D'UN PAMPHLET ÉCLATÉ

On pourra certes formuler une question préjudiciable. Si l'on donne au pamphlet une définition étroite d' « ouvrage satirique court attaquant avec violence une personne, une institution, une idéologie », le livre de Béroalde est hors de propos.

Mais reconnaître déjà sa parenté avec libelle, factum, diatribe, satire<sup>1</sup> soulève des doutes. En outre, la définition pose arbitrairement et confond quatre aspects : nature, structure, finalité et écriture.

Si l'on admet au contraire que le pamphlet « vise à dénigrer ou démysterifier un individu, une fraction sociale, un courant d'opinions ou le système de pensée d'une société tout entière, selon une structure non codifiable, dont le ton agressif, ironique ou humoristique formule des entorses permanentes au code linguistique » ou, plus brièvement, s'il est « une déviance au code mental et linguistique », le *Moyen de parvenir* représente un type de pamphlet non seulement légitime, mais nouveau<sup>2</sup>.

### 1) *Une structure kaléidoscopique*

#### — LE MATÉRIAU

Une triple impression première déroute le lecteur : le cadre est un banquet, qui justifierait la présence de plus de quatre cents participants<sup>3</sup>, anarchique, vite oublié ; un découpage en cent onze cha-

\*. Les références entre parenthèses renvoient aux pages de l'édition P.-L. Jacob, Paris, 1870.

1. Pour le seul XVI<sup>e</sup> siècle, il n'est pas possible de retenir la notion de brièveté. A ce compte seraient exclus les pamphlets de Conrad Badius, de Calvin, de J. Bolsec, la *Cabale des réformés* de Reboul, la *Légende de Cl. de Guise* de Jean Dagoneau et la *Satyre ménippée*.

2. Le terme de satire est ambigu. Il serait souhaitable d'en restreindre le sens, et d'élargir celui de pamphlet, à partir des modalités, de sa finalité (démystification) et de son écriture (pastiche, parodie, humour, ironie...).

3. Une vingtaine de philosophes anciens, une quinzaine d'historiens et poètes, douze auteurs médiévaux, treize du XV<sup>e</sup> siècle ; le reste appartient au XVI<sup>e</sup> siècle : une vingtaine de savants et de philosophes, une douzaine de juristes. On notera la longue liste des réformés allemands et français. L'affaire se compile avec les personnages mythiques (Orphée, le chevalier sans reproche) et les figures allégoriques (Chose, Le Bonhomme, L'Autre, Bonne intention, Madame, Sœur Jeanne, Le Maître, Patolet, Coque-Fredouille).

pitres titrés d'un seul mot, sans qu'il soit possible d'en saisir le rapport avec le contenu ni les liens intertextuels, un jaillissement de contes-express, à tout propos et sans propos, eux-mêmes interrompus, emboîtés, quasi tous orientés vers la gaudriole, ce qui justifierait dangereusement un des titres d'une réédition posthume : « coupe-cul de la mélancolie »<sup>4</sup>.

Mais déjà le sous-titre « *contenant la raison de tout ce qui a été, est et sera, avec démonstrations certaines et accessoires* » nous alerte, même s'il s'agit d'une blague comme le premier chapitre (sans titre) et ses définitions polyvalentes :

« Qu'est-ce que jouer ? C'est se délecter, sans penser en mal »..., « Je vous jure, sans jurer, que tout est vrai »..., et surtout : « les enfants de la science avaient mis la main au symbole de la conscience... Par quoi nous fûmes tous résolus de nous trouver chez le Bonhomme, votre père spirituel »..., mais la phrase s'achève sur une double équivoque.

### *Sens du titre*

Du moins, le titre, énigmatique, nous est dévoilé d'une façon suffisamment explicite, compte tenu de son emploi constant en intranatif absolu, qui en conserve toute la polysémie.

Eclairage de la structure : « Ce livre était tout simple et net... bien qu'il soit pêle-mêlé de notes et considérations » (p. 21), conformément aux structures de l'intellect et de la mémoire, qui enregistre, accumule, sans classer, réservoir mouvant du kaléidoscope que le raisonnement discursif organisera en figures, faites et défaites, pour ses besoins immédiats<sup>5</sup>.

Lecture méditative de palimpseste non dévoilé, « de la pierre-philosophale, que j'ai cachée en ces traits... pour la rendre plus aisée à trouver et les inciter plus gaiement à poinçonner leurs intellects » (p. 154), évidente transposition du Silène, de la substantifique moelle et de la Dive Bouteille — repris à l'ultime page : « Lisez ce volume de son vrai biais » (p. 399).

Suggestion des étapes du cheminant : « on douta, on redouta, on s'assagit, on devint, on parvint » (p. 26), terme d'ailleurs d'une accu-

4. Edition de Parme (?), 1698.

5. On appliquerait utilement la distinction proposée par J. Kristeva de *génō-texte* et *phénō-texte* (A.S. Greimas, *Essais de sémiotique poétique*, p. 8).

mulation facétieuse de quarante-deux verbes, que dénote tout le désordre ordonné du Banquet<sup>6</sup>.

Suit une nouvelle définition du *Moyen de parvenir* : « ce docte monument, ce joyeux répertoire de perfection, cet antidote contre tout malheur, cette affloire de bonnes graces, ce moyen de parvenir, unique bréviaire des résolutions universelles et particulières ».

Mais, le plus souvent, en définissant le Parvenir mondain, le texte montre la route à ne pas suivre, car « ceux du monde sont en faux » (p. 69) ; « Pour être grand et gagner, il faut ruiner la vertu et le prochain » (p. 103) ; « Je demande que c'est qu'ètre du monde ? C'est le moyen de parvenir... Le moyen de parvenir comprend tout et est composé des quatre éléments de piperie, avec leur quintessence » (p. 105) et, plus explicitement, « monopoles, fraudes, sacrilèges et autres moyens de parvenir » (p. 135), dont le dernier « mot du guet » est « d'avoir de l'argent : aux moines pour se souler et besogner leur soul... ; aux gentilshommes, pour paraître ; aux ambitieux, pour se faire mistigorifier, comme petits démons sur le plat d'une pelle ; et aux autres, pour avoir du contentement en vérité et non en songe » (p. 375).

Au demeurant, tous ne parviennent pas et, alors que le livre fournit « tant de moyens de parvenir » (p. 187), « ceux qui font le plus de bruit, ont le plus de soin et de peine, s'avancant en plus de travail, gagnent le moins » (p. 111), les voies de la fortune demeurant fantaisques.

Il y en a qui parviennent diversement, les uns sans y penser ; les autres par artifice ; aucun, par danger ; quelques-uns rencontrant l'un, en cherchant l'autre ; aucun, courant, comme ils attrapent, quelques autres, en dépit d'eux, et s'en font rapporter aux exemples, ainsi qu'une truie qui avorte (p. 113).

Enfin, on parvient, selon une sagesse constamment suggérée, plutôt qu'explicitée, dans le sens d'une conscience aiguisée, prudente et modeste à l'égard de soi, attentive à repérer, sinon à dénoncer le train du monde — autre lignée rabelaisienne indéniable.

Vous trouverez que ceux qui liront ceci deviendront sages, s'ils ne le sont ; pour ce qu'en vérité, ces écrits cesseront... les vices cesseront et toutes sortes de gens ne feront plus de folie :

---

6. Désordre ordonné :

- de l'ensemble : Le discours narratif s'enchaîne par delà les coupures factices des pseudo-titres de chapitres — Interventions de Madame qui préside et du Bonhomme qui arbitre.
- des éléments du dialogue : réponses pertinentes, qui éclatent en conclusions absurdes ou paradoxales.
- des contes, introduits, déviés et commentés, avec introductions parenthétiques.

l'ambition et l'impiété des grands, l'ignorance des prêtres, les présomptions des ministres, le désordre des moines, l'envie des chanoines, la fausse science des docteurs ; les usures des huguenots, les piperies des papistes et toute autre contradiction qui fait naître ces beaux commentaires... (p. 332).

## 2) *Pamphlet éclaté*<sup>7</sup>

Un tel texte, une fois définie la polysémie du titre, regroupe clairement les éléments morcelés et dispersés du recueil ; présentés, dans le grand jaillissement du rire, de l'ironie et de l'humour, sans démonstration, comme une perpétuelle illustration, par le jeu de l'anecdote et de l'écriture.

Le pamphlet opère ici non par indignation, mais par dérision caricaturale qui, comme toute caricature, opère par simplification, grossissement, morcellement.

Retraçons, en trahissant le texte, un rapide regroupement des figures kaléidoscopiques surgissantes.

La première attaque et la plus constante vise la science prétendue des docteurs, scholastiques, théologiens, médecins..., « ces enfarinés qui gourmandent la science et l'emplissent d'abus » (p. 32), « truandages de pédantisme, pleins de ravaudage de folle doctrine » (p. 31).

Vanité des autres « prétendus livres, cahiers, volumes, tomes, œuvres, livrets, opuscules, libelles, fragments, epitomés, registres, inventaires »..., bref les « pancartes des bibliothèques », illusoire classement méthodique, alourdi des « revisitations de textes, paraphrases, commentaires, métaphrases, homélies, annotations, recensions, notes... » (p. 31). « Les misérables dévoyés ont assez de ces livres de vétilles ; ils n'auront pas de sitôt un moyen de parvenir » (p. 31).

Un bon mot suffit à juger les corps constitués, à définir les doctrines : « Sachons que c'est Chapitre : oiseau, poisson ou bête », glosés avec humour par le savant théologien Zabarella « une vraie arche de Noé, auquel elle symbolise incessamment... d'où s'est échappé... comme le livre de l'arche un certain petit consistoire » (p. 59).

Pour condamner scolastique, dialectique et rhétorique, il lui suffit d'emplois répétés à contre-temps, à contre-sens, dans un contexte insolite, habituellement égrillard, des termes d'école : « Je voudrais bien vous avoir embrassée amoureusement, homocentriquement et résolutivement » (p. 260), « en matière de prudence humano-monacalo-

---

7. Il y aurait lieu, en particulier, d'étudier les nombreux passages qui mettent en cause tous les éléments constitutifs du discours logique, et de tout ce qui les rassemble en système. Montaigne se retrouve, mais par la voie bien différente du pamphlet éclaté, aux conclusions informulées.

chanoinesse » (p. 234), ou mieux, « son entendement péripatétisa tout du long de la culmination de son intelligence curiale » (p. 224).

Outre les menues piques ordinaires et les postures caricaturales des personnages mis en scène<sup>8</sup>, un bref pastiche du style philosophique : « les tortues couvent leurs œufs des yeux ; il se fait une imitation formelle, comme il convient ès choses naturelles, si elles ne sont chimico-mentales... Rien n'y paraît de changé ni en la forme, ni en les accidents, ni en la naturelle ni en l'espèce intrinsèque, ès formes qui se reçoivent sans mutation de substance ; encore y a-t-il du mouvement au sujet de nuance ; mais en cettui-ci... il est pénétré, transpercé, outrepercé, surpris, enduit, enveloppé et tellement organisé en spécifique et disposé en formation », et, pourachever la dérision, une conclusion logique et burlesque, « que, subitement, subtilement, voilà un homme cocu ».

Très explicitement, et d'un seul trait, tout le système est condamné : « Vous autres mettez sept arts libéraux, et ils ne le sont pas. Qu'est-ce qu'ils vous donnent par leur libéralité ? » (p. 87).

Si les faisceaux de flèches contre les gens d'Eglise ne sont pas tous empoisonnés — beaucoup proviennent de la tradition narrative —, l'ensemble compose une image risible profondément incisive.

Déjà — sans qu'il y ait de rapport interne avec le contenu (et peut-être parce qu'il n'y en a pas) —, les titres des chapitres se réfèrent souvent au système ecclésial : chapitre, proposition, cérémonie, Videmus, homélie, parabole, verset, bénédiction, synode, canon, apostilles, concile, confession, rémission..., qui fait voler en éclats les composantes du carcan doctrinal.

Quant aux prêtres, leurs aventures et leurs sermons joyeux ou naïfs dénotent une ignorance, une hypocrisie, un laxisme libidineux, qui ne devaient pas toujours faire scandale<sup>9</sup>, mais au contraire distraire les gens d'Eglise entre eux, même si l'on va jusqu'au pastiche blasphematoire :

Père et mère honoreras  
Afin d'avoir bien de l'argent.  
L'œuvre de chair n'accompliras  
Qu'avec les belles seulement.  
Faux témoignage ne diras  
Qu'en mariage seulement (p. 183).

8. Autre étude à faire : l'adéquation et l'inadéquation des vies et œuvres des personnages connus. Ainsi, par exemple, Erasme, qui intervient quatre fois, assez longuement (pp. 97, 163, 206, 258), dont le sens des *Adages* en particulier, ainsi que la vie à Bâle, est énoncé d'une manière ambiguë et à qui l'on prête des bons mots tout à fait hors de propos.

9. Cf. L. Febvre, *Autour de l'Heptaméron*, Paris, 1944, qui, s'étonnant des gloses étonnées ou scandalisées d'A. Lefranc, donne quelques savoureux exemples de propos de gens d'Eglise (Pape compris) « blasphematoires ».

De même les ironies plus ou moins traditionnelles sur le carême, la confession, le culte des saints — en y joignant sainte Glouglourde ou saint Carpion (p. 300) —, les pèlerinages...

Tel trait isolé porte plus loin, qui semble bien une histoire vraie et peut-être personnelle : un collègue reproche à un chanoine de n'apporter au chœur que des livres profanes ; or il ne s'agit de rien moins que de la Bible (p. 121) ! De même que tout ce qui mène à l'intolérance : « Voyez, il ne faut que ce texte pour faire brûler beaucoup de pauvres gens » (p. 38).

Huguenots et ministres (ceux-ci surtout) ne sont pas moins épargnés, tantôt pour les vices communs aux papistes (hypocrisie, simonie, voire faiblesse charnelle, rigidité doctrinale abusive ou intolérante), tantôt pour les résultats spécifiques de la Réforme en France. Les mises en question sont ici beaucoup plus précises et fondées historiquement.

En effet, outre les présomptions des ministres ou l'intolérance que résume « les petits licenciés de l'Antéchrist » (p. 34), ce sont les interprétations bibliques de Bèze, tournées en dérision par la quatrième clef : « la quatrième clef fondamentale des trois clefs communes, de la divine, douce, humaine et sainte harmonie, est la bonne clef de la cave »... ; les prétentions au retour à la langue hébraïque (« mon psautier en hébreu, où je ne lisais ni plus ni moins qu'un singe qui épingle des noisettes vertes »), faisant suite à la moquerie directe d'A. Chevalier : « Si savant qu'il en était bossu, (qui) a mis l'histoire dans le Talmud, qu'il a revu quand nous le faisions imprimer à Bâle » (p. 120), ou encore ces abstracteurs « dont les plus subtils sont à La Rochelle... abstracteurs de cérémonies, qui se parent bravement de leur sujet, comme entendus philosophes qui lèvent les accidents de leur substance » (p. 108), ou enfin l'inefficacité de la prédication évangélique, fondée sur une anecdote des pasteurs de Versoix : le premier, « du temps que la parole était de l'Evangile », chassé « pour ce que ce ministre était trop rude pour agréer à ce petit troupeau », le second, « maintenu après enquête parce qu'il est bel homme et qu'il n'a ni rime ni raison » (p. 117)...

Mais le *Moyen de parvenir* est surtout un grand sottisier universel : « Le pays des sots n'est pas une île. C'est le monde même ». On en regrouperait bon nombre sous des rubriques convergentes : naïvetés, inconséquences, agitation, ruses et, surabondamment, triomphe du sexe, selon la loi naturelle<sup>10</sup>, par-delà la pudibonderie ou les tabous sociaux.

---

10. « Sans cul on ne fait rien. Savez-vous pas que c'est la base et le milieu du corps, le mignon de l'âme » (p. 132). « Seriez-vous bien aisé que l'on vous ôtât le cul, et ce jusqu'à la mort ?... Il faut suivre Nature, et ce jusqu'à la mort » (p. 270). Esprit rabelaisien, réduit à la brutalité agressive de la maxime.

3) *Mise en question du langage*<sup>11</sup>*Critique explicite*

Mais l'essentiel n'est pas là. Ce qui donne l'unité et le sens profond du *Moyen de parvenir* — son allure kaléidoscopique, sa « mise en abyme », et son caractère originel et original de pamphlet —, c'est la remise en cause, démystificatrice et subversive, de la nature et des fonctions de l'écriture<sup>12</sup>.

Cette visée de Béroalde est maintes fois explicitée : il s'en prend tantôt à un langage pédant, inadéquat et pseudo-savant, tantôt aux ornements du bien dire, tantôt aux friponneries du sot langage, tantôt et surtout à l'ambiguïté fondamentale du mot à la chose, et du mot à l'expression abstraite.

« Cette canaille de sages vous fera devenir fous. Au diable l'importunité de ces pédants » (p. 115) ! Après un raisonnement élémentaire sur l'essence de l'homme, il conclut : « Je vous dirai des choses que ni vous ni moi n'entendons ni n'avons entendues » et, plus vertement : « Quand je vous ai ainsi paillardé sur votre outrecuidance de bien dire, il m'est avis que vous me pissez aux oreilles » (p. 225), avec pour résultat que « les anciens mensonges se transforment en belles vérités » (p. 85).

*Le mot*

Avant même de passer au jeu de l'équivoque et de la métaphore qui en pervertit et régénère le sens, quelle confiance accorder au mot ?

11. Cf. Bibliographie : Ouvrages de référence. Je n'ai pu lire l'ouvrage récent (1982) de B. Bowen, dont le résumé, fourni par elle dans la brochure de M. Giordano et J. Pallister, me semble particulièrement pertinent.

12. Par souci de brièveté, je ne mentionne pas les renvois précis aux ouvrages des sémioticiens cités. Le fil conducteur le plus continu est celui de J. M. Rey, *L'enjeu des signes*, dont la lecture de Nietzsche, transposable, insiste sur le caractère pervertissant et démystifiant du langage. Certains textes — de Nietzsche même — ont une étrange correspondance avec le texte de Béroalde : « Tout ce qui arrive s'enchaîne indissolublement à tout ce qui arrivera » ; Une sentence est désavantagée quand elle reste isolée ; dans le livre au contraire, elle a dans le contexte un tremplin qui permet de s'élever jusqu'à elle » (p. 11), ou les gloses de J.-M. Rey : « Tout signe est déjà pris dans le réseau indéfini de « l'interprétation », tout signifié ne peut se lire que dans une aire stratifiée de signifiants » (p. 19) ; « Ce qui est mis en jeu, c'est l'organisation d'une « syntaxe » et l'économie qui s'y loge, c'est l'espace d'une simple juxtaposition et de comparaisons fondées sur une analogie qui commande tous les transferts qui s'opèrent tacitement sous les concepts » (p. 107) ; « La vérité se lit comme classement à l'intérieur de schémas déjà établis, à l'intérieur d'un espace déjà découpé » (p. 204).

De même, A. Compagnon, dans sa dernière *Séquence* (L'écriture brouillée), fournit une série de clés (tirées d'exemples de Borgès) étonnamment adaptables à Béroalde. Un mot résumerait l'essentiel : « *Le postulat de toutes les transgressions de l'ordre du discours* » (p. 370).

« Pourquoi dites-vous M. l'huissier ? il était sergent de bande. — Voire, un huissier et un sergent n'est-ce pas tout un ? » et « un paysan demandait Monsieur le baillif du roi, pour un avocat, qui se nomme aussi baillif » (p. 92) ; « Tu es un beau faiseur de mines (je voulais dire de mimes), tu es un grand docteur ».

Sous la rubrique TEXTE : « Et qui sommes-nous ? Je sommes ce que je sommes ; je jouons. — Et que jouons-nous ? — Je jouons ce que j'ons. — Et qu'ons-je ? — J'ons ce que j'ons. — Ons-je en jeu ? — Si je n'y ons, j'y fons » (p. 148).

Interviendront toutes les fantaisies verbales sur les mots *objet, matière, faire ses affaires, habiter*.

Les glissements volontaires/involontaires de sens, de *grâce* à *garce*, *carme dispensé* (pour *déchaussé*), les associations scandaleuses (« Ta sainteté t'époinçonne par le cul », p. 230), les ambiguïtés syntaxiques (« Nous la menons au moutier / L'ordure, l'ordure, l'ordure du foyer »), les gloses fantaisistes sur des maximes latines ou religieuses<sup>13</sup>.

Mais que faire surtout des variations du langage lié aux mœurs des nations, si « putain (veut dire) madame en langue babylonienne, la reine signifie demoiselle et vesse une fille d'honneur. En ce pays-là moine signifie larron, comme en l'île des sots, sot signifie monsieur » (p. 195), ou pis, quand on récuse une claire désignation courante : « Il y a trois sortes de gens qui ne veulent pas qu'on les appelle par leur nom : chiens et chats, moines, ministres, prêtres, putains et bateleurs ».

### *L'équivoque*

Béroalde part de la tradition narrative<sup>14</sup> et l'utilise largement, pour tout ce qui concerne le langage de l'amour. Il en ajoute beaucoup, ce qui implique toute une série de connotations sur l'ambiguïté du mot, ses virtualités analogiques, une meilleure adéquation à l'image représentative, une régénération du sens.

Équivoque grossière, qui démythifie le mot noble : « Endéléchie, je voulais dire l'endroit où l'on chie » ; allusive, à propos d'une

13. Fruits de cas-pendu (des pommes au v...) (p. 251), « femmes à deux prétendants (comme les bouchers qui sont deux à une bête) » (p. 257), le curé paillard qui agit « avec plénitude d'efficace réelle » (p. 259).

14. *Quinze joies de mariage, Cent nouvelles nouvelles*, Despériers. C'est le principal intérêt de l'étude d'Ilana Zinguer d'avoir, entre autres, regroupé les sources de cent-dix des contes et anecdotes de Béroalde. Il faut y ajouter, sur l'ensemble du *Moyen de Parvenir*, une foule d'équivoques et de métaphores, mais en tenant compte de leur emploi référentiel, qui en est toute l'originalité, dans son caractère de subversion permanente.

histoire scabreuse de moine paillard : « vaincre sa concupiscence... en la foulant sous soi » ; qui va se préciser et se compliquer par le jeu des métaphores.

*La métaphore* <sup>15</sup>

D'abord et surtout, les métaphores de l'amour. La longue liste, en grande partie traditionnelle (« comment a nom », « le petit fossé que j'ai en contre-bas », « faire la pauvreté », « la cuillère va jusqu'au fond du pot », « la réverbération naturelle »...), Béroalde en rassemble l'essentiel dans une litanie érotique, dont les connotations ouvrent une série de réflexions virtuelles infinies sur la vertu de la métaphore :

Que vit-il ? Le spectacle d'immortalité, les effets de concupiscence, le progrès de génération, quatre jambons pendus à une cheville, deux animaux encruchés et soulevés faisant le quadrupède raisonnable, la bête à double ventre ou à deux têtes, l'animal à quatre yeux, l'homme femelle, la femelle mâle, le principe de l'engagement analogique, une femme en proche disposition d'être châtrée, un homme prêt d'être décoché... (p. 215).

Quelques-unes méritent réflexion.

Quand Erasme déclare de lui-même : « Quand à Bâle, j'étais chanoine de Saint-Paul » et que Munster lui répond : « Il n'y a pas de chanoine à Bâle », c'est bien dégager une des fonctions essentielles de la métaphore : définir une vérité spirituelle, différente du sens matériel.

D'autres, non immédiatement perceptibles, souvent présentées comme des énigmes <sup>16</sup>, correspondent au langage codé, mais populaire d'une époque. Ainsi, les curés qui nomment leur bréviaire « leur femme » (p. 32), ce qui entraîne d'autres emplois, éclairés par les anecdotes narrées ; métaphore et équivoque se superposent, et Béroalde en extrait la règle :

Il n'y a que les commentateurs, qui donnent de l'intelligence selon leur dessein. Ainsi les moines ivrognes interprètent les épigrammes d'Aeneas Sylvius et de Bèze en ivrognerie ; les sodomites en sodomie ; les amoureux en amour ; les avaracieux en richesses, et les doctes en galantise et bonté, d'autant que tout bon fait bonne digestion (p. 99).

15. Pour en faire l'étude systématique, il y aurait lieu d'ajouter l'étude de ces métaphores populaires admises que sont les proverbes, et celles qui sont de l'invention de Béroalde, avec leurs dissonances cocasses, comme à l'ordinaire, pervertissantes dans leur dérision (« plus étonné qu'un évêque sans mitre » (p. 132), « C... de dimes charitables » (p. 222), « innocence charitable et humilité gracieuse » (p. 227).

16. « Trois choses dont il faut se garder : l'armé, le trop armé, le pauvre (p. 200), c'est-à-dire le C... », avec une solution plus grossière encore, les « pauvretés de ménage » : pas de feu (on brûle le balai), pas de pâte (on prend le levain pour en faire), pas de papier (je tais la réponse).

Mais lui-même en use comme Rabelais, avec tous les artifices implicites de l'ambiguïté du rire. Ornement ou dérisoire d'appeler Dieu « le plumacier de l'univers » (p. 315) ? et de gloser « celui qui posa les panaches sur les têtes des hommes de l'univers », histoire providentielle ou cocuage ? Ambiguïté énigmatique de la lanterne, doublée et compliquée par une seconde métaphore : « lanterne se prend souvent pour lumière ecclesiastique, comme grue pour évêque » (p. 68). Et, après un long exposé sur la matière, le microcosme, les « gabellieurs de théologie, les belles amusoires de juridiction, les ruses soporiférantes, le scandale forfantesque... » — avec un rappel de ceux qui veulent parvenir — et une feinte oratoire de ne pas trouver le mot, il le prononce enfin, laissant en suspens le jugement, qui semble bien le mot-clé de l'incertitude fondamentale de l'écriture : « C'est un symbole<sup>17</sup> » (p. 109).

### *Jeux sonores*

L'ensemble du système combinatoire de l'écriture, destiné à représenter dans sa mouvance comment « ce monde a été rendu complet en toutes ses parties, avec faculté perpétuelle de se régénérer, sans dissipation d'esprit, et par le mélange mystigorieux des forces et puissances qui y sont contenues : l'exercice a causé merveilles, au progrès infini de l'univers pipeux », trouve son ultime point de convergence dans les jeux sonores protéiformes.

Jeu d'équivoque attendu des syllabes : c'est la leçon de chant d'une abbesse sur *conculcavit* : « Là, mamie, chantez bien ; tenez-moi à con ferme, con ; là après, cul : haussez-moi ce cul, cul, après, à ce ca : entretenez-moi ce ca ; à ce vit, là, tenez-moi ce vit bien long... » ; « Vous êtes quarante fesses » (pour vaincus).

Jeu analogique incisif : « le colloque de Poissy, ce vénérable colloque raccourci » (p. 389), « à Bâle en sottise (je voulais dire en Souisse) » (p. 155), prévarication pour *procuration* (p. 65), « conclusion de mes fesses » (pour de « messieurs » (p. 63), humour involontaire des mots écorchés par les naïfs : *Quid statis occisi* (pour « *otiosi* ») (p. 379), *requiescavit in pace* (p. 379), « *cornefitu, cornefitu*, c'est-à-dire *Quod differtur non aufertur* » (p. 378).

Elargissement sonore d'un mot-clé : « les folies d'être chancelier ou premier président ou de telle autre qualité de fous qui fousaient les autres fous » (p. 112).

Fusées sonores du langage en liberté : « Par la double-digne-grande-corne-triple du plus ferme cocu qui soit ici » (p. 19), « je me

---

17. Reste encore à faire l'inventaire du terme, avec ses occurrences, récurrences et connotations. Pour Béroalde, il semble le lieu central ambigu des perversions — fastes et néfastes — du langage.

contamine, je m'abomine, je déteste, je trentemille, je précipite, j'horrible » (p. 197).

Accumulations rhétoriques où sons et images multiplient les piques empoisonnées :

Je vois un glorieux caparaçonner d'intelligence bigarée qui, donnant dans les hypocondres de la conscience, pour éclore quelque œuf d'hypocrisie feint, qu'il a cocué sous le voile bigot de sapience folle, lequel, grignotant de dépit et pour faire l'habile homme, jettera dédaigneusement l'œil sur ce monarque des livres d'humanité, blasphémera et, pour en conter, se fera péter les mâchoires comme un vendeur d'épousettes... (p. 35).

Ilots mystérieux des mots forgés, en sens pourtant translucide, un *baganisier* (p. 13), *Rataconner* (p. 5), un jeune *ensénovillé* (p. 40), *mystigorifier* (p. 375), *foutimasseries capitulaires* (p. 64), *miraculisifier* (p. 100), *justinia-niaiselement* (p. 105), *l'état de femme-de-biennerie* (p. 221), *frétille-naturé* (p. 249).

Mais surtout, Béroalde n'a pas manqué d'évoquer, dès le début du livre, la clé du problème : « Les docteurs de ce temps ont défoncé les pipes de leurs sciences, pour trouver une glu, qui peut congeler les paroles et les faire tenir » (p. 4).

Libérer les paroles gelées<sup>18</sup>, c'est toute la pratique de l'écriture du *Moyen de parvenir*, qui donne au libre conteur, au théoricien constamment critique de la « paillardise du bien dire » (p. 93), l'instrument nécessaire à dresser, à partir de son « bourdon de musique mentale » (p. 227) et à partir de la langue française, « la langue la plus riche de toutes » (p. 156), un subtil réquisitoire universel, dont « la friponne escopetterie de langage courtisanifié » (p. 5) tient en haleine notre esprit critique, seule vraie finalité utopique, mais fixe constellation du *Moyen de Parvenir*.

Si l'on admet, d'après les gloses de l'auteur sur le sens de son livre, que le *Moyen de parvenir* est un pamphlet d'un type subtil et nouveau, si l'étrange structure lucianesque du rapprochement anachronique des personnages, de leurs propos inadéquats ne cache aucune structure cachée de labyrinthe, le jaillissement perpétuel de piques allusives tous azimuts, dévoilant les vices des systèmes idéologiques, des à peu-près de la dialectique, des hypocrisies inconscientes ou avouées, se recentrent sur le double sens de *Parvenir* : le sens mondain de l'ambition, de l'égoïsme, de l'argent et du paraître, qui montre la route à ne pas suivre ; le sens noble du « connais-toi » socratique, voire chrétien.

18. Rappel : « Surtout qu'aucune ne tombât... pour à quoi parvenir on fit des barrières spirituelles et des garde-fous intellectuels » (p. 14).

Pamphlet *éclaté* : discours bigarré, mixture de textes et de gloses, de contes emboîtés, tels que dans la vie et dans la mémoire, réservoir inépuisable en perpétuel mouvement, à lire comme les anamorphoses, selon l'ultime conseil de Béroalde, mais dont les figures mobiles se décomposent et se recomposent comme un kaléidoscope déchiffrable.

Plus encore que pour les idées reçues, le *Moyen de parvenir* est un kaléidoscope de l'écriture: vocabulaire en perpétuels réinvestissements et transferts de sens, ambiguïté, imagerie inadéquate, énigmes et polyvalence de la métaphore, écriture par essence inachevée, ouverte à toutes les lectures génératrices, selon le couplet final de Béroalde lui-même :

Vous qui avez mine d'être Homs,  
Et qui semblez êtres homasses  
Apportez quatre gros ès troncs  
Afin que l'œuvre se parfasse (p. 401).

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

### I — *Le Moyen de parvenir*

M. GIORDANO - J. PALLISTER, *Le Moyen de parvenir. Bibliographic Notes*, Seattle, 1981.

COUGNY (E.), *Etudes historiques sur le XVI<sup>e</sup> siècle*, Mém. de la société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise XII, Paris, 1880.

SAINEAN (L.), « *Le Moyen de parvenir* », in *Problèmes littéraires du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1927.

SAULNIER (V.-L.), « Etude sur Béroalde de Verville », *B.H.R.* 5 (1944), p. 209-326.

PALLISTER (J.), *The World View of Beroalde de Verville*, Paris, Vrin, 1971.

ZINGUER (I.), *Structures narratives du Moyen de parvenir*, Paris, Nizet, 1979.

BOWEN (B.), « Béroalde de Verville and the Self Destructing Book », *Studies in honor of B. M. Craig*, Columbia, South Carolina, 1982.

II — *Textes de référence*

- GREIMAS (A.S.), *Essais de sémiotique poétique*, Paris, Larousse, 1972.
- REY (J.-M.), *L'enjeu des signes*, Paris, Seuil, 1971.
- BARTHES (R.), « L'imagination du signe », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964.
- GENETTE (G.), *Figures III*, Paris, Seuil, 1972.
- PARIS (J.), *Rabelais au futur*, Paris, Seuil, 1970.
- ZUMTHOR (P.), *Langue, texte, énigme*, Paris, Seuil, 1975.
- COMPAGNON (A.), *La seconde main*, Paris, Seuil, 1979.

ANDRÉ STEGMANN



## RÉACTIONS D'UN HISTORIEN

On voudra bien excuser le caractère improvisé de ces quelques mots prononcés à l'issue d'une riche journée pour clore une table ronde. En me demandant cette intervention, il y a quelques instants, le professeur Aulotte, animateur du Centre V. L. Saulnier, a précisé qu'il souhaitait avoir « à chaud les réactions d'un historien ». Et c'est pourquoi, devant ce brillant aréopage de « littéraires » humanistes, un historien prend maintenant la parole. On me permettra de préciser mon propos en rappelant de Térence la célébrissime citation : *Homo sum : humani nihil a me alienum puto*. Les historiens ont depuis longtemps adopté cette devise et l'ont accrochée aux rubans qui volent autour de la tête de Clio.

L'histoire, telle que la font les historiens français depuis une cinquantaine d'années, est une histoire globale et totale intégrant toutes les activités humaines en les localisant dans le temps et dans l'espace. A tel moment l'économique pèsera sur l'idéologique par le biais des mécénats artistiques, à tel autre l'idéologique pèsera sur l'économique avec les philosophes de l'école physiocratique quand l'un des leurs, Turgot, devient principal ministre. A chaque moment d'un temps que j'aime assez qualifier de passé défini, correspondent une globalité et des voies d'analyse.

En ce qui concerne plus spécialement le XVI<sup>e</sup> siècle il est, pour un historien, clair que le mouvement des métaux précieux, l'expansion de la construction navale en qualité, l'apparition massive des épices, la prise de Constantinople, la chute du royaume de Hongrie, l'invention de l'imprimerie et le temps du Livre largement répandu, le rétable, Memling et Léonard, la courbe des prix à Anvers, le parcellaire paysan vu dans les compois ruraux languedociens, les relevés d'habitants des compois urbains, les guerres d'Italie, la révolte suivie d'excommunication de Luther, l'apparition de la musique instrumentale, François I<sup>er</sup> et Henri VIII, Grégoire, Léon ou Sixte, tout cela entre dans le champ de l'histoire, dont la devise pourrait être TOUT, PARTOUT. L'analyse historique s'exerçant sur un passé défini se donne pour objectif de déterminer les mécanismes de fonctionnement de la vie des hommes à un moment donné et d'expliquer pourquoi, à ce moment, ces mécanismes fonctionnent selon un mouvement logique.

Peut-être vous choquerai-je en vous disant que pour moi, et sans doute pour d'autres historiens, l'œuvre littéraire, la création d'une œuvre d'art grâce au langage, entre dans le champ de notre documentation et est traitée selon nos méthodes d'analyse de document à côté d'une liste fiscale. Faut-il ajouter que l'historien ne répugne ni à l'étude sémantique, ni à l'étude sémiologique, ni à aucune technique d'approche spécialisée permettant d'éclairer la période qu'il étudie ? La plus ou moins grande précision du vocabulaire d'un auteur intéresse l'histoire dès lors que cette imprécision, par exemple, est partagée par d'autres et devient alors un trait de mentalité caractéristique. Les historiens savent aussi étudier les textes des leurs, c'est-à-dire des historiens du passé ayant travaillé dans le passé et, dès lors, devenus documents pour l'étude de ce passé. Je baptiserais volontiers querelle historiographique la querelle entre La Popelinière et Le Frère. En effet, mis à part l'inexcusable transfert du texte du premier dans celui du second, il me paraît clair que la finalité des deux historiens est la même, bien qu'opposée : décrire l'histoire du XVI<sup>e</sup> dans un esprit chrétien catholique d'un côté, protestant de l'autre. Le Frère accuse La Popelinière d'avoir monté « une machine de guerre contre les catholiques ». Il reprend les données de La Popelinière, textuellement et servilement, mais les utilise cette fois dans un sens anti-protestant ; j'ai noté que M. Thierry emploie à ce propos le terme suivant : « pamphlet anti-protestant ».

Nous voici donc ramenés à l'objet de ces réflexions sur le pamphlet. D'abord, qu'apporte la littérature pamphlétaire aux historiens ? Une vision outrée, grossissante, déformante d'une réalité, que celle-ci soit matérielle, événementielle ou idéologique. Avec J. Pineaux, nous pénétrons dans le mode de l'imaginaire, son code et surtout le code de passage de l'humain à l'animal et « le renvoi de l'adversaire à l'animalité qui permet de tout entreprendre contre lui ». Par les pamphlets étudiés par J. Pineaux et par le *Tigre* étudié par D. Ménager, l'historien pénètre non seulement dans les luttes politiques du temps, mais encore, et cela est bien plus passionnant, dans les mentalités du temps et dans le travail de l'imaginaire qui transforme une réalité en une image métaphorique ou symbolique et qui ensuite projette cette image sur une réalité pour la disqualifier. Le cardinal de Lorraine est un tigre cruel « plein de malice et méchanceté » et il faut se débarrasser des animaux dangereux.

Le pamphlet — et il est important alors de connaître, non seulement son auteur ou le groupe inspirateur mais aussi sa publicité — est une des sources où puise l'imaginaire collectif par le biais de la rumeur, du bouche à oreille. Le pamphlet, dès lors, apparaît d'un côté comme un récepteur de rumeurs, de l'autre comme un émetteur ; dans tous les cas, c'est un relais. Comme le témoignage littéraire est à peu près la seule approche possible de ce monde dérou-

tant de l'imaginaire, de l'opinion, venant d'un collectif anonyme et souvent socialement indéterminable, le pamphlet est, pour l'historien, une des approches privilégiées de ce monde.

Dans le pamphlet, plus qu'ailleurs, l'historien trouve une manière de penser, d'agencer des arguments, de produire des exemples dans un raisonnement où la raison finalement n'a que faire. Les auteurs des communications, O. Millet, D. Ménager parlent de « rhétorique de la passion », J. Pineaux qualifie les pamphlets « d'œuvres de passion ». Il y a là une forme de raisonnement passionnel qui intéresse l'historien.

Il me faut remarquer aussi, et cela m'est suggéré par la communication d'A. Stegmann, que le pamphlet joue avec les mots et qu'il est là pour nous alerter sur la portée du vocabulaire d'une époque donnée. L'historien sait bien que les langues évoluent et il a, pour saisir cette évolution, *l'Histoire de la langue française*, le grand-œuvre de F. Brunot, les dictionnaires de l'époque qu'il faut toujours préférer à ceux de notre époque, fussent-ils les meilleurs de notre temps, et les œuvres littéraires, documents-témoignages. La mécanique verbale de Béroalde de Verville permet de pénétrer dans les jeux du verbe : associations, dissociations, homonymie, homophonie, paronymie. Dans le *Papegay*, évoqué par J. Pineaux, on passe de Pape à Papegay (perroquet) et au concours annuel des compagnies d'archers qui tirent sur un papegay pour le faire tomber. De même le coq à l'âne révèle souvent plus l'homme d'une époque qu'un long traité de psychologie.

Le pamphlet permet souvent, en marge des œuvres théoriques, d'approcher le sens et surtout la charge affective d'un concept. Les théoriciens politiques du XVI<sup>e</sup> siècle, en sa première moitié, ont achevé de préciser le concept de tyrannie héritier de la double tradition romaine et républicaine, chrétienne et impériale. Au-delà de la théorie et de l'œuvre du théoricien, le pamphlet nous montre l'utilisation pratique du concept que l'on trouve dans *Le Tigre d'Hotman*, et aussi « un peu partout » dans les pages du *Miroir des François*, vingt ans plus tard. L'étude systématique de pamphlets a pour l'historien un intérêt considérable pour apprécier la permanence d'idées, de sentiments, de raisonnements, leur apparition, leur disparition, mais aussi leur résurgence après un plus ou moins long parcours souterrain, quelquefois dans un monde historiquement différent. La notion de tyrannie, par exemple, vient d'Athènes, a suscité les gestes du premier Brutus contre les Tarquins et du second contre César, puis est réapparue autour de la notion de juste et de bien public chez saint Thomas ; elle s'affirme au XVI<sup>e</sup>, chez Machiavel entre autres, alimente la polémique politique de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, provoque sans doute les actes de Clément, de Ravaillac ou de Felton, envoie Charles I<sup>er</sup> sur l'échafaud, puis s'amoindrit, malgré

les imprécations de Jurieu, se cache derrière le despotisme, mot caractéristique de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et réapparaît avec les bustes de Brutus dans les sociétés populaires de l'An II. Depuis, le mot, sinon la chose, est sorti de l'usage courant.

L'historien souhaite une étude approfondie du pamphlet, notamment sous l'angle quantitatif et matériel. Où imprime-t-on ? Comment imprime-t-on ? Quel est le tirage ? Où vend-on ? Combien ? Le pamphlet est-il conservé ? Quel est son destin dans les bibliothèques ? Mme N. Cazauran a montré que ce *Miroir des François*, rarement évoqué au XVI<sup>e</sup> siècle, d'un auteur ignoré, au tirage sans doute faible, a gardé toute sa force puisque Lamoignon le conserve en l'enfer de sa bibliothèque près de deux siècles plus tard.

A tout prendre, l'historien sait très bien qu'il va chercher tout autre chose que la réalité historique dans le pamphlet, il essaye de reconstruire un vécu collectif. Il faut récuser toute interprétation du pamphlet visant à le ramener à une confrontation avec une réalité objective quelconque : personne, ni l'auteur, ni le lecteur du temps, ni l'historien ne lui accorde cette valeur. Le pamphlet, œuvre de passion, entre dans l'histoire de la passion.

Nous voici donc ramenés à l'irritante question de la définition du pamphlet.

Le pamphlet, légué par une époque, est document historique et il n'y a pas lieu, à son propos, de s'interroger sur le concept de littérature et sur les concepts dérivés d'infra- ou de méta-littérature qui aboutissent tous les trois à émettre des jugements de valeur. L'historien répugne par métier et par tradition à ce type de jugement et il considère le chef-d'œuvre absolu admiré par la postérité unanime au même degré de signification historique que la feuille volante ou le placard jeté aussitôt lu. En son temps, quelquefois, le placard est d'ailleurs plus important que le chef-d'œuvre. Il ne faut pas encore compliquer le problème en projetant ses propres conceptions à travers le jugement de valeur sur une œuvre littéraire, ce qui pour l'historien est à proprement parler un anachronisme.

Le pamphlet m'apparaît donc, au terme de ces communications si riches et si pertinentes, comme une œuvre écrite, imprimée, publiée et diffusée ; elle concerne un sujet d'actualité et elle colle même à l'actualité, ce qui peut contribuer à la rendre démodée en quelques jours ou en quelques mois. Généralement, le pamphlet vise à dénier, démystifier, voire démythifier, d'où son ton généralement passionné et agressif. Le vocabulaire, l'argumentation, l'agencement des arguments sont entièrement subordonnés à ce ton. Le second volet de la définition du pamphlet, celui qui, pour moi, le distingue de la satire est que le pamphlet ne se contente pas de critiquer, il propose des solutions, il se donne un but quel que soit son genre ou sa for-

me. Plusieurs des communications l'ont montré : « Calvin veut ranimer les fidèles et abattre les tièdes et les menteurs » (Olivier Millet). « L'enjeu est le peuple chrétien qu'il faut défendre ou gagner » (Geneviève Guilleminot). « Hotman conclut sur la demande de bannissement » (Daniel Ménager). « Ronsard en arrive à demander l'extermination des protestants » (Jacques Pineaux). « Le lien est l'état et maniement du royaume pour concourir au bien public » (Nicole Cazauran). « Le Fevre reporte tout contre Coligny » (André Thierry).

Historiquement parlant, les grandes périodes d'activités pamphlétaires se placent durant la période moderne, entre l'invention du livre imprimé et celle de la presse quotidienne. En France, la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle double la guerre civile d'une guerre de plume, la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle voit l'épanouissement des Mazarinades, puis l'activité pamphlétaire baisse considérablement, même s'il faut tenir compte des Poissonades lancées contre Madame de Pompadour ; elle se réveille avec la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, spécialement pendant la période de mise en place de la convocation des Etats généraux, entre juillet 1788 et janvier 1789. Tous les textes répondent à la définition proposée du pamphlet : œuvre écrite, imprimée, publiée et diffusée, consacrée à des sujets d'actualité, utilisant un ton passionné et agressif qui contamine aussi bien le vocabulaire que la grammaire, qui se donne pour finalité des solutions nouvelles, à partir de la critique de ce qui existe.

MICHEL PÉRONNET



## **CONCLUSION**

### **POUR UNE DÉFINITION DU PAMPHLET : CONSTANTES DU GENRE ET CARACTÉRISTIQUES ORIGINALES DES TEXTES POLÉMIQUES DU XVI<sup>°</sup> SIÈCLE**

L'on pouvait s'y attendre, et la chose n'a pas manqué : presque tous les auteurs de communications de cette journée consacrée au pamphlet du XVI<sup>°</sup> siècle se sont trouvés confrontés, à un moment quelconque de leur réflexion, à un problème de définition. Quelle extension donner au terme de pamphlet ? Se confond-il avec le factum, avec le libelle, avec la diatribe ? Quels rapports entretient-il avec la satire ? Y a-t-il une forme littéraire ou des formes littéraires auxquelles il soit plus particulièrement attaché ?

Jacques Pineaux propose de considérer comme un pamphlet tout texte en prose ou en vers dirigé contre un individu ou un groupe, et ressenti par celui qui en est l'objet comme agressif et polémique, quelle que soit par ailleurs la forme littéraire qu'il emprunte, celle-ci pouvant se réduire jusqu'à l'exiguïté du sonnet. Mais il y a des pamphlets modérés, qui préfèrent à l'agressivité primaire la réflexion sérieuse ; il y en a d'autres qui n'attaquent pas, mais se contentent de répondre à l'offensive adverse et se cantonnent dans le délicat exercice de l'apologie.

Comment, d'autre part, situer le pamphlet par rapport à la satire ? Certes, il est vrai, comme le remarque Michel Péronnet, qu'à la différence de cette dernière le pamphlet dépasse souvent le stade de la dénonciation et de la critique pour déboucher sur la proposition constructive, ou même l'incitation à l'action ; qu'il vise avant tout à engager le lecteur dans un parti ; qu'il a un côté mobilisateur, voire, si l'on ose dire, racoleur. Mais combien de pamphlets se bornent à critiquer, à dénigrer, à accuser, à dénoncer, sans jamais rien suggérer de positif ni de constructif ! C'est un phénomène que l'on peut constater aussi bien dans les textes du XVI<sup>°</sup> siècle que dans ceux de la minorité de Louis XIII ou dans les Mazarinades : les pamphlets qui proposent des mesures précises et concrètes pour remédier à un état de choses jugé préjudiciable ou scandaleux, les pièces qui soumettent à la réflexion du lecteur un ensemble de réformes, les

manifestes qui exposent le programme d'un parti, ne sont pas les plus nombreux : ils ne constituent même qu'une infime minorité, et s'il fallait retenir ce critère de définition, la plupart des publications liées aux guerres de religion, aux troubles de la jeunesse de Louis XIII ou à la Fronde ne pourraient pas être appelées des pamphlets.

L'étendue du texte doit-elle ici jouer un rôle ? Si la dimension inférieure ne pose pas de problème — des suites de sonnets, comme le dit Jacques Pineaux, et même de simples épigrammes peuvent constituer des pamphlets —, la limite supérieure en revanche ne va pas sans difficulté. Peut-on encore appeler pamphlet, demande d'entrée de jeu M<sup>me</sup> Cazauran — avant de démontrer brillamment que la réponse doit être positive — une œuvre comme *Le Miroir des François* de 1581 dont le texte approche cinq cents ou dépasse même sept cents pages selon les éditions ?

Il existe une autre approche du problème, que la communication d'André Stegmann a le grand mérite de proposer : celle du langage. Car il est vrai que définir le pamphlet comme un « ouvrage satirique court attaquant avec violence une personne, une institution, une idéologie », c'est l'enfermer dans des bornes trop étroites ; vrai aussi que c'est presque toujours par un ton, un style, un langage — où l'ironie occupe la première place — que le pamphlet affirme son originalité fondamentale par rapport à tous les autres modes d'expression ; vrai enfin que la remise en cause d'un système de valeurs et la contestation radicale du consensus idéologique sur lequel repose une société tout entière s'accompagnent généralement, sinon d'une « révolution culturelle », du moins d'une rupture avec le langage ordinaire et de l'invention d'un code polysémique, d'une « écriture ouverte à toutes les lectures génératrices ». Mais n'est-ce pas une définition trop lâche de cette originalité du langage polémique que de la placer dans la seule « déviance au code mental et linguistique » ? Il n'apparaît pas évident que ce critère suffise à faire regarder *Le Moyen de parvenir* comme un pamphlet.

Force est donc de rechercher, sans se limiter à un siècle, les constantes du genre pour tenter de cerner de plus près, au delà des variations dues à la diversité des temps, à l'originalité des talents et à la nature des problèmes posés, sa véritable essence.

Mais il faut d'abord s'entendre sur le sens du mot « genre ». Car il est bien évident qu'on ne peut pas parler d'un genre littéraire du pamphlet comme on parle d'un genre de l'épopée, de la comédie ou de l'épître. Si le pamphlet n'est pas un genre, il n'est pas non plus une forme comme le sonnet ou la ballade : il est un ton, un accent, et cela dès ses premières manifestations dans notre littérature polémique du XVI<sup>e</sup> siècle, puisque l'une des conclusions d'Olivier Millet est qu'il n'y a pas, chez Calvin, apparition d'un genre littéraire du pamphlet, mais d'un style polémique dont la variété s'adapte aux

divers publics visés. Et ce sont précisément cette absence de cadre rigide, cette infinie diversité d'aspect, cette liberté informelle qui, selon Jacques Bailbé, ont tant séduit d'Aubigné et l'ont si longtemps retenu dans le pamphlet.

Ce qui montre bien que le pamphlet n'est pas par lui-même un genre littéraire, c'est qu'il les envahit tous, tantôt en s'y insinuant comme un poison, tantôt en s'y installant de vive force. A s'en tenir aux textes du xvr siècle, que constate-t-on ? Le pamphlet politique et religieux prend d'abord — c'était dans l'ordre des choses — la forme du traité en prose, au besoin divisé en chapitres, dont *La Gaule françoise* de François Hotman est le prototype. Il emprunte ensuite celle du discours, en prose comme le *Discours sur les moyens de bien gouverner... contre Nicolas Machiavel Florentin* de Gentillet ou en vers comme les *Discours* de Ronsard. Il se présente encore comme une dissertation juridique avec la *Résolution claire et facile* de 1575, comme une lettre avec le *Tigre* d'Hotman, comme un dialogue dans *Le Réveille-matin* ou le *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, comme une satire — au sens du latin *satura*, pot-pourri — avec le plus célèbre de tous, la fameuse *Satire Ménippée*. Il s'habille en panégyrique, en sermon (citons ceux du franciscain Jean Porthaise ou de Jean Boucher, docteur de Sorbonne, imprimés en 1594), en oraison funèbre (les plus célèbres étant celles de Marie Stuart et bien entendu « des deux frères martyrs », le duc de Guise et le cardinal de Lorraine). Tous les genres poétiques en vogue sont également mis à contribution : non seulement l'élegie (*Elégie à Guillaume des Autels*) et l'épigramme (on sait que Nicolas Rapin et Jean Passerat ont fourni d'épigrammes françaises la *Satire Ménippée*), mais encore les chansons satiriques et les chants religieux : dans ses *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue*, Denis Pallier n'a pas recensé moins de deux cents pièces en vers pour les seuls pamphlets ligueurs parisiens publiés entre 1585 et 1594. Avertissements et relations, avis et harangues, apologies et remontrances fournissent naturellement les gros bataillons de la guerre de libelles que se livrent les partis. Il n'est pas jusqu'aux genres dramatiques qui n'aient eu un jour ou l'autre à subir l'assaut conquérant du pamphlet : on a joué à Genève, le 6 août 1561, une *Comédie du pape malade* de Conrad Badius ; et Jacques Bailbé nous rappelle qu'à l'autre extrémité de la période chronologique considérée, *Le Caducée ou l'Ange de la Paix*, composé par d'Aubigné en 1610 à l'occasion de l'assemblée protestante de Saumur, est constitué d'une suite de scènes qu'il serait aisé de représenter. Quel genre littéraire pourrait se vanter d'avoir échappé à l'emprise envahissante du pamphlet ? Et ce phénomène que l'on constate pour la première fois dans la plus grande âpreté des guerres religieuses du xvr siècle se reproduira avec une régularité significative dans toutes les périodes de troubles, aussi bien au cours de la régence de Marie de Médicis que dans la grave crise politique et morale de la Fronde. Comme le rappelle Denis Pallier dès la première page de son livre, Henri Estienne n'avait

décidément pas tort, en admirant la déjà célèbre foire de Francfort, d'appréhender que Mars n'habite trop près des Muses et que la littérature ne se dévoie en devenant un redoutable instrument de combat.

C'est donc un ton qui définit le pamphlet, et ce ton est évidemment celui de la passion — cette passion dans laquelle Pierre de L'Estoile voit « la maladie » de son siècle —, le ton de la colère et de l'indignation. Car ce qu'ont en commun toutes ces œuvres qui appartiennent à des genres littéraires différents, qui s'adressent à des publics divers et s'expriment dans les langages les plus variés, c'est d'être des armes au service d'un homme, d'un parti ou d'une conviction. Un écrivain devient pamphlétaire dès qu'il embrasse passionnément une cause, dès que l'affectivité devient en lui l'élément moteur du discours. Il n'y a pas de pamphlet sans un engagement intime de l'auteur, sans une volonté farouche de toucher le lecteur, d'emporter son adhésion, de le rallier à un camp ou à une idée, fût-ce par des procédés aussi malhonnêtes que le scandaleux plagiat — parce qu'il s'accompagne d'une déformation en sens inverse — pratiqué par Le Frère de Laval aux dépens de *La Vraie et entière histoire des troubles de La Popelinière*. Car c'est un combat où tous les coups sont permis : le véritable pamphlétaire ne recule pas devant le procédé le plus déplaisant — insultes, grossièretés, calomnies — dès l'instant qu'il est convaincu de son efficacité. Et à l'inverse, à partir du moment où le souci de modération l'emporte sur la passion partisane — ne parlons pas encore d'objectivité —, on n'a plus affaire à un pamphlet. D'Aubigné offre un excellent exemple de cette mutation avec son *Histoire universelle* : la différence entre cette œuvre et la *Confession catholique du sieur de Sancy*, *Les Aventures du baron de Faeneste* et *Les Tragiques* n'est pas une différence de conviction puisqu'à beaucoup d'égards, remarque Jacques Bailbé, l'*Histoire universelle* reste une apologie du parti protestant ; c'est une différence de ton, d'Aubigné ayant renoncé, pour faire œuvre d'historien, à son emportement naturel, à son goût de l'invective, à son penchant inné pour la polémique. Cette violence inhérente au pamphlet est d'ailleurs soulignée dans toutes les définitions que donnent les anciens dictionnaires, non pas du mot pamphlet, anglicisme apparu beaucoup plus tard dans notre langue, mais de son équivalent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le « libelle ». C'est aux yeux de Furetière cet aspect systématiquement agressif et cynique qui définit le libelle : « écrit qui contient des injures, des reproches, des accusations contre l'honneur & la réputation de quelqu'un » ; et Nicot, plus proche encore de nos textes puisque son dictionnaire parut en 1606, n'isole pas le substantif de l'épithète de nature qui lui est habituellement accolée à l'époque : il ne cite le mot que sous sa forme complète de « libelle diffamatoire ».

A partir de cette identité du pamphlet dissimulée sous une infinie variété de genres et de formes, essayons d'analyser ses caractéristiques essentielles. On peut reprendre ici l'ordre proposé par André

Stegmann, et tenter de caractériser le pamphlet successivement dans sa nature, sa structure, sa finalité et son style.

Plusieurs auteurs de communications l'ont souligné à juste titre : le pamphlet est par nature un écrit de circonstance, « une réaction à chaud à ce qui vient de se passer » selon l'expression de Michel Péronnet, et le lien avec l'actualité immédiate est un trait distinctif du genre. C'est précisément parce qu'il colle à l'événement qu'il est, dans la plupart des cas, si rapidement démodé, ce que Jacques Bailbé exprime dans une heureuse formule : « Le pamphlet vit de l'actualité et il en meurt ». La rapidité dans la rédaction, l'impression et la diffusion est donc la plus importante de ces « règles du jeu » mises en lumière par Geneviève Guilleminot, comme en témoignent les efforts d'un Gentian Hervet pour riposter le plus vite possible aux attaques des huguenots et assurer à ses réponses la diffusion rapide et la vaste audience que permet l'impression ; certains exemples sont particulièrement révélateurs, puisqu'on vit en 1561 des pamphlets imprimés répondre à des placards ou à des libelles qui ne circulaient encore qu'en manuscrit. Prendre de vitesse l'adversaire et occuper le terrain le premier, c'est souvent marquer un point décisif.

Un second trait de nature qui caractérise le pamphlet et sur lequel, à mon sens, l'accent n'a peut-être pas été suffisamment mis, c'est sa clandestinité. Geneviève Guilleminot observe que les libelles de 1561 ne portent le plus souvent ni nom d'auteur ni adresse typographique. Mais c'est une remarque que l'on pourrait étendre à l'ensemble de la littérature polémique : le pamphlet appelle naturellement l'anonymat de la part de l'auteur, la clandestinité de l'impression et de la diffusion (et, pour ces raisons mêmes, l'impossibilité quasi totale d'une répression efficace), chaque fois du moins — et c'est le cas le plus fréquent — que l'opinion publique est profondément divisée. Ce n'est que dans les périodes de large consensus et en même temps d'éclipse de l'autorité royale, comme à Paris pendant la Ligue ou lors du blocus de la ville par Mazarin au début de la Fronde, qu'auteurs et surtout imprimeurs, pour lesquels l'adresse joue un rôle commercial, lèvent plus volontiers un coin de ce voile de l'anonymat derrière lequel ils s'empressent de s'abriter dès qu'il devient dangereux de se battre à visage découvert. Et c'est cette tendance permanente à une dissimulation parfois nécessaire qui entraîne l'usage, si courant, d'un langage codé, de l'allégorie, du symbole, et de ces cryptonymes dont M<sup>me</sup> Cazauran a relevé l'exceptionnelle fréquence dans *Le Miroir des François*.

Existe-t-il un seul élément de structure que l'on puisse dire caractéristique du pamphlet ? Oui, si l'on tient à l'étymologie anglaise indiquée par Littré : le pamphlet serait à proprement parler un feuillet que l'on peut tenir à la main, ce qui implique évidemment la brièveté. Si d'autre part on se réfère au terme de « libelle » en

usage à l'époque qui nous occupe, on retrouve bien cette idée de brièveté, puisque étymologiquement le libelle est un opuscule, un petit livre. Enfin, les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle, comme leurs successeurs, parlent volontiers de « feuilles volantes » pour désigner les pamphlets, ce qui va encore dans le sens de la légèreté.

Mais à considérer les textes eux-mêmes, on s'aperçoit que si la dimension réduite est en effet fréquente, elle n'en constitue pas pour autant une caractéristique essentielle. M<sup>me</sup> Cazauran a bien raison de remarquer qu'à cet égard *Le Miroir des François* n'est nullement un cas isolé : s'il fallait lui dénier le nom de pamphlet à cause de ses cinq cents ou sept cents pages, on devrait le refuser aussi non seulement au *Cabinet du Roi*, avec ses 647 pages, ou au *Réveille-Matin* qui en a 350, mais encore au traité *De la puissance légitime du Prince sur le peuple et du peuple sur le Prince*, traduction française publiée en 1581 par Henri Estienne des *Vindiciae contra tyrannos* de Duplessis-Mornay, et au *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant*, qui en ont près de trois cents. Où d'ailleurs faudrait-il s'arrêter ? Est-ce que *La Gaule françoise* de François Hotman, avec ses 212 pages, pourrait être retenue ? Il est bien clair, comme l'a noté André Stegmann, qu'il est impossible de retenir ce critère de brièveté, puisque « à ce compte seraient exclus les pamphlets de Conrad Badius, de Calvin, de J. Bolsec, la *Cabale des Réformés* de Reboul, la *Légende de Claude de Guise* de Jean Dagoneau et la *Satire Ménippée* ». Et cette remarque ne vaut pas pour le seul XVI<sup>e</sup> siècle : il y a eu sous la minorité de Louis XIII, et encore sous la Fronde, des pamphlets de plusieurs centaines de pages ; pour me borner à ces deux exemples, le *Mascurat*, par lequel Gabriel Naudé, le bibliothécaire de Mazarin, entreprend de réfuter toutes les accusations dont les Mazarinades salissent son maître, a 718 pages, non pas d'un petit in-8° comme les impressions des guerres de religion, mais d'un grand in-4° ; et le *Recueil de maximes* de Claude Joly, la plus digne de toutes les Mazarinades de passer à la postérité, dépasse cinq cents pages. Même en allant encore plus avant dans le siècle, le plus virulent peut-être des pamphlets dirigés contre Louis XIV au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes et le plus justement célèbre, *Les Soupirs de la France esclave* de Jurieu, atteint encore — en quinze mémoires parus séparément, il est vrai — le total respectable de 228 pages. Il faut donc s'y résoudre : si le pamphlet affectionne la forme brève, si même il l'appelle volontiers par sa double nature d'écrit de circonstance lié à l'actualité et de texte clandestin dont l'impression et la diffusion doivent rester souterraines, la brièveté n'est pas pour lui une caractéristique absolue.

En revanche, sa finalité le distingue radicalement de toutes les autres productions littéraires. Le but du pamphlet est de convaincre et d'enrôler. Il est toujours, comme le rappelle Jacques Pineaux, une œuvre de passion, et de passion communicative ; et il ne faut jamais perdre de vue, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, cette vérité première que

rappelle Geneviève Guilleminot : tous les pamphlétaires savent « que l'enjeu véritable reste le peuple chrétien qu'il faut à toute force convertir à la nouvelle foi ou garder dans la religion de ses pères ».

A toute force : tous les moyens sont bons. Simplification et déformation des faits et des idées, falsification des sources et des autorités, caricature outrancière des thèses adverses, mensonges effrontés, plagiats, attaques personnelles, la panoplie de la mauvaise foi et l'arsenal de la propagande sont pour ainsi dire infinis, et en matière de guerre psychologique nos ancêtres du xvi<sup>e</sup> siècle n'ont rien laissé à inventer, du moins de ce que permettaient les moyens matériels à leur disposition, et je ne vois pas quelles innovations auraient pu apporter dans ce domaine l'agitation latente de la minorité de Louis XIII et le tumulte de la Fronde. La presse des guerres de religion apparaît déjà aussi variée, aussi diversifiée, aussi préoccupée de toucher toutes les catégories du public que le seront, près d'un siècle plus tard, les Mazarinades : on y trouve, comme dans ces dernières, des pièces savantes telles que les publications d'Hotman, de Béze, de Duplessis-Mornay, qui s'adressent de toute évidence à l'élite intellectuelle du pays, c'est-à-dire essentiellement aux milieux de robe gallicans et humanistes ; mais aussi beaucoup de brochures qui ressemblent à des occasionnels et visent quiconque, du grand seigneur au simple bourgeois, se montre avide de nouvelles ; on y rencontre même des placards illustrés à l'usage de la fraction du public qui n'est pas encore familiarisée avec l'imprimé, sinon franchement analphabète.

On me pardonnera de le redire encore une fois ici, parce que cela me paraît absolument fondamental : rien n'est plus important dans une guerre civile que l'opinion publique. Plus que les talents militaires des chefs, plus que le nombre des combattants, plus que le poids de l'appareil d'État — encore rudimentaire, il est vrai, au xvi<sup>e</sup> siècle —, plus même que le pouvoir de l'argent ou l'étendue des clientèles, ce qui donne la victoire à un parti dans une guerre civile, c'est l'opinion publique. Les succès militaires d'Henri IV sur les troupes de la Ligue eurent moins d'importance par eux-mêmes que par leur retentissement moral et par le progressif revirement qu'ils provoquèrent en sa faveur dans une opinion de plus en plus lasse des troubles. Or le pamphlet entretient avec l'opinion un rapport à double sens : d'un côté il lui permet de s'exprimer, il la reflète comme un miroir, il s'en nourrit ; et de l'autre, il influe sur elle, il la façonne, il la nourrit ; si bien que l'histoire de n'importe quelle guerre civile — c'est vrai sous Charles IX et Henri III comme au temps de la Fronde — se confond à peu près totalement avec celle de ses pamphlets. Voilà pourquoi, dans chaque période de troubles intérieurs, les partis se sont montrés si soucieux d'atteindre toutes les catégories du public, jusqu'à ce petit peuple des villes (ne parlons pas des campagnes, encore très largement analphabètes) ordinairement tenu à l'écart du débat politique.

C'est précisément pour toucher un plus grand nombre de lecteurs et jouer pleinement leur rôle de vulgarisateurs que les pamphlétaires ont très largement utilisé le français, y compris dans le domaine théologique où l'emploi du latin, langue des clercs, était encore de règle ; de telle sorte que les controverses religieuses ont eu probablement plus d'influence sur l'extension du français comme instrument de réflexion et de culture que la *Défense et illustration* et autres traités théoriques publiés jusque là en faveur de la langue nationale. Et comme il importait, pour les pièces vraiment capitales, de toucher à la fois la communauté internationale des clercs et le grand public ignorant du latin, on fit circuler ces textes dans une double version, généralement latine d'abord et française ensuite : Geneviève Guilleminot en cite plusieurs exemples significatifs, tant du côté protestant que catholique. C'est un usage que l'on ne retrouvera pas dans les pamphlets du XVII<sup>e</sup> siècle, parce que les « mouvements » du début du règne de Louis XIII et les troubles de la Fronde ne sont pas liés à une crise internationale comme celle de la Réforme, parce qu'aussi le débat y est strictement et uniquement politique, sans aucune dimension religieuse. Il est révélateur à cet égard que le plus célèbre pamphlet de caractère religieux du XVII<sup>e</sup> siècle, les *Provinciales*, ait immédiatement été traduit en latin par Nicole à l'usage du public savant et des théologiens de toute l'Europe.

Cette finalité essentiellement pédagogique et mobilisatrice du pamphlet a naturellement d'importantes conséquences stylistiques. C'est, si l'on veut, sa dernière caractéristique : il y a, par delà la diversité des genres qu'il utilise et la multiplicité des formes où il se coule, une unité de style du pamphlet. Il obéit en effet à une rhétorique tout entière orientée vers la mise en relief et la recherche de l'effet. L'apréte et la véhémence que Théodore de Bèze s'attache à justifier chez Calvin ne sont peut-être pas d'abord une marque distinctive du caractère de l'homme, un mode personnel d'écriture qu'expliqueraient l'ardeur et la sincérité de ses convictions religieuses : elles tiennent surtout, me semble-t-il, à la finalité du pamphlet. Prise à partie violente de l'adversaire pouvant aller jusqu'aux injures, aux blasphèmes et à l'anathème comme dans le *Tigre* analysé par Daniel Ménager ; volonté affirmée de démasquer et de démystifier, notamment par les armes de l'ironie et de la parodie ; agencement rigoureux de l'argumentation selon les règles éprouvées de la rhétorique antique, avec un soin particulier apporté à la prise de contact avec le lecteur — la *captatio benevolentiae* s'impose dans le pamphlet plus que partout ailleurs — ; enfin, recherche systématique des ornements du discours et des figures — antithèses, anaphores, métaphores, hyperboles, interrogations oratoires — qui rendent le « langage exquis » et les « paroles attrayantes » comme le reprochent les catholiques aux réformés : telles sont toutes les ressources du verbe que mobilise le pamphlet. Son style est celui de l'éloquence elle-même, et c'est pourquoi l'histoire du pamphlet est inséparable de celle de l'art oratoire, au point qu'il a joué, à une

époque où la langue évoluait encore très vite, un rôle de premier plan dans l'élaboration de la prose française.

Cette rhétorique de l'efficacité exige-t-elle nécessairement une esthétique de la concentration ? C'est une question que nous posent des pamphlets comme *Le Miroir des François*, où foisonnent, en marge de l'argumentation principale, toutes sortes de considérations particulières, de digressions et de développements annexes, agrémentés, à la façon des *Essais*, d'innombrables citations des anciens et des modernes. « Surprenante bigarrure », observe M<sup>me</sup> Cazauran, que cet « apparent caprice dans le progrès des propos » rend quelque peu perplexe. A juste titre : car il n'est pas sans inconvénient de laisser vagabonder son esprit dans un texte destiné à frapper le lecteur, à forcer son adhésion, à toucher sa sensibilité et à galvaniser son énergie. Mais il serait peut-être opportun de réintroduire ici la notion d'espace textuel. Un pamphlet de cinq cents pages ne peut pas offrir la même concentration qu'un libelle de quelques feuillets. Les digressions y sont même nécessaires pour relâcher de temps à autre la tension d'esprit du lecteur ; et, à condition d'être judicieusement réparties dans l'ensemble de l'œuvre, elles peuvent constituer des pauses dont l'utilité et l'intérêt apparaîtront plus tard, quand telle remarque ou telle suggestion reviendront à l'esprit du lecteur. A la veille de l'époque classique, à quelques années de ces *Petites Lettres* dont on connaît la foudroyante concentration, Naudé offre avec son *Mascurat* l'exemple comparable d'un pamphlet entrelacé des réflexions les plus diverses, parfois même — ce qui n'est pas le cas du *Miroir* — totalement étrangères au débat politique : l'efficacité de sa défense de Mazarin n'en est pourtant aucunement diminuée ; elle semble même par là plus sympathique, plus bonhomme, parce que moins tendue vers un but unique, moins partisane, moins acharnée à convaincre. Et ce n'est pas une impression désagréable pour le lecteur, au milieu de tant de passion, que d'avoir le sentiment de se trouver tout à coup en présence d'un auteur ouvert à tous les problèmes, d'un homme sensible à tout ce qui pourrait et devrait être amélioré, jusque dans les réalités les plus ordinaires de la vie quotidienne, et assez imaginatif pour proposer des remèdes dans les domaines les plus divers. La bigarrure et la dispersion, qui seraient des défauts rédhibitoires dans un court libelle, peuvent être une suprême habileté et un grand agrément dans un pamphlet d'une certaine longueur.

Une comparaison systématique des pamphlets de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avec ceux des minorités de Louis XIII et de Louis XIV permettrait à la fois de dégager les caractéristiques originales des libelles des guerres de religion et de saisir les principaux aspects d'une évolution du genre. Ce serait à coup sûr, étant donné la masse des publications, une entreprise considérable, qui exigerait un travail d'équipe et des moyens informatiques appropriés. Mais en attendant les conclusions précises qu'autoriseraient une enquête

exhaustive, la simple lecture de quelques centaines de pièces parmi les plus célèbres tant du XVI<sup>e</sup> siècle que des deux régences de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche suggère quelques remarques.

Il y a d'abord, entre la littérature polémique du XVI<sup>e</sup> siècle et celle du siècle suivant, une différence de nature considérable qui entraîne de multiples conséquences. Sous les successeurs d'Henri II, les conflits politiques ne sont jamais premiers : ils dérivent directement des affrontements religieux. Ces guerres civiles ont été justement baptisées « guerres de religion », parce que l'enjeu de la lutte que se livrent les partis est d'abord la résistance à la foi nouvelle ou au contraire son extension. Naturellement, cela ne veut pas dire que les combinaisons politiques, les rivalités des grandes familles, les ambitions individuelles et les coalitions d'intérêts n'ont pas souvent pris le pas sur les considérations proprement religieuses ; mais jamais ces compétitions et ces conflits profanes, ordinaires dans toutes les périodes de faiblesse de l'autorité royale, n'auraient duré aussi longtemps ni revêtu une telle gravité s'il n'y avait eu, pour mobiliser les foules et attiser les haines, la puissance du sentiment religieux. Ce qui le prouve de manière irréfutable, c'est que ces guerres civiles prennent fin le jour où l'héritier de la couronne se résout à embrasser la religion de la majorité de ses sujets, tout en garantissant solennellement aux autres — ses anciens coreligionnaires et ses compagnons d'armes — la liberté de conscience et de culte.

Il n'est donc pas surprenant que les pamphlets du XVI<sup>e</sup> siècle aient été empreints d'une gravité, d'un sérieux, d'une conviction et d'une intransigeance que l'on ne retrouve plus ensuite. Certes, les dissensions entre camps antagonistes resteront assez vives sous Marie de Médicis et Anne d'Autriche pour provoquer des guerres civiles ; mais le soulèvement des grands et l'opposition des cours souveraines à la politique des « favoris », Concini ou Mazarin, n'atteindront jamais la profondeur des divisions que l'on observe au XVI<sup>e</sup> siècle, parce que la dimension religieuse y sera négligeable : encore perceptible dans les pièces de la jeunesse de Louis XIII, elle disparaîtra à peu près totalement dans les Mazarinades.

C'est encore la force de la passion religieuse qui explique un autre trait distinctif des pamphlets du XVI<sup>e</sup> siècle. L'historien qui les aborde en remontant le temps, à partir des libelles du siècle suivant, ne manque pas d'être frappé par leur caractère plus polémique et moins événementiel. Considérée globalement, la presse des guerres de religion n'est pas autant que celle du XVII<sup>e</sup> siècle une presse d'information, elle véhicule moins de nouvelles — ou de fausses nouvelles —, elle est davantage tournée vers l'exposé de thèses, vers le débat d'idées, vers les analyses de fond. A la réserve peut-être de la phase finale des troubles correspondant aux soubresauts de la Ligue, on y trouve en tout cas une proportion bien moindre de relations militaires, de prises de villes et de bulletins de victoire que ce

qu'on observe dans la période 1610-1624 ou pendant la Fronde. Et dans cette presse d' « idées » où domine la controverse politique et théologique, les pièces les plus percutantes et les mieux faites semblent avoir été généralement celles de l'opposition protestante, alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, et surtout pendant la Fronde, les meilleurs pamphlets se partagent à peu près également entre les partis.

D'autre part, le rythme des publications est beaucoup plus lent qu'au siècle suivant, les libelles moins nombreux et plus échelonnés : pour la décennie correspondant à la Ligue (1585-1594), Denis Pallier n'a recensé que 870 impressions parisiennes ; même en y ajoutant la centaine de libelles et de placards perdus, qui ne sont plus connus que par les mentions qu'en font les contemporains dans leurs « journaux », leurs mémoires ou leurs correspondances, on n'atteint pas tout à fait un millier de pièces en dix ans. Pendant les crises du XVII<sup>e</sup> siècle au contraire, les pamphlets se multiplient de façon vertigineuse : plusieurs centaines de publications par exemple en 1617, l'année de la chute de « Conchine », et pas moins de deux mille mazarinades — « un déluge de libelles diffamatoires », constate un contemporain — pour la seule année 1649, celle du blocus de Paris par le « gredin de Sicile ». Or il est bien évident qu'une telle évolution n'est pas seulement quantitative, et qu'en devenant un phénomène de masse le pamphlet change nécessairement de nature.

La seconde différence importante entre la littérature polémique du XVI<sup>e</sup> siècle et celle de l'époque suivante procède directement de la première : en se laïcisant, en s'orientant davantage vers le bulletin d'information, en se multipliant, le pamphlet atteint de nouvelles couches du public. Bien entendu, c'est une évolution très lente, qui relève de ce que les historiens appellent la « longue durée », mais dont le début est déjà perceptible à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pendant les années de la Ligue. Elle se dessinera plus nettement encore lors des troubles de la minorité de Louis XIII et trouvera son achèvement avec l'extraordinaire explosion des Mazarinades qui est un phénomène unique dans l'histoire de la presse en France. Plus de cinq mille brochures imprimées en cinq ans, provenant de tous les partis, de tous les milieux, de toutes les couches de la société française, traitant de tous les problèmes — non seulement politiques et économiques, mais encore moraux, religieux, sociaux —, s'adressant à toutes les catégories de lecteurs : brève et passionnante incandescence entre le silence imposé à la presse par Richelieu et son musellement définitif sous le règne du Grand Roi.

Par rapport à ces libelles du temps de Marie de Médicis ou de la Fronde, ceux du XVII<sup>e</sup> siècle donnent l'impression de s'adresser davantage à un public lettré. L'abondance des références à la Bible, à l'Antiquité gréco-latine, aux Pères de l'Église, à l'histoire nationale et aux grands jurisconsultes du Moyen Âge ou de la Renaissance toute proche indique nettement que dans leur majorité ces pamphlets

visent à toucher l'élite intellectuelle de leur temps, celle-là même qui avait découvert l'humanisme et souvent embrassé la Réforme. Ne sont-ils pas du reste sensiblement plus longs, en moyenne, que leurs successeurs du siècle suivant ? Seule une statistique exacte établie par un ordinateur permettrait de l'affirmer avec précision ; mais je serais très étonné si le résultat d'un calcul rigoureux démentait l'impression générale que l'on ressent en feuilletant les recueils factices des pièces de cette époque. Il n'y a d'ailleurs rien là que de très normal : nul n'ignore les rapides progrès de l'alphabétisation, au moins dans les villes (et d'abord, cela va sans dire, dans la capitale), qui ont été accomplis durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On manque de données chiffrées, et le débat reste ouvert sur ce point entre les spécialistes : mais les indices se multiplient d'une alphabétisation nettement plus importante, à Paris, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, que ce que l'on croyait encore il y a quinze ou vingt ans ; et naturellement, ce public récemment acquis à l'imprimé est d'abord consommateur d'almanachs et de « canards », de « feuilles volantes » et d'occasionnels, c'est-à-dire, en période de troubles, de pamphlets politiques. Cela explique encore l'océan des Mazarinades, qui serait incompréhensible sans l'existence, à Paris, d'une clientèle populaire : alors que, pendant la Fronde, il y a eu parfois jusqu'à dix ou douze éditions différentes d'un même libelle en quelques mois, soit dix à vingt mille exemplaires vendus, les tirages et le nombre d'éditions semblent avoir été beaucoup plus limités au XVI<sup>e</sup> siècle. D'un côté, une diffusion restreinte, une connivence plus étroite entre le lecteur et le pamphlétaire qui se présente à lui comme détenteur de secrets d'État, presque le plaisir de la complicité, en tout cas le sentiment rassurant d'appartenir à l'élite éclairée qui ne se contente pas de subir passivement l'événement sans le comprendre ; de l'autre, une production de masse, où les pièces habiles et bien écrites ne manquent pas, mais dont le niveau moyen marque une chute assez nette par rapport aux libelles des règnes précédents, une production à laquelle contribuent d'ailleurs des écrivains de toute stature, depuis les plus grands comme le cardinal de Retz et Saint-Évremond jusqu'à ces misérables « insectes de Parnasse » raillés par Scarron.

Est-ce le caractère passionné de la controverse religieuse, est-ce le fait d'écrire pour une élite qui a entraîné cette gravité si répandue dans les pamphlets du XVI<sup>e</sup> siècle ? C'est là en tout cas leur dernière caractéristique, et peut-être la plus marquée de toutes. Car à cet égard la rupture est totale entre l'époque du Béarnais et celle de son fils : dès la régence de Marie de Médicis, les libelles n'ont plus rien de l'apréte de la génération précédente, ils sont moins violents, plus légers, plus plaisants. Même lorsqu'ils expriment les craintes du menu peuple devant l'agitation des grands et son horreur de la guerre civile comme la célèbre *Lettre de Jacques Bonhomme* de 1614, ils le font sur un ton moins passionné, moins vêhément. Quant aux Mazarinades, elles se signalent fréquemment par une verve, une gaieté, un goût de la facétie dont on chercherait vainement l'équivalent dans la littéra-

ture polémique du XVI<sup>e</sup> siècle : rien, dans les pamphlets des guerres de religion, qui puisse se comparer à l'esprit de badinerie railleuse et d'irrévérence narquoise qu'on a appelé à juste titre l'esprit même de la Fronde. L'explication de cette évolution me paraît double : elle tient d'une part à la nature et au déroulement des troubles, d'autre part à l'influence d'une mode littéraire.

En effet, pour catastrophiques qu'en aient été les conséquences matérielles — provinces entières dévastées, misère paysanne accrue, dépopulation, ruine générale du commerce —, le bilan de la Fronde ne saurait se comparer à celui des guerres de religion. Elle a provoqué des luttes armées, des combats dans lesquels des Français ont affronté d'autres Français : mais elle n'a jamais entraîné de massacres comme celui de Vassy et surtout cette terrible journée de la Saint-Barthélemy dont l'atrocité devait si longtemps marquer le destin de la nation. Elle n'a pas même connu ces scènes de violence et d'hystérie collective qui accompagnèrent en 1617 le meurtre de Concini : si l'on se donna la joie de pendre le Mazarin, ce ne fut jamais qu'en effigie, ou par métaphore, comme dans *Le Ministre d'Etat flambé* de Cyrano et *La Mazarinade* de Scarron. En cinq ans de troubles, on n'effleura qu'une fois la tragédie, le jour de l'incendie de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652) : et ce fut pour en mesurer aussitôt l'horreur, pour regretter ce moment d'égarement, pour se hâter vers la réconciliation nationale. Il n'est donc pas surprenant que les Mazarinades n'aient ordinairement ni la tension ni la véhémence des pamphlets du XVI<sup>e</sup> siècle, surtout dans la première phase de la Fronde : il est bien clair que les escarmouches du blocus de la capitale étaient plus propres à susciter la raillerie et le sarcasme que l'indignation et la passion.

L'autre raison de cette gaieté des Mazarinades — et ici elles ne se distinguent pas seulement des libelles des guerres de religion, mais aussi de ceux de la précédente régence — est l'invasion dans notre littérature de la mode burlesque apparue quelques années plus tôt. C'est précisément avec le blocus de Paris que cette mode lancée par Scarron atteint son paroxysme : plus d'un quart des Mazarinades, soit environ mille trois cents pièces, sont en vers burlesques ! Et ce sont souvent les plus célèbres, celles qui ont donné le ton de la polémique : *l'Agréable récit de Verderonne*, les *Courriers* en vers de Saint-Julien, la *Lettre à Monsieur le Cardinal* et la *Plainte du Carnaval et de la Foire Saint-Germain* de l'abbé de Laffemas, les *Soupirs français sur la paix italienne* et *Le Parlement burlesque de Pontoise* de Jean Duval, *Le Passeport* de Scarron, sa *Mazarinade*, ses *Réflexions politiques et morales* et ses triolets, ceux de Saint-Amant et de Marigny, enfin les chansons satiriques de Blot, de Segrais et de Sarasin.

Même les pièces en prose qui ne relèvent pas du burlesque ont souvent quelque chose de plus fin, de plus léger, de plus spirituel que les libelles des générations précédentes : seul Pascal parviendra, dans les meilleures pages des *Provinciales*, à dépasser l'ironie subtile et

variée de l'*Apologie* du duc de Beaufort par Saint-Évremond, et je ne connais pas, dans toute notre littérature polémique, de pastiche plus réussi — et plus accablant — que le *Manifeste* que Retz a mis un jour dans la bouche de son adversaire du moment, ce même duc de Beaufort, le « roi des Halles »...

Au fur et à mesure qu'apparaissent avec plus de précision les caractéristiques propres des pamphlets du XV<sup>e</sup> siècle, on discerne donc, dans la centaine d'années qui sépare les premières productions des guerres de religion de la dernière grande vague de libelles de l'Ancien Régime, le raz de marée des Mazarinades, une lente évolution des procédés et du ton de la polémique : une évolution qui voit un passage progressif de la démonstration vigoureuse à la raillerie malicieuse, une substitution insensible de la caricature grotesque à l'invective, de la moquerie spirituelle à la diatribe. On sent qu'on s'achemine lentement vers cet esprit bien français de finesse et de légèreté qui caractérisera les chansons satiriques et les épigrammes du XVIII<sup>e</sup> siècle, vers une époque où le ridicule suffira à tuer l'adversaire : après les plus enlevées des Mazarinades, après les *Provinciales*, le règne de l'ironie voltairennne n'est plus très loin.

HUBERT CARRIER

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Réunies par : R. Aulotte, H. Carrier, N. Cazauran,  
G. Guilleminot, D. Ménager, O. Millet, M. Simonin.

••

Vu le nombre limité de titres, nous n'avons pas tenté de classement méthodique. Quelques études traitant du genre et de ses caractères sont donc mêlées à celles qui traitent de textes du XVI<sup>e</sup> siècle et à des monographies récentes sur des auteurs supposés de pamphlets célèbres. Nous avons seulement mis à part les articles.

L'ouvrage d'Henri Hauser, *Les Sources de l'histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris, Picard, 1912), reste un répertoire indispensable.

Les dictionnaires et répertoires anciens donnent souvent des indications importantes pour la critique des attributions. Notamment :

- la *Bibliothèque historique de la France* du Père Jacques Lelong, revue et augmentée par Fevret de Fontette, Paris, Hérissant, 1768-1778 ;
- le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle ;
- le *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires...* de Prosper Marchand, La Haye, Pierre de Hondt, 1758.

*La France protestante* de E. et E. Haag donne dans ses notices beaucoup d'analyses et d'éléments pour établir ou discuter des attributions.

Les Tables du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* permettent de retrouver nombre de notices sur des questions de date, d'attribution, d'édition et des articles sur les théories politiques. Nous n'avons pas jugé utile d'en donner le relevé.

••

Le Centre V.-L. Saulnier prévoyant une deuxième journée sur le pamphlet, nous espérons publier un complément à ces indications dans les *Actes de 1984 (Cahiers V. L. Saulnier, 2)*.

**I. OUVRAGES D'ENSEMBLE ET NUMEROS SPECIAUX  
DE REVUES**

- ALLEN J.W., *A history of political thought in the XVIth century*, 3<sup>e</sup> éd., Londres, Methuen, 1951.
- *L'Amiral de Coligny et son temps*, Actes du Colloque de 1972, Paris, S.H.P.F., 1974.
- ANGENOT Marc, *La Parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982.
- *Aspects de la propagande religieuse*, T.H.R., XXVIII, Genève, Droz, 1957.
- BAILLET Adrien (Lainier de Verton), *Des Satyres personnelles*, traité historique et critique de celles qui portent le titre d' « Anti », Paris, Dezallier, 1689.
- BAUDOIN François, *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus commentarius*, Paris, A. Wechel, 1562.
- BERTHOUD Gabrielle, *Antoine Marcourt réformateur et pamphlétaire*, Genève, Droz, 1973.
- DE CAPRARIIS Vittorio, *Propaganda e pensiero politico in Francia durante le guerre di religione*, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 1959.
- CHAIX Paul, DUFOUR Alain, MOECKLI Gustave, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, Genève, Droz, 1966.
- CHARBONNIER Abbé F., — *Pamphlets protestants contre Ronsard (1560-1577)*, Paris, Champion, 1923.
  - *La poésie française et les guerres de religion (1560-1574)*, Paris, Bureau de la « Revue des œuvres Nouvelles », 1919.
- *Le Discours politique*, numéro spécial de *Langages*, 1971, n° 23.
- DROIN-BRIDEL Monique, *Vingt-sept pamphlets huguenots (1560-1562)* provenant de la Bibliothèque Tronchin, *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XLVIII, 1979, p. 187-343.
- DROZ Eugénie, *Chemins de l'hérésie*, Genève, Droz, 1970-1976, 4 vol.
- EISENSTEIN E.L., *The Printing Press as an agent of change*, Cambridge University Press, 1979, 2 vol.

- GIESE Frank S., *Artus Desire priest and pamphleteer of the sixteenth century*, Chapel Hill, 1973.
- GRAVIER Maurice, *Luther et l'opinion publique*, Paris, Aubier, 1942.
- HAUSER Henri, *Etudes sur la Réforme française*, Paris, Picard, 1909.
- HIGMAN Francis M., — *The style of J. Calvin in his French polemical treatises*, Londres, Oxford University Press, 1967.
  - *Censorship and the Sorbonne, 1520-1551*, Genève, Droz, 1979.
- JOUTARD Philippe, ESTÈBE Janine, LABROUSSE Elisabeth, LECUIR Jean, *La Saint Barthélémy ou les résonances d'un massacre*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1976.
- KELLEY D.R., *François Hotman, A revolutionary's ordeal*, Princeton University Press, 1973.
- KERNAN Alvin, *The Cankered Muse, Satire of the English Renaissance*, New Heaven, Yale University Press, 1959, ch. II.
- LABITTE Charles, *De la Démocratie chez les prédictateurs de la Ligue*, Paris, Joubert et Labitte, 1841.
- LENIENT Charles, *La Satire en France ou la littérature militante au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1866 ; rééd. 1886.
- LINDSAY R.O., NEU J., *French political pamphlets 1547-1648, A catalogue of major collections in American Libraries*, Madison, Londres, 1969.
- MARABUTO Madeleine, *Les Théories politiques des monarchomiques français*, thèse de droit, Paris, 1967 (dactylographiée).
- MESNARD Pierre, *L'Essor de la philosophie politique au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1936, rééd. 1977.
- NAËF Henri, *La Conjuration d'Amboise et Genève*, Paris, Genève, 1922.
- PALLIER Denis, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue : 1585-1594*, Genève, Droz, 1975.
- *Le Pamphlet, Etudes littéraires*, XI, 2, 1978, numéro spécial.
- PASQUIER Emile, *René Benoist, le pape des halles*, Paris, Angus, 1913.

- PATTISON Mark, « The Stephensens », *Essays*, t. I, Oxford, Clarendon Press, 1889.
- PINEAUX Jacques, — *La Poésie des protestants de langue française*, Paris, Klincksieck, 1971.
  - *La Polémique protestante contre Ronsard* (Edition des textes avec introduction), Paris, S.T.F.M., 1973, 2 vol.
- POLMAN P., *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle*, Gembloux, Duculot, 1932.
- *La Saint-Barthélemy*, R.H.L.F., septembre-octobre 1973.
- SEGUIN Jean-Pierre, — *L'information en France avant le périodique*, 517 canards imprimés entre 1539 et 1631, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.
  - *L'information en France de Louis XII à Henri II*, Genève, Droz, 1961.
- STEGMANN André, *Edits des guerres de Religion*, Paris, Vrin, 1979.
- THICKETT Dorothy, *Etienne Pasquier, the versatile barrister...*, Londres - New York, Regency Press, 1979.
- WEILL Georges, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, Paris, Hachette, 1892.
- WELSCH D.V., *A checklist of French Political Pamphlets, 1560-1644*, Chicago, The Newberry Library, 1950 ; *A second checklist, 1560-1653*, 1955, *ibid*.
- YARDENI Myriam, *La Conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1971.

## II. ARTICLES

- ARMSTRONG E., « The Political Theory of the Huguenots », *The English Historical Review*, IV, 1889, p. 13-40.
- BARRÈRE J., « Observations sur quelques ouvrages politiques anonymes du XVI<sup>e</sup> siècle », R.H.L.F., mai-juin 1914, p. 375-386.
- BELLENGER Yvonne, « Le pamphlet avant le « pamphlet » : des mots et des choses », à paraître dans *C.A.I.E.F.*, 1984.

- CAZURAN Nicole, « Exemples antiques dans quelques pamphlets des guerres de religion », *Actes du IX<sup>e</sup> congrès de l'Association Guillaume Budé*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 570-610.
  - « La tragique peinture du premier dialogue du *Réveille-Matin* », *Etudes Seiziémistes* offertes à V.L. Saulnier, Genève, Droz, 1980, p. 327-346.
  - « Sur le charlatan espagnol de la *Satyre Ménippée* », *R.H.L.F.*, novembre-décembre 1981, p. 883-891.
  - « Echos d'un massacre », à paraître dans les *Mélanges H. Weber*.
  - Le Roi exemplaire dans quelques pamphlets réformés (1560-1585) : à paraître dans *L'image du Souverain aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, colloque de Strasbourg, 1983.
  - « Polémique et Comique dans trois harangues de la *Satyre Ménippée* », à paraître dans *C.A.I.E.F.*, 1984.
- DUCCHINI Hélène, « Regards sur la littérature pamphlétaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, t. 260, 1978, p. 313-337.
- EISENSTEIN E., « L'avènement de l'imprimerie et la Réforme », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 6, 1971, p. 1355-1382.
- FELMAN Schoschana, « Le Discours polémique », *C.A.I.E.F.*, 31, 1979, p. 179-192.
- GIESEY Ralph E., « The monarchomaches triumvirs : Hotman, Beze and Mornay », *E.H.R.*, XXXII, 1970, p. 41-56.
- GLASER K., « Beiträge zur Geschichte der politischen Literatur Frankreichs in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, XXXI (1907), p. 102-145 ; XXXII (1908), p. 238-263, 310-331 ; XXXIII (1908), p. 44-100 ; XXXV (1910), p. 212-273 ; XXXIX (1912), p. 183-263 ; XLV (1919), p. 1-37.
- HIGMAN Francis M., « The Reformation of the French language », *L'Esprit créateur*, Winter, 1976, p. 20-36.
  - « Theology and French religious pamphlets from the Counter-Reformation », *Renaissance and Modern Studies*, 1979, t. XXIII, p. 127-146.
  - « Un pamphlet de Calvin restitué à ses auteurs », *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses*, 1980, 60, p. 167-180, 327-337.
- KELLEY M.R., « Martyrs, Myths and the Massacre : the background of St Bartholomew », *American Historical Review*, 77, décembre 1971, p. 1323-1342.

- KINGDON Robert M., « Pamphlet Literature in the French Reformation », in *Reformation Europe : a guide to research*, éd. S. Ozment, Saint-Louis du Missouri, Center of Reformation research, 1982, pp. 233-248.
- LEBÈGUE Raymond, « La littérature française et les guerres de religion », *Actes du Quatrième Congrès International d'Histoire Littéraire Moderne*, Paris, Boivin, 1950, p. 167-175.
- REVEL Jean-François, « Qu'est-ce que la polémique ? », *Contrecensures*, Paris, Pauvert, 1966, p. 132-137.
- RICHTER Bodo L.O., « French Renaissance Pamphlets in the Newberry Library », *Studi Francesi*, 11, mai-août 1960, p. 218-231.
  - « Un des pamphlétaires fulminants du XVI<sup>e</sup> siècle : François de Belleforest », à paraître dans *C.A.I.E.F.*, 1984.
- SMITH M., « A lost protestant pamphlet against Ronsard », *B.H.R.*, t. XXXVII, 1979, p. 73-86.
- SOULIÉ Marguerite, « La Saint-Barthélemy et la réflexion sur le pouvoir », *Culture et Politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, Turin, Accad. delle scienze, 1974, p. 413-425.
- TILLEY Arthur A., « Some pamphlets of the French Wars of Religion », *Studies in the French Renaissance*, Cambridge, Univ. Press, 1922, p. 294-319.
- VIALLANEIX Paul, « Calvin polémiste », *Onze études sur l'esprit de la satire*, éd. par Horst Baader, Tübingen-Paris, 1978, p. 23-41.
- WEBER Henri, « Poésie polémique et satirique de la Réforme sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX », *C.A.I.E.F.*, 10, 1958, p. 89-118.
- WILANDY André, « La Satire comme instrument politique au XVI<sup>e</sup> siècle », *Culture et Politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance*, Turin, Accad. delle scienze, 1974, p. 269-291.

### III. REIMPRESSIONS ET EDITIONS RECENTES

(Classement par titres, sauf quand les auteurs sont connus de façon sûre).

- BEROALDE de VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, éd. de Charles Royer, Paris, 1896 ; réimpr. Genève, Slatkine, 1969.

- BÈZE Théodore de, *Du Droit des Magistrats sur leurs subjets* :
  - réimpression de l'édition de 1575, in-8°, s.l., E.D.H.I.S., Paris, 1978 ;
  - éd. de R.M. Kingdon, Genève, Droz, 1971.
- *La Cabale des Reformez ...* par I.D.C. [Guillaume Reboul ?], édition annotée et commentée par Pierre Labbé (thèse dactylographiée, Université de Clermont II).
- CALVIN Jean, *Three French treatises* [*Traité des Reliques, l'Excuse à Messieurs les Nicomédites, Petit traité de la Sainte Cène ...*] édité par F.M. Higman, avec introduction et notes, Londres, The Athlone Press, 1970.
- *Le Chansonnier huguenot du XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. par Henri-Léonard Bordier, Paris-Lyon, 1870-1871 ; réimpr. Genève, Slatkine, 1969.
- *Le Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant* [par François Cromé] :
  - réimpression de l'édition de 1593, in-8°, s.l., Paris, E.D.H.I.S., 1978 ;
  - éd. par P. Ascoli, avec introduction, notes et variantes de l'édition de 1594, Genève, Droz, 1977.
- PASQUIER Etienne, *Le Catéchisme des Jésuites*, éd. critique de Cl. Sutto, Publication de l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 1982.
- *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inferieurs*, [par Odet de LA NOUE], réimpression de l'édition de Bâle (par les héritiers de Jehan Oporin, 1575), Paris, E.D.H.I.S., 1978.
- *Le Réveille matin des François et de leurs voisins*, composé par Eusèbe Philadelphie cosmopolite en forme de dialogues.
  - Réimpression par E.D.H.I.S., Paris, 1977, de l'édition de 1574, Edimbourg, Jacques James (avec les « fautes à corriger »).
- *Satyre Ménippée*, éd. d'E. Tricotel, Paris, 1877-1881, Réimpression, Genève, Slatkine, 1971 (contrairement à l'annonce du catalogue, sans les notes, qui n'ont jamais paru).
- *Vindiciae contra tyrannos*, Etienne Junius Brutus.
  - Réimpression de la traduction française de 1581 (De la Puissance legitime du Prince sur le peuple et du peuple sur le Prince), s.l., 1581, in-8°, Paris, E.D.H.I.S., 1978.
  - Edition critique de la même traduction de 1581 par A. Jouanna, J. Perrin, M. Soulié, A. Tournon et H. Weber, coordinateur, Genève, Droz, 1979.



## T A B L E   D E S   M A T I E R E S

	<i>Pages</i>
<b>R. AULOTTE</b>	
— Présentation .....	7
<b>O. MILLET</b>	
— Calvin pamphlétaire .....	9
<b>D. MENAGER</b>	
— <i>Le Tigre</i> et la mission du pamphlétaire .....	23
<b>J. PINEAUX</b>	
— La métaphore animale dans quelques pamphlets du XVI <sup>e</sup> siècle .....	35
<b>G. GUILLEMINOT</b>	
— La polémique en 1561 : les règles du jeu .....	47
<b>N. CAZURAN</b>	
— <i>Le Miroir des François</i> (1581) .....	59
<b>A. THIERRY</b>	
— Du plagiat au pamphlet : La Popelinière et Le Frère de Laval .....	79
<b>J. BAILBE</b>	
— Agrippa d'Aubigné et les pamphlets .....	89
<b>A. STEGMANN</b>	
— <i>Le Moyen de parvenir</i> , de Beroalde de Verville, kaléidoscope d'un pamphlet éclaté .....	103
<b>M. PERONNET</b>	
— Réactions d'un historien .....	117
<b>H. CARRIER</b>	
— Conclusion. Pour une définition du pamphlet : constantes du genre et caractéristiques originales des textes du XVI <sup>e</sup> siècle .....	123
<b>INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	137

Achevé d'imprimer  
par LES PRESSES DU PALAIS-ROYAL  
65, rue Sainte-Anne, 75002 Paris

Nº Dépôt légal : 10339  
4<sup>e</sup> Trimestre - Décembre 1983

groupement économique France-Gutenberg